

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 17 décembre 2021

-:-

Le vendredi 17 décembre 2021, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Arena.

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous avons une séance chargée, donc si vous voulez prendre place, j'appelle Monsieur Xabi Elizagoyen, qui sera notre secrétaire de séance, et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Adjroud, M. Baguet, Mme Bécart, Mme Bedin, M. Benarafa, M. Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mme Bourg, Mme Caullery, Mme Cillières, M. Coscas, M. Courtès, M. Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, Mme Fourcade, M. Franchi, M. Fromantin, Mme Godin, M. Guilcher, M. Jarry, M. Lam, M. Larghero, Mmes Le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Muzeau, M. Ouzoulias, Mme Pitrou, M. Révillon, M. de la Roncière, M. Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont absents excusés :

- **Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Timotéo ;**
- **Mme Brobecker, pouvoir à Mme Trichet-Allaire ;**
- **Mme Charoy, pouvoir à M. Pierre-Christophe Baguet ;**
- **Mme Genthon, pouvoir à M. Ouzoulias ;**
- **Mmes Lederman, pouvoir à M. Courtès ;**
- **Mme Pottier-Dumas, pouvoir à M. David-Xavier Weiss ;**
- **M. Sénant, pouvoir à Mme Véronique Bergerol.**

M. le Président.- Merci, Monsieur Xabi Elizagoyen.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 21.188 – Ouverture anticipée des crédits d’investissement pour l’exercice 2022.

M. le Président.- Le premier point à l’ordre du jour concerne le rapport n° 21.188 pour l’ouverture anticipée de crédits d’investissement pour l’exercice 2022. J’ai un inscrit : Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président.

C’est une rapide intervention en explication de vote, il n’y a évidemment pas de difficulté sur cette délibération, qui est une délibération technique – si j’ose dire –, pour vous dire que nous la voterons, évidemment, mais qu’elle ne vaut pas, vous vous en doutez, validation sur l’orientation budgétaire qui viendra de manière plus confirmée en début d’année prochaine.

M. le Président.- Bien entendu.

Je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 21.189 – SOGARIS – Autorisation de rémunération du représentant du Département.

M. le Président.- Nous passons au rapport n° 21.189 concernant la SOGARIS et notre représentant. Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.186 – Garantie d'emprunt – Transfert de SEQENS à SEQENS Solidarités.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.186, pour une garantie d'emprunt, un transfert de SEQENS à SEQENS Solidarités, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.187 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.187, le compte-rendu sur la dette, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix le fait que nous prenions acte de ce compte-rendu.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 21.185 – SPL Val de Seine Aménagement – Rapport annuel des représentants – Exercice 2020.

M. le Président.- Nous passons au n° 21.185 : le rapport annuel de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2020. Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je mets aux voix le fait que nous ayons pris acte.

Y a-t-il des votes contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.184 – Compte-rendu des actions en justice.

M. le Président.- Le rapport n° 21.184 est le compte-rendu des actions en justice. Je n'ai pas d'inscrit.

Là aussi, il s'agit de prendre acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Nous avons pris acte.

PERSONNEL

Rapport n° 21.160 – Rapport social unique – Exercice 2020.

M. le Président.- Nous passons ensuite au rapport social unique pour l'exercice 2020. J'ai deux inscrits : Monsieur Timotéo et Madame Cillières.

Je donne la parole peut-être à Madame Cillières, Monsieur Timotéo, si vous en êtes d'accord ? (*Monsieur Timotéo acquiesce.*)

Madame Cillières, vous avez la parole.

Mme Cillières - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur ces questions de personnel, mon collègue Patrick Jarry alertait déjà lors du débat d'orientations budgétaires sur la véritable hémorragie constatée au niveau des effectifs de personnel du Département. À regarder les chiffres des quatre dernières années, ils sont, à notre sens, un vrai signal d'alarme.

Je résume, cinq mille trois cents agents permanents en poste à fin 2018, quatre mille neuf cent trente l'année d'après, quatre mille six cent quatre-vingt fin 2019 et, enfin, quatre mille cinq cent soixante-et-onze fin 2020, soit sept cent trente agents présents en moins en quatre ans.

On le disait aussi lors du débat d'orientations budgétaires, l'écart entre les effectifs budgétaires prévus et le nombre d'agents permanents en poste dépasse désormais mille six cents agents, qu'il manque pour faire tourner les services du Département.

Les dépenses de personnel sont aussi en baisse de près de 10 M€ par rapport à 2019, avec une baisse du ratio dans les dépenses de fonctionnement.

Nous l'avons déjà exprimé, la situation particulière dans les services sociaux territoriaux est inquiétante, avec de nombreux postes vacants non pourvus qui détériorent la qualité du service public rendu aux usagers, bien sûr, et mettent aussi les personnels présents dans une tension insoutenable.

Vous proposez d'élargir le recrutement contractuel aux postes permanents vacants ; soit. S'il est impératif de recruter pour pouvoir assurer les missions du service public départemental, cela questionne, bien sûr, sur l'avenir.

Pour notre part, nous ne cessons de dénoncer les politiques nationales de casse de l'emploi public et de casse du statut de la fonction publique, qu'elle soit d'ailleurs hospitalière, d'État ou territoriale. Sur fond de mise en concurrence du public avec le privé, cette casse des repères et des acquis fragilise l'attractivité des recrutements publics, et pèse lourdement sur l'embauche de fonctionnaires.

Cette volonté de remise en cause de la fonction publique, nous le pensons, doit être dénoncée et combattue. Les agents publics ont ô combien montré, une fois de plus, leur engagement au service de la population, au cœur de cette crise sanitaire qui a touché brutalement nos concitoyens. Leurs missions sont essentielles, elles doivent être

défendues et élargies, tout le contraire, donc, des politiques nationales menées ces dernières quinze années.

En tout état de cause, il y a sans doute aussi une réflexion et un plan d'action à mener – on en a déjà discuté – dans cette période de fort *turnover* général dans le milieu de l'emploi public, pour retrouver en attractivité de recrutement dans la collectivité.

Si vous me permettez, sur des éléments chiffrés du rapport présenté, quelques remarques et questions :

- sur les moyennes d'âge des agents départementaux, il est noté que 35 % des agents ont plus de cinquante-cinq ans et 14 % plus de soixante ans ; cela représente quand même six cent trente-cinq agents, plus particulièrement dans la catégorie C. Ainsi, avec une moyenne d'âge plus élevée au Pôle Solidarités et au Pôle Éducation, l'augmentation du nombre de départs en retraite est donc prévisible et alerte, là aussi, sur la nécessité d'anticiper sur les recrutements, en retrouvant une dynamique de recrutement.

- le rapport évoque aussi cent soixante-douze départs au Pôle Solidarités, soit plus de 10 % des effectifs, si j'ai bien lu. Les motifs de départ ne sont pas explicités dans le document par pôles ; je voulais savoir s'il était possible d'avoir ce détail des motifs de départ, si c'est retraite, mutation, pour être plus précise.

- enfin, sur l'absentéisme en 2020, le rapport ne me semble pas détailler tout ce qui relève de la Covid et des ASA (autorisations spéciales d'absence), notamment pour maladie ou isolement. J'imagine que ces données ne sont pas simples à compiler, mais je voulais savoir s'il était possible d'avoir des précisions sur l'impact de la gestion de l'épidémie de la Covid sur les personnels du Département.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Le rapport que nous avons, ce matin, à discuter, concerne directement les personnels de notre collectivité et je ne pourrais commencer cette intervention, comme cela a été fait à l'instant par ma collègue Hélène Cillières, sans saluer d'abord

l'engagement de ces personnels et les remercier pour cet engagement, surtout dans la période actuelle.

Nous savons toutes et tous ici que nos agents ont été présents en 2020 sur tous les fronts, même au plus haut de la crise sanitaire, souvent dans des conditions d'exercice de leur mission extrêmement difficiles, quels que soient leur catégorie et leur service.

J'en viens maintenant plus directement aux éléments du rapport.

Nous avons pris bonne note, d'une part, du fait que le rapport social unique présenté pour 2020 est transitoire et que son contenu est incomplet ; il révèle même quelques petites erreurs que nous avons signalées aux services, comme, par exemple, l'indication d'absence de document unique d'évaluation des risques professionnels, alors qu'il existe bel et bien, ou encore des décalages sur des chiffres entre ce rapport social unique (RSU) et le bilan social qui l'accompagne dans la délibération, par exemple sur l'âge des agents, leur horizon de départ, etc.

Pour ce qui est maintenant du contenu et des éléments chiffrés que l'on y retrouve, je ne me hasarderai pas à de grandes analyses sur la situation sur l'année 2020, car c'est une année – on l'a tous déjà rappelé – particulière, avec deux confinements. Je ne vais pas non plus détailler ou commenter tous les tableaux de ce bilan. On a une pyramide des âges somme toute assez proche de celle, en moyenne, des collectivités territoriales, avec néanmoins une moyenne d'âge (quarante-neuf ans) un peu plus élevée que dans la fonction publique territoriale en général, où cet âge moyen est de l'ordre de quarante-cinq ans/quarante-cinq ans et demi, une forte proportion d'agents de catégorie C, des effectifs très féminins, des choses que nous savons toutes et tous ici.

Néanmoins, quelques éléments complémentaires et des éléments de surprise pour ma part à la lecture de ce rapport.

D'abord, une petite surprise sur le faible effectif d'apprentis, que l'on retrouve dans le bilan social : trente-deux apprentis, au regard de l'effectif global de la collectivité, je pense qu'on pourrait faire un peu d'efforts sur le sujet pour les prochaines années.

Surpris également, et cela a été dit précédemment, du poids du Pôle Solidarités dans les départs, puisque la moitié des trois cent trente-quatre départs pointés en 2020 l'ont été dans ce pôle. Il est indiqué que le *turnover* global des services est de l'ordre de

7 % ; je crois également qu'il serait utile que l'on puisse à l'avenir affiner cette information par pôles et motifs de départ.

De manière générale, on note également un pourcentage d'absences pour congés longue maladie et longue durée non négligeable, puisqu'ils représentent plus du tiers des motifs d'absence. Je n'oublie pas non plus les 7,5 % qui représentent les accidents de travail et de trajet et pour lesquels on aurait aimé, dans le document ou en tout cas dans le rapport qui l'accompagne peut-être, connaître les actions de prévention développées par le service prévention des risques professionnels en la matière.

Sur un autre volet, je voudrais saluer le Département et les efforts de celui-ci en ce qui concerne les travailleurs handicapés, puisque leur taux d'emploi se situe à peu près à 8 % – je n'ai pas la décimale – contre 7 % en moyenne pour la fonction publique territoriale, au regard d'une obligation d'emploi de 6 %, donc je salue cet effort et j'espère que nous serons tous ici unanimes pour inciter le Département à poursuivre sur cette voie.

Enfin, pour finir, il y a une chose que le bilan social ne mesure pas et qui est pourtant, me semble-t-il, essentielle :

- d'une part, les effets de l'organisation du travail, au-delà de la quotité de temps travaillé, ce qu'évoquait tout à l'heure ma collègue Hélène Cillières, d'une certaine manière ;

- d'autre part, la qualité de vie au travail.

Dans la période actuelle, je crois que nous aurions vraiment besoin d'un outil de mesure de cette qualité de vie au travail, et la crise sanitaire a d'ailleurs sans doute accéléré le développement des vulnérabilités des salariés, peut-être avec un sentiment d'isolement, particulièrement chez les télétravailleurs.

Outre cet isolement, on sait tous que les restrictions sanitaires ont également eu des conséquences sur la santé physique et psychique des salariés et, en l'espèce, ici, des agents du service public.

Côté santé mentale, on sait également que la séquence Covid/confinement a laissé des traces, indéniablement, et il serait utile de les évaluer. Tout ceci me fait dire qu'il serait certainement utile que le Département mette en place un baromètre ou une enquête, quelque chose qui recense la qualité de vie au travail pour compléter les informations présentées dans ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Coscas.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, peut-être, sur la forme, une petite explication concernant le rapport social unique, qui est donc la compilation des anciens rapports sur l'état de la collectivité et du bilan social. La réglementation impose aux collectivités de créer et de rapporter ce RSU.

Cette année, le rapport social unique n'est pas encore présenté sous sa forme définitive, c'est pour cela qu'il est présenté avec deux rapports, qui sont assez complets, au-delà peut-être de certains oublis ou de problèmes matériels. En tout cas, la totalité des éléments qui sont demandés par la réglementation dans la réalisation de ce rapport est présente, au-delà, évidemment, de ces quelques oublis.

Je voudrais aussi vous apporter quelques précisions sur les questions d'absentéisme que vous avez évoquées.

Un point technique : les ASA (autorisations d'absence) ne sont pas comptabilisées dans l'absentéisme ; évidemment, s'il vous manque des éléments, je ne doute pas que le Directeur général vous présentera les éléments manquants, s'ils ont été oubliés ou en tout cas si vous en avez besoin. Il faut aussi se rappeler qu'en 2020, le Département comptait plus de huit cents personnels vulnérables dans ses effectifs.

La difficulté est que ce rapport est un rapport 2020, et tout le monde comprend bien qu'il est difficile de tirer des conclusions définitives de ce rapport 2020 ; c'est d'ailleurs ce que vous avez évoqué, vous et Madame Cillières.

Je veux simplement vous donner un élément qui va vous rassurer. Certes, la démonstration de baisse des recrutements qui a été présentée par Madame Cillières est un fait, mais il y a un autre fait, qui, à mon sens, est beaucoup plus important : la situation et la dynamique actuelles. Certes, en 2020, seuls trois cent vingt recrutements ont été réalisés, ce qui s'explique, et ce que tout le monde comprend. Je veux simplement vous rassurer sur la dynamique, puisque c'était quand même le sens de votre question : sur 2021, année non terminée, jusqu'à novembre, nous sommes à près du double du chiffre des recrutements par rapport à 2020. La volonté du Président – et les directives du

Président – de travailler dans cette direction de manière forte et dynamique sont, avec ces chiffres, démontrées.

Je voulais vous rassurer sur ce point. Concernant l'anticipation, justement, c'est aussi la démonstration que maintenant, cette anticipation est vraiment prise en compte, et ce doublement en un an des recrutements est l'amorce de la reprise que le Président souhaite.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Coscas.

Bien entendu, et je m'en suis déjà fait l'écho à travers Monsieur le Directeur général, je veux remercier notre personnel départemental pour son engagement, malgré des effectifs en baisse et un nombre élevé d'autorisations spéciales d'absence (ASA).

Vous demandiez les chiffres ; nous avons eu aux environs de quatre cents personnels, 10 % à peu près des effectifs de l'ensemble de nos services, qui étaient absents, ce qui nous a conduits, d'ailleurs, à avoir recours, à de l'intérim – comme vous l'avez vu avec nos DM et l'inscription des dépenses d'intérim pour pallier ces absences.

Malgré cela, il est vrai que notre personnel a fait face, nos services ont continué à fonctionner et à bien fonctionner, et en particulier dans le domaine social, pour être à l'écoute et apporter toute l'aide nécessaire, dans ces moments difficiles, à nos concitoyens.

Monsieur Coscas l'a souligné, avec les mesures que nous avons prises, l'année 2021 est marquée par un nombre important de recrutements. Par rapport à l'année 2020, nous en sommes d'ores et déjà quasiment au double des recrutements, et je me réjouis que l'on parvienne de nouveau à recruter dans le domaine social, qui était le domaine le plus difficile. Dans ce domaine, vous le savez, nous avons tous les mêmes difficultés, y compris au niveau de vos communes, puisque ce sont des métiers vers lesquels les jeunes vont de moins en moins, malheureusement. Mais il y a aussi, du fait du statut, des problématiques bien souvent financières pour ces postes, qui ne sont pas, les mieux payés, alors qu'ils ont affaire à des publics de plus en plus fragiles et difficiles. C'est sans doute cela aussi qui explique qu'il y ait moins de jeunes qui veulent y aller : des métiers de plus en plus compliqués, et des salaires qui ne sont pas à la hauteur. Mais nous faisons de gros efforts.

Nous sommes même allés – et vous en avez délibéré – jusqu'à accepter des contractuels pour des durées de trois ans, en faisant en sorte qu'à la fin de ces durées, ils deviennent titulaires, chaque fois que c'est possible, alors qu'à l'époque, on prenait peu de contractuels, ou pour des contrats d'un an seulement.

Nous nous sommes également rapprochés d'écoles, pour prendre des élèves en stage, avant qu'ils finissent leur cursus, afin qu'ensuite, ils aient envie de venir dans notre collectivité.

On a bien conscience de tout cela, il faut que l'on poursuive, en particulier au niveau social, les recrutements. Une fois encore, nous avons mis beaucoup de choses en œuvre.

Cela commence à se voir, à porter ses fruits, sur l'année 2021, mais j'espère que cela se poursuivra encore en 2022, puisque nous avons un personnel qui, certes, je l'ai dit, est vraiment attaché à ce qu'il fait, mais malgré tout, quand vous restez longtemps en sous-effectif, la nature humaine fait aussi qu'à un moment donné, on peut craquer. On a donc vraiment besoin de recruter, et on y met toute notre volonté.

Sur les apprentis/l'alternance, vous avez indiqué qu'il n'y avait eu que trente-deux apprentis accueillis en 2020, c'est vrai, mais à la rentrée de 2021, nous étions à quarante. Là aussi, c'est un domaine que je souhaite que nous développions. D'ailleurs, nous avons maintenant un conseiller délégué jeunesse qui travaillera sur ce point, à la fois avec le privé, mais aussi au sein de notre propre structure, puisque les administrations ont le droit, de par les textes, d'accueillir des jeunes en alternance. Je souhaite également que l'on se rapproche des villes, avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration, pour faire le lien avec le niveau communal et voir s'il y a des opportunités. Je veux que nous puissions accueillir plus de jeunes en alternance, parce que je crois que c'est une vraie opportunité. Tellement de jeunes, malheureusement, sont sur les bancs pendant des années de faculté et sortent, certes, avec des diplômes, mais sur le marché de l'emploi, cela ne leur sert pas à grand-chose, alors que lorsqu'on est en alternance, tout de suite, on a un emploi ; je pense que c'est quelque chose que nous devons développer, et nous-mêmes, nous devons être exemplaires en ce domaine.

Je crois avoir complété par rapport aux sujets que vous aviez évoqués et à la réponse que vous a faite Monsieur Coscas.

Je mets aux voix – mais c'est un prend acte – le prend acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.158 – Tableau des effectifs budgétaires – 2021.

M. le Président.- On en arrive au n° 21.158 concernant le tableau des effectifs. Madame Mouaddine est inscrite, mais vous êtes inscrite trois fois, sur les 158, 159 et 162, qui sont trois rapports portant sur des tableaux d'effectifs, donc je suppose que vous ferez une intervention groupée pour les trois ?

Mme Mouaddine.- C'est cela, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous donne la parole, Madame.

Mme Mouaddine.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, lors de ma visite à la Cité de l'Enfance en octobre dernier, les équipes sur place nous ont partagé des éléments précieux concernant le parcours de l'enfant et sa prise en charge. Je les remercie d'ailleurs pour leur grande mobilisation et disponibilité.

Nous avons appris que le juge pour enfants se base sur le rapport émis par les services sociaux territoriaux (SST) pour prendre la décision du placement de l'enfant. Les SST sont donc les services gardiens de la mise en œuvre effective de la protection des enfants de nos communes.

Et nous avons donc aussi, il y a quelques mois, demandé avec Denis Datcharry, mon binôme sur le canton, à visiter les SST du canton de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Le Département nous a répondu que le SST était inaccessible pour cause d'infiltrations, sans qu'aucune date ultérieure nous ait été proposée. Nous nous interrogeons donc légitimement sur les conditions d'accueil du public et du travail des professionnels.

Des équipes en sous-effectifs, des infiltrations qui inhabilitent l'accès au lieu, un site sous-dimensionné qui oblige d'ailleurs les équipes à réintégrer l'ancien EDAS (espace

départemental d'actions sociales) pour des activités de *back-office*, cela se répercute certainement dans le suivi de chacune des demandes de nos concitoyens, mais d'autant plus dans le traitement des signalements des enfants en danger, en situation de vulnérabilité et de précarité accrue.

Nous espérons pouvoir être informés des résultats, d'ailleurs, de l'audit interne réalisé au sein des SST en octobre dernier. Notre impatience nous a conduits à récolter plusieurs données par nous-mêmes concernant le SST de notre canton.

Avant la réforme mise en place en 2019, quarante travailleurs sociaux exerçaient au sein des EDAS des deux communes ; aujourd'hui, ils ne sont plus que quinze, et plus aucun chargé de prévention.

La présence de professionnels qui traiteront les informations préoccupantes sans avoir reçu aucune formation en protection de l'enfance peut difficilement nous rassurer.

Peut-être que les Conseillers départementaux de Bois-Colombes, Courbevoie et La Garenne-Colombes ont un avis sur la question, étant donné que 38 % des effectifs de l'aide sociale à l'enfance de leur canton ont quitté leurs fonctions. Je tiens à le préciser, ce sont des départs induits par la réforme, pas aux difficultés inhérentes au recrutement de ces professionnels.

L'ensemble de ces constats, Monsieur le Président, justifie notre vote contre les rapports sur les tableaux d'effectifs, 158, 159 et 162. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de revenir sur cette réforme dont l'échec est sans appel.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'entends bien la démonstration de Madame Mouaddine, qui n'a pas vraiment de rapport, direct en tout cas, avec ces délibérations. Il s'agit vraiment de délibérations techniques. Il y a beaucoup d'élus municipaux ici également, qui, j'imagine, s'intéressent aussi à l'évolution des tableaux des effectifs dans leur commune, en tout cas, c'est plutôt une question beaucoup plus générale et une question sur le recrutement. Nous avons déjà répondu sur le recrutement, et la volonté du Président a été affirmée à nouveau.

Je veux simplement rappeler que le tableau des effectifs reflète, à un instant donné, l'état des postes, qu'ils soient vacants ou pas, et aujourd'hui, en l'occurrence, on vous présente une chose claire – voter contre un tableau qui fait en sorte que des effectifs supplémentaires soient ajoutés est surprenant, mais cela existe, la preuve – qui est qu'il y a quatre créations nettes supplémentaires sur ce tableau des effectifs. Il n'y a aucune suppression, il y a évidemment des adaptations au regard des promotions internes et autres avancements de grade, mais en tout cas, sur l'effectif global du Département, on vous propose cinq postes supplémentaires, dont quatre créations nettes, au regard de l'évolution de la mission de préfiguration du musée du Grand Siècle, et concernant les deux autres tableaux budgétaires de la Pouponnière et de la Cité de l'Enfance, ils sont tout à fait équivalents, il n'y a ni suppression ni création sur le tableau.

La question, effectivement, se pose sur le recrutement, mais on vous a déjà répondu, de manière assez claire, me semble-t-il. Que vous vous posiez des questions, je le comprends. En revanche, sur un élément aussi technique qui vous apporte la preuve que le Département va encore créer des postes nouveaux, que vous votiez contre, j'ai du mal à le comprendre, mais chacun le comprendra.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Madame Le Moal souhaite également intervenir.

Mme Le Moal.- Bonjour à toutes et à tous, chers collègues.

Mon collègue Yves Coscas a effectivement répondu, tout comme le Président, sur notre volonté affirmée de renforcer les effectifs.

Sur la question de l'aide sociale à l'enfance, en effet, on sort un peu du cadre de la délibération, mais puisque vous nous interpellez, quelques éléments de réponse.

Sur la Cité de l'Enfance, je m'y suis rendue à deux reprises, dont une avec le Président la semaine dernière, à la rencontre des équipes, nous avons vraiment pris le temps d'échanger avec les personnels que, nous aussi, nous connaissons, et puisque vous me l'avez demandé, j'aurai le plaisir de retourner avec vous à la Cité de l'Enfance en janvier, et d'ailleurs, si d'autres élus souhaitent découvrir ce bel endroit et les équipes extrêmement engagées du lieu, la porte est ouverte.

En tout cas, vous mentionniez des difficultés concernant l'élaboration des rapports des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ; là encore, on sort du sujet et du cadre de la délibération, mais sachez qu'avec ma collègue Armelle Tilly, nous sommes extrêmement mobilisées pour permettre l'amélioration de ces procédés et de ces processus. D'ailleurs, un grand plan de formation est en cours de déploiement sur les questions d'aide sociale à l'enfance dans l'ensemble des SST, des cadres sont formés et, bien sûr, nous sommes extrêmement attentifs à la question de la formation des agents sur les sujets d'aide sociale à l'enfance.

Évidemment nous sommes à votre disposition pour creuser les sujets, mais vous pouvez compter sur notre engagement à tous, au premier rang desquels le Président, pour faire avancer les sujets d'aide sociale à l'enfance.

Merci.

M. le Président.- Je crois qu'à la fois Monsieur Coscas et Madame Le Moal vous ont répondu. Sur le cadre global on l'avait déjà évoqué avant, nous avons ouvert de nombreux postes, et cela a été dit dans le cadre du rapport précédent, nous avons largement augmenté nos recrutements ; c'est bon signe pour l'avenir.

Effectivement, lorsqu'il manque des personnels au niveau social, une partie manque aussi au niveau de l'ASE (aide sociale à l'enfance). On ne le nie pas, mais cela fait partie du travail qui est en cours.

Concernant la Cité de l'Enfance et – puisque ce sont les sujets des rapports – la Pouponnière Manchon, à ma connaissance, les effectifs sont complets. Cinq postes ne sont pas pourvus, mais on ne peut pas les remplacer – sinon, on serait en sureffectif –, puisque sur les cinq postes, il y a un congé maladie et des formations longues, donc ils font toujours partie de nos effectifs. Nous ne pourrions pas les remplacer, ce serait embaucher des gens que nous serions obligés ensuite de mettre dehors quand ceux-là reviendraient ; cela ne fonctionne pas ainsi dans la fonction publique.

À la Cité de l'Enfance et à la Pouponnière Paul Manchon, vous ne pouvez pas dire qu'il y a des manques d'effectifs, ce n'est pas le cas, hormis ces cinq cas que je viens d'évoquer, sur plus de deux cent dix personnes.

Sur le tableau des effectifs global, le rapport 158, une fois encore, on vous a répondu.

Concernant les locaux à Villeneuve-la-Garenne, il me semble qu'ils sont neufs ; je pense que c'est de Gennevilliers que vous parliez. À Gennevilliers, il y a eu, effectivement, une fuite, une infiltration, mais qui a été au plus vite réparée ; cela peut arriver dans des bâtiments qu'il y ait des problèmes. Après, on pourrait nous reprocher de ne pas avoir fait les travaux, mais ils ont été faits, et dans un temps rapide, cela n'a pas nui au personnel et à l'accueil du public, me semble-t-il – en tous les cas, je n'ai pas eu ces remontées –, et le travail a pu continuer à s'exercer.

Comme vous le savez, nous souhaitons, au fur et à mesure, avoir des SST groupés et dans des locaux neufs ; les derniers en cours d'acquisition sont à Clichy, il y a eu également Antony, et nous poursuivons cela.

Quant à la réforme, vous savez que j'ai demandé, comme je m'y étais engagé, à ce que nous ayons un audit ; lorsque j'aurai l'audit, je verrai quelle décision il convient de prendre, mais je n'ai pas d'oukase à recevoir.

Je mets le rapport 158 aux voix.

Qui est contre ?

L'opposition.

Abstention ?

La majorité vote pour.

Rapport n° 21.159 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'Enfance – 2021.

M. le Président.- Je mets aux voix le 159.

Même vote.

Rapport n° 21.162 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon – 2021.

Je mets aux voix le 162.

Même vote.

Rapport n° 21.163 – Protection sociale complémentaire – Garanties des agents départementaux.

M. le Président.- On passe au rapport 163 concernant la protection sociale complémentaire pour nos agents départementaux. Je n'ai pas d'inscrit.

On prend acte.

Je mets aux voix le prend acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.156 – Forfait mobilités durables.

M. le Président.- On passe au rapport 156, qui est le forfait mobilités durables. Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.157 – RIFSEEP – Extension à certains cadres d'emplois et ajustements techniques.

M. le Président.- Sur le rapport 157, l'extension à certains cadres d'emplois et des ajustements techniques concernant le RIFSEEP, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapport n° 21.166 – Rapport égalité femmes-hommes au Département des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Nous en arrivons au 166 : le rapport égalité femmes-hommes ; j'ai deux intervenants : Madame Trichet-Allaire et Monsieur Datcharry.

Madame Trichet-Allaire ?

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport qui est porté à notre connaissance nous apporte des éléments très intéressants, qui permettent d'œuvrer à une plus grande égalité au niveau du Département.

Notre groupe Écologistes et Socialistes est très attaché, comme nous tous et toutes – je n'ai aucun doute –, au principe d'égalité qui complète notre triptyque républicain avec les principes de liberté et de fraternité, conditions pour faire vivre la démocratie et le contrat social, et si l'égalité est inscrite sur tous les frontons de nos mairies, la réalité est souvent autre. C'est pour cela que nous devons tous y travailler, et ce genre de rapport y contribue, donc nous ne pouvons que le saluer.

Concernant le rapport, nous avons bien pris en compte – c'est bien indiqué – que l'année 2020 a été une année exceptionnelle, malheureusement, en raison de la crise sanitaire, et difficile, que le Département n'a certainement pas pu avancer comme il le voulait en la matière. Depuis maintenant un an et demi, tous les services, ressources humaines et autres, ont dû s'adapter à ces situations difficiles, notamment de confinement. Nous gardons bien en tête ces difficultés auxquelles ont été confrontés les services RH.

Cependant, quelques éléments, quand même, nous ont marqués, qui pourraient peut-être être améliorés pour l'avenir.

Le rapport est divisé en deux parties : une première sur les politiques en interne du Conseil départemental, une seconde en externe.

Sur la première partie, en interne, un marqueur très fort d'inégalité entre les femmes et les hommes nous a un peu sauté aux yeux, car il impacte très fortement la vie quotidienne des femmes : le salaire, les sous, combien d'argent on a à la fin du mois, et donc les inégalités salariales. Que ce soit dans les catégories A, B ou C, les femmes sont systématiquement moins payées que les hommes. D'ailleurs, on peut un peu regretter le pictogramme qui est à ce niveau du rapport, parce qu'on voit une balance où la femme et l'homme sont au même niveau, ce qui pourrait laisser penser, si on lit un peu trop rapidement, qu'ils sont au même niveau ; en fait, non ; il suffit de lire les chiffres pour voir qu'il y a quand même un petit *gap*.

Malheureusement, les Hauts-de-Seine n'échappent pas à la tendance nationale ; ce n'est pas une spécificité du Département, nous le savons bien, mais on n'y échappe pas.

Des explications nous sont apportées, comme, par exemple, la plus grande capacité que peuvent avoir les hommes à négocier que les femmes ; c'est vrai. Cette capacité est acquise notamment par des inégalités que subissent les femmes dès leur enfance dans leur éducation. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, il y a de très nombreuses études sociologiques, qui ont été faites déjà depuis des dizaines d'années, qui montrent, en effet, que l'éducation que l'on apporte aux filles dès leur plus tendre enfance n'est pas la même que les petits garçons, et parfois même malgré nous, mais il est bien d'en avoir conscience pour pouvoir lutter contre ces inégalités au plus tôt, et à tous les niveaux.

Concernant cet exemple sur cette moindre capacité à négocier, nous attendons que des mesures soient mises en place pour la compenser et, par exemple – mais peut-être que cela a déjà été pensé, nous l'espérons –, des formations peuvent être proposées aux managers pour qu'ils et elles aient bien connaissance de ces systèmes d'inégalités et des moyens de les pallier ; cela peut être fait notamment lors des entretiens professionnels. Voilà une mesure de compensation.

Nous avons bien noté aussi que le nouveau régime indemnitaire – qui n'a pas encore pu être déployé dans toutes les filières, mais ce sera le cas – avait des effets égalisateurs ; nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains. Nous verrons ces effets, nous l'espérons, dans les rapports des années prochaines.

Une petite question quand même concernant les revenus : les agents bénéficient-ils de primes ? Si oui, les primes sont-elles bien prises en compte aussi dans ces écarts de revenus, car parfois, c'est là que peuvent arriver des inégalités entre les agents ? Je l'ai déjà vu par le passé, dans certaines collectivités territoriales, il s'avérait que les services qui avaient le droit à des primes de pénibilité notamment étaient des services plus techniques, là où il y a les hommes, et les femmes, qui s'occupaient plus de la petite enfance, par exemple, n'en bénéficiaient pas, ce qui faisait que des agents d'une même catégorie avaient des écarts de revenus à la fin du mois assez importants. C'est ma première question.

Nous tenons à saluer l'action intitulée – toujours en interne auprès de nos agents – « *sensibiliser les agents et les managers sur les discriminations* » ; cela va bien au-delà de ce titre, je pense, puisque cela concerne en fait la prise en compte des violences, qui est une très bonne chose, qui est un sujet assez délicat, surtout quand ces violences concernent les violences sexuelles, sexistes, et les harcèlements. Ce n'est pas un sujet facile ; quand on est manager, ce n'est pas évident de savoir bien prendre en charge et en compte ces violences, c'est un sujet aussi tabou, mais nous faisons complètement confiance au service RH pour savoir les appréhender avec justesse et détermination.

Une petite question à ce sujet quand même : comme les violences, malheureusement, touchent tout le monde, toutes les sphères et tous les endroits, peut-être serait-il intéressant de prévoir aussi une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles auprès des élus, puisqu'à l'heure où on en est au *#MeToo* politique, on sait que, malheureusement, ces systèmes concernent aussi les assemblées d'élus.

Le deuxième point porte sur les politiques en externe menées par le Département ; je serai plus rapide.

Avant tout, je nous félicite de savoir travailler sur ces questions d'égalité en partenariat avec des associations reconnues dans le domaine de l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons bien regardé attentivement tous ces partenariats, et c'est une bonne chose, car elles ont une forte expertise dans le domaine.

En revanche, une partie qui est intitulée : « *actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité* » m'a fait craindre un peu le pire. Heureusement que le titre est un peu maladroit ; ce paragraphe, en fait, traite plus de la maîtrise de la

contraception – et non de la maîtrise de la sexualité – et de l'éducation à la sexualité pour les femmes et les hommes, éducation qui est absolument nécessaire, qui est un moyen très efficace pour éviter les grossesses non désirées et éviter aussi les violences. Derrière un titre un peu maladroit – heureusement, il ne s'agit pas d'électrochocs faits aux femmes pour qu'elles maîtrisent leur sexualité, comme cela pouvait exister il y a à peu près un siècle – est abordé le sujet des mesures éducatives.

Pour conclure, trois remarques sur les politiques publiques, toujours.

Au niveau des espaces publics, il est signalé que des efforts d'éclairage ont été faits dans les espaces publics pour lutter contre les violences. En fait, plus exactement, les espaces publics non éclairés ou mal éclairés donnent un sentiment d'insécurité qui n'est pas forcément vérifié par les chiffres de la police.

Les principales agressions et crimes contre les femmes – petit rappel – ont lieu dans leur foyer, non pas dans les sombres rues ou dans les endroits à l'extérieur, et par des gens qu'elles connaissent, puisque c'est souvent leur conjoint ou leur ex-conjoint.

On a été un peu étonné de voir les « coronapistes » comme mesures réduisant les inégalités entre les femmes et les hommes. Je suis fan des « coronapistes », pas de problème ; cependant, les identifier comme mesures d'égalité femmes-hommes nous a paru un peu tiré par les cheveux, surtout que les études – encore – de l'Insee montrent que le vélo reste toujours une pratique plus masculine que féminine, même si, en effet, il y a une évolution.

Enfin, et pour finir, dernièrement, s'est déroulée l'opération Bus Santé Femmes, qui est une très bonne initiative, que je salue. Petit point de vigilance quand même : s'il vous plaît, attention à la communication, car sur les plaquettes parlant de cette opération, était indiqué que l'on pouvait y trouver une infirmière, mais un médecin, une coordinatrice mais un officier de prévention ; tout cela reste un petit peu trop stéréotypé pour le XXI^e siècle, mais je n'ai aucun doute que pour le futur, nous ferons attention à cela, car au XXI^e siècle, nous savons tous que les femmes peuvent être avocates, médecins, et même Présidente de la République.

Merci.

M. le Président.- On l'espère ! (*rires dans l'Assemblée départementale.*)

Monsieur Datcharry ?

Un élu (hors micro).- Cela dépend laquelle.

M. le Président.- Oui, cela dépend laquelle, mais on sait bien laquelle on espère ; je crois qu'on pensait à la même, parce que cela m'étonnerait qu'ils pensent à quelqu'un qui puisse être sur les extrêmes quand même.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe, tout comme le groupe précédent et cette Assemblée, est particulièrement attaché aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à la lutte contre les violences faites aux femmes, et contre les discriminations et les préjugés liés au sexe et au genre.

C'est donc avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance de ce rapport, qui présente de nombreuses informations concernant ces questions, à la fois sur la situation au sein des services départementaux, mais aussi sur les actions menées en direction des Altoséquanaises et des Altoséquanais.

Concernant l'égalité professionnelle femmes-hommes, dans notre collectivité, tout d'abord, je rappelle que la fonction publique territoriale, on le sait, est un secteur particulièrement féminisé, en premier lieu dans les Conseils départementaux, où les femmes représentent 68 % des effectifs, ce qui n'empêche pas la persistance d'inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Notre Département est attentif à cette question et c'est une bonne chose.

Nous souscrivons, bien sûr, aux objectifs du plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes adopté l'an dernier. Ce plan est d'autant plus nécessaire que des progrès restent à faire, comme l'indique ce présent rapport, notamment en matière d'égalité salariale ou d'accès aux postes de direction.

Pour ce qui concerne les actions menées sur le territoire départemental, et plus particulièrement dans le suivi social des femmes victimes de violences et de leurs enfants, nous souhaitons attirer votre attention sur le manque de moyens humains – on l'a dit précédemment – dans les SST (services de solidarité territoriale).

En outre, un travail partenarial plus approfondi pourrait être mené par Hauts-de-Seine Habitat au sujet de l'hébergement d'urgence, pour permettre la mise à disposition de logements pérennes pour ces familles.

Un état des lieux du contingent de logements actuel pourrait notamment nous être présenté, pour agir plus efficacement, notamment en mettant davantage à contribution les villes carencées en logement social, et qui ne contribuent donc pas assez à l'accueil de ces femmes victimes de violences.

En matière de soutien aux associations du Département qui interviennent dans ces domaines, nous voudrions insister sur l'importance des moyens accordés. Le sérieux et le professionnalisme du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), ainsi que de l'Accueil femmes en difficulté 92 (AFED) ou encore de l'Escale ne sont, je crois, plus à démontrer. Or, les équipes ne sont plus en mesure de mener efficacement leurs missions.

Nous savons toutes et tous qu'a été enregistrée une augmentation importante des violences conjugales durant cette crise sociale et sanitaire que nous vivons, et que notre département n'est pas exclu de ce constat. C'est évidemment préjudiciable à leurs actions indispensables et il est du devoir de notre collectivité de répondre à ces problèmes.

Avant de conclure, je renouvelle la proposition que nous formulons depuis plusieurs années concernant la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes et qui aurait toute sa pertinence à l'échelle de notre territoire, et serait un outil supplémentaire pour lutter plus efficacement contre ce fléau, dans la continuité du plan d'action mis en place par le Département.

Pour terminer, je voudrais avoir une pensée pour une profession majoritairement féminisée, qui est importante pour notre territoire ; il s'agit des salariés du secteur social et médico-social, qui sont abandonnés par le Ségur. Ces professionnels sont en plein désarroi ; notre Département, au regard de ses compétences en matière sociale, doit être solidaire avec ces salariés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

On va demander à Monsieur Coscas de bien vouloir vous répondre sur la partie égalité femmes-hommes au sein de nos effectifs et peut-être que Madame Bedin, qui est notre nouvelle conseillère déléguée à l'égalité, puisque nous n'en avons pas avant,

pourra nous donner plus d'explications sur toute la partie de notre action concernant l'ensemble du Département, et pas simplement au sein de notre personnel.

Monsieur Coscas, je vous donne la parole.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, comme cela a été précisé par les orateurs précédents, ce rapport montre l'exemplarité du Département. Certes, beaucoup de collectivités sont dans ce cas, mais ce n'est pas une raison pour ne pas mettre en évidence l'exemplarité du Département sur la place des femmes dans ses effectifs, puisqu'au total, nous sommes aujourd'hui à 72 % des effectifs, et ceci dans tous les grades de la fonction publique territoriale.

Évidemment, sur certains niveaux de postes de directeur, il y a des petites différences, mais elles s'expliquent aussi par le nombre de personnes concernées. Un pourcentage sur vingt personnes n'a rien à voir avec un pourcentage sur mille ou mille cinq cents agents, et un pourcentage sur vingt agents peut évoluer en trois mois de plus de 60 à 40, donc ce n'est pas significatif. En tout cas, globalement, on voit que de ce côté, le Département est exemplaire.

Sur la partie salariale, certes, il y a, comme vous l'avez évoqué, une différence ; elle s'explique, des éléments d'explication ont été apportés par la première oratrice, c'est vrai. Pour autant, le Département, les services et les managers travaillent dans ce sens, mais il y a des différences.

Des éléments font tout de même avancer dans la bonne direction : le traitement indiciaire brut ne fait pas apparaître une très grosse différence mais une petite différence ; c'est l'effet aussi du statut, qui a les avantages et les inconvénients d'une contrainte très forte. En matière d'évolution statutaire, il n'y a pas de différence. Après, les évolutions et les différences se font effectivement sur la partie des heures supplémentaires et sur la partie du régime indemnitaire. Il y a un travail à faire dessus et il est fait – en tout cas, je peux vous l'assurer – au niveau de la Direction générale, de la DRH et des différents services.

Autre élément, et vous l'avez aussi précisé – il est bien d'avoir été juste de ce point de vue –, le RIFSEEP n'est pas encore totalement déployé sur l'ensemble des

agents et il est de nature à réduire ces différences. Il sera mis en place au fur et à mesure, seule une partie a été mise en place.

Concernant les primes, je suis un peu surpris par votre explication, parce que, par définition, les primes sont versées en fonction des métiers et des fonctions et pas en fonction du genre, et heureusement, d'ailleurs. Il est un peu compliqué de donner des primes à des personnels sur des missions qu'ils ne font pas... Il ne faut pas mélanger les choses, me semble-t-il.

Ensuite, une question a été évoquée : la question du harcèlement au niveau de la collectivité. Il se trouve que nous venons de faire voter, la semaine dernière, en comité technique, un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif, comme dans toutes les collectivités pratiquement, a été déployé, avec une vigilance particulière des managers et de la Direction générale.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Madame Bedin, juste deux points complémentaires.

D'une part, ce n'est pas 68 % globalement que nous avons, en effectifs, mais 72 % de femmes.

D'autre part, je veux insister sur le fait que dans les filières où le RIFSEEP a été mis en œuvre, il y a très peu d'écarts de rémunération hommes/femmes. Mais nous sommes tributaires des textes votés et de la loi. Ainsi, il y a des filières où cela a été mis en œuvre rapidement, pour les postes administratifs. En revanche, il y en a d'autres où cela ne l'est toujours pas, ou alors cela vient d'entrer en application, en particulier dans les filières techniques et là, effectivement, il y a des écarts – que la mise en œuvre du RIFSEEP va forcément corriger.

Il est vrai que vous avez là une vue globale, mais si on prend cas par cas, j'ai envie de dire qu'à égalité de grade ou d'échelon, normalement, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas la même chose, si ce n'est, après, sous réserve, comme l'a dit Monsieur Coscas, d'heures supplémentaires que l'un peut avoir et pas l'autre, mais qui ne sont pas liées à une problématique hommes/femmes, mais simplement par rapport à la fonction.

Au fur et à mesure que les RIFSEEP seront mis en œuvre, ces écarts vont également beaucoup se réduire.

Concernant le Ségur, Monsieur Datcharry, vous avez tout à fait raison. Le Gouvernement a pris une mesure, qui était bonne, parce que certains personnels de santé, en particulier dans les hôpitaux, depuis la crise de la Covid, ont eu fort à faire et ils sont sous tension depuis presque deux ans maintenant. Leur revalorisation, pour répondre à leur demande bien légitime, était donc une bonne chose. Sauf que le Gouvernement n'a fait que répondre à cette demande spécifique, et qu'il n'a pas pensé à englober les personnels de santé qui n'interviennent pas à l'hôpital. Or, quand vous êtes une infirmière, que vous exercez en hôpital ou ailleurs, comme chez nous au Département, la problématique est la même. Nous avons des infirmières mais le Ségur ne s'applique pas pour elles...

Le Premier ministre a pris depuis un engagement – d'ailleurs, il l'a pris dans notre Département, à Châtenay-Malabry – pour dire que dans certains secteurs, ce serait revu, en particulier, de mémoire, dans les secteurs du handicap. Pour autant, dans d'autres secteurs, ce n'est pas toujours pris en compte. On évoquait tout à l'heure les pouponnières, où nous avons aussi ce type de personnel, où nous avons du mal à recruter, et cela joue aussi, parce que si on n'arrive pas à faire intégrer ces personnels, ils préféreront aller ailleurs plutôt que de venir chez nous. Or, nous en avons besoin, nous aussi, pour nos pouponnières ou à d'autres endroits. Avec l'Association des Départements de France, en tous les cas, j'essaye de me battre là-dessus pour que ce soit ouvert au plus grand nombre, et pas simplement à quelques catégories.

Madame Bedin ?

Mme Bedin.- Bonjour à tous.

Chers collègues, Président, merci beaucoup, je suis très heureuse d'intervenir sur ce sujet, d'abord pour souligner qu'effectivement, depuis ce mandat, il existe une délégation à l'égalité femmes-hommes ; c'est nouveau, c'est à souligner et je pense que l'on peut tous se réjouir du fait que cela permette d'aller peut-être plus loin encore que ce qui est mené et ce que vous avez salué, puisqu'à travers vos propos, Madame, je remarque un *satisfecit*, finalement, à l'égard de beaucoup d'éléments de politique menée par le Département sur cette thématique de l'égalité femmes-hommes.

J'espère qu'avec cette délégation, nous allons pouvoir être au juste niveau, c'est-à-dire à la fois éloignés des débats partisans ou polémiques sur cette thématique, mais rester dans les compétences du Département, de façon à apporter de façon très transversale de la cohérence, de la coordination entre des dispositifs majeurs qui existent déjà, que ce soit au niveau départemental, au sein des différentes communes et, bien sûr, en coordination et en lien avec les services de l'État, avec le tissu associatif. C'est cette cohérence, cette coordination, que cette délégation va s'efforcer d'apporter.

En plus de cela, renforcer certains axes prioritaires qui sont déjà très bien évoqués par le rapport, et j'en ajouterai peut-être un en complément – j'y reviendrai dans une seconde.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je prends juste trois minutes pour placer le focus sur deux ou trois grands axes prioritaires menés par le Département, qui méritent notre attention.

Le premier, vous l'avez évoqué, est les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, un sujet évidemment majeur, qui a été, ces derniers mois, encore plus dans l'actualité, malheureusement, avec la crise sanitaire, à la fois pour dire que le Département est déjà, depuis des années, dans un travail à la fois de financement et de partenariat très important avec de grosses structures associatives – plus de 1,7 M€ est, aujourd'hui, par exemple, accordé aux associations sur ce sujet –, un travail de sensibilisation, de formation, de présence, de prévention au sein de tous les services territoriaux, bien sûr, un travail d'accompagnement des dispositifs locaux qui est mené, que vous avez donc pu lire dans le rapport plus en détail.

Dans le prolongement de l'ensemble de ces actions, après échange avec le Président, avec les élus, avec les services, nous avons l'intention de renforcer cet axe de lutte contre les violences faites aux femmes peut-être sur trois niveaux :

- d'abord, en accentuant le rôle que peut jouer le Département pour la coordination de l'ensemble de ces actions, en obtenant davantage de données territorialisées, selon une proposition – nous avons échangé là-dessus avec plusieurs élus, avec le groupe – d'Alexandra Fourcade, afin d'avoir un rôle de meilleure coordination, de meilleure visibilité, de renforcer peut-être les endroits où nous ne sommes pas encore suffisamment présents, où il y aurait des manquements, de les relever, de travailler mieux avec les services de l'État ; bref, de jouer ce rôle central qu'a le

Département, entre l'État, entre les communes et entre les associations, donc travailler sur cet axe ;

- être aussi en appui des communes là-dessus, donc continuer pour les différents élus locaux de solliciter le Département sur ce sujet, bien sûr, et nous veillerons à être le plus possible à vos côtés, aux côtés des acteurs en proximité ;

- porter une vigilance accrue en matière de logement. Déjà beaucoup de choses sont faites par Hauts-de-Seine Habitat, sur le contingent réservé au Département également, la priorité absolue est évidemment donnée aux femmes en situation d'urgence ; nous continuerons d'appuyer ce travail et d'aller au-delà quand c'est nécessaire.

Le deuxième axe sur lequel j'aimerais revenir est celui de la lutte contre la précarité des femmes et la recherche d'emploi.

Là encore, des actions sont mises en valeur dans le rapport. J'aimerais revenir sur celles mises en place par l'Institut des Hauts-de-Seine, l'Institut départemental des Hauts-de-Seine que vous connaissez tous, avec à la fois les Écoles des femmes que nous connaissons bien dans le Département maintenant, six belles écoles, ce sont trois cent trente femmes qui sont inscrites. C'est beaucoup, c'est un travail formidable et cela me donne l'occasion de dire que s'il y a peut-être un sujet qui me tiendra particulièrement à cœur, c'est celui de l'accompagnement des mamans, des femmes dans nos quartiers, notamment des femmes isolées, des femmes célibataires, des femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont, plus que toutes, probablement, besoin de notre soutien, et nous serons à leurs côtés.

Le Bus Santé Femmes a été évoqué.

J'ajouterai un combat à cela, dans le cadre de cette lutte contre la précarité : celui, malheureusement peu souvent évoqué, de la précarité menstruelle des femmes, qui touche deux millions de femmes dans notre pays ; une femme sur cinq déclare également avoir été en situation au moins une fois dans sa vie de ne pas avoir pu acheter de protection hygiénique. Nous voulons porter ce combat. Bénédicte de Kerprigent a déjà lancé des actions avec l'Institut, et le Département ira aussi plus loin en travaillant ce sujet de façon plus creusée en 2022 et j'espère que l'année prochaine, nous pourrons avoir dans cette même enceinte des résultats sur ce sujet.

Vous avez pu voir les autres actions ; j'insisterai sur celle que j'évoquais ce matin avec Daniel Courtès du sport, où là aussi, on a un sujet d'exemplarité. On a la fierté, dans le Département, d'avoir des clubs féminins de haut niveau, c'est formidable. Il y a peut-être un sport collectif qui est moins représenté que les autres en Île-de-France : le basket, sujet qui, évidemment, à Nanterre, me tient à cœur plus que les autres, mais pas seulement, il est important d'avoir des équipes féminines de haut niveau et nous porterons ces sujets également avec Daniel.

En termes d'exemplarité – c'est le dernier sujet, je m'arrêterai là –, je voudrais lancer, si vous en êtes tous d'accord, une action complémentaire à tout ce qui a été évoqué et tout ce qui est fait déjà.

On a la chance d'avoir un territoire extrêmement riche et économiquement prospère, avec des femmes dirigeantes, des femmes leaders, que ce soit dans le milieu entrepreneurial, dans le milieu associatif, dans le milieu institutionnel et dans le milieu sportif. Ce serait formidable si ces femmes se réunissaient et servaient de *role model* – selon l'expression anglo-saxonne –, d'exemple, pour lutter contre l'autocensure, pour mentorer, pour tutorer des jeunes filles issues de nos quartiers ou des villes, de certains endroits où il y a peut-être une plus grande autocensure qu'ailleurs vers l'accès à certains métiers, dans l'ascenseur social, et mettre en place une action massive, large, du tutorat de femmes pour les jeunes filles. Je pense que c'est une action à la fois simple, extrêmement moderne. Madame, vous vous inquiétiez, nous sommes parfaitement ancrés dans le XXI^e siècle et je pense que les Hauts-de-Seine peuvent faire rayonner ce sujet de l'égalité femmes-hommes aussi à travers de formidables réussites inspirantes, c'est aussi notre rôle de les mettre en valeur.

Je vous remercie et je suis très heureuse de porter ce sujet à l'avenir, avec mes collègues très intéressés par cette problématique sociale majeure.

M. le Président.- Merci, Madame Bedin.

Vous venez de rappeler brièvement que, même s'il n'y avait pas de conseillère déléguée à l'égalité hommes/femmes avant ce mandat, notre Département agissait déjà beaucoup. Vous portez à présent un certain nombre de propositions, vous avez avancé des pistes de réflexion. Je pense que, si nous pouvons avoir au sein de cette assemblée des divergences sur certains sujets, ce n'est pas le cas sur cette question. Il peut être

pertinent de créer un petit groupe de travail, avec vos collègues d'autres délégations – puisque c'est un sujet transversal – et avec des élus de l'opposition, car je pense que sur de tels sujets, on peut se retrouver et travailler ensemble en bonne intelligence.

Madame Tilly, vous souhaitiez également prendre la parole.

Mme Tilly.- Oui, un petit complément d'information.

Je remercie Camille pour toutes ses initiatives, dans lesquelles nous nous inscrivons parfaitement, et comme vous le disiez, Monsieur le Président, je tiens juste à rappeler quelques petits chiffres – même grands – qui montrent notre investissement depuis plusieurs années, puisque notre budget en ce qui concerne la violence faite aux femmes est de 1,7 M€, et je tiens à dire notre partenariat avec les associations, qui ont un rôle majeur, notamment dans l'hébergement, qui est un des problèmes que nous avons, les villes et les départements.

Le Département des Hauts-de-Seine finance plus de cent trente places d'hébergement, cela concerne au total deux cents femmes qui ont la chance de pouvoir être hébergées dans des situations très complexes, cela fait trois cent neuf femmes que nous hébergeons et trois cent vingt-six enfants en 2019. Là aussi, un grand partenariat avec le Département, la Préfecture des Hauts-de-Seine et le parquet de Nanterre, puisque nous avons signé une convention qui s'appelle « TGD », qui est un dispositif de téléprotection grave danger, dans les Hauts-de-Seine, sur lequel nous avons de très bons résultats.

Une expérimentation a aussi été faite, et je pense que dans le groupe de travail, nous pourrions nous appuyer sur cette expérimentation : le violentomètre, qui permet justement d'évaluer les violences dont peuvent être victimes les femmes.

Effectivement, tous ces outils sont mis à disposition, il faudra faire des évaluations, et surtout ce partenariat avec toutes les institutions qui sont autour de nous.

Je tiens à signaler que nous avons eu au mois de novembre la semaine complète sur le risque prostitutionnel des mineurs, un événement qui a été marqué par la présence notamment de la Préfète, du Procureur, des juges d'enfants. La Préfète a remarqué cette implication et elle souhaite vraiment que sur ce sujet, nous travaillions ensemble. J'ai senti un appel du pied de Madame la Préfète pour que nous prenions en

main ce sujet, mais je pense que c'est dans le groupe de travail qu'il faudra très certainement l'étudier.

Voilà ce que je voulais compléter, et merci à Camille pour tous ces axes qui seront passionnants sur ce mandat.

Merci.

M. le Président.- Merci, Armelle.

Il s'agit maintenant de mettre aux voix le fait que nous ayons pris acte de ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 21.164 – Commission d'appel d'offres – Règlement intérieur.

M. le Président.- Nous passons au rapport n° 21.164 : le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.131 – Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

M. le Président.- Sur le n° 21.131, qui est le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.129 – Compte-rendu des marchés et avenants – Juillet-août 2021.

M. le Président.- Sur le n° 21.129, qui est le compte-rendu des marchés et avenants des mois de juillet et août 2021, je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je mets donc aux voix le prend acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

SPORTS

Rapport n° 21.148 – Concession de service public – Domaine départemental du Haras de Jardy – Golf, tennis et restaurant.

M. le Président.- Nous en arrivons au n° 21.148, pour la concession de service public concernant le domaine départemental du Haras de Jardy. J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, un petit rappel, parce que j'avais déjà évoqué ce sujet lors de la Commission permanente. Vous vous souvenez, nous souhaitons vivement que dans cet appel d'offres, il y ait un engagement, une incitation, à faire que l'accueil du public soit plus large, afin d'assurer une meilleure diversité sociale.

On avait remarqué qu'il y avait deux entités territoriales hors des Hauts-de-Seine, le 16^e arrondissement et Versailles, qui étaient un peu surreprésentés dans la fréquentation des haras, et nous souhaitons qu'il puisse y avoir un rééquilibrage en faveur des Hauts-de-Seine, et notamment des populations les plus populaires.

Voilà, en quelques mots, ce que je tenais à vous dire.

M. le Président.- On s'y emploie.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président, donc on s'abstiendra.

M. le Président.- Parfait.

Je mets aux voix ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe de Monsieur Ouzoulias.

Qui est pour ?

Tout le reste, y compris le groupe de Monsieur Timotéo.

**Rapport n° 21.155 – Contrat de concession de service – Fosse de plongée
Aqua Hauts-de-Seine.**

M. le Président.- On passe au rapport suivant, le n° 21.155, qui est le contrat de concession de service pour la fosse de plongée. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.154 – Soutien sport de haut niveau – Metropolitans 92 –
Saison sportive 2021/2022.**

M. le Président.- Ensuite, sur le n° 21.154, le soutien au sport de haut niveau, cela concerne les Metropolitans 92, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vais faire, si vous le permettez, un saut, parce que je crois que Monsieur Berdoati ne pourra pas être présent cet après-midi, et vu le nombre de rapports qu'il reste à étudier, Monsieur le Préfet devant nous rejoindre pour 11 heures 30 pour nous soumettre son rapport annuel, on va étudier le rapport qui concerne les transports : le n° 21.182.

TRANSPORTS

Rapport n° 21.182 – T10 – Convention de financement – Phase réalisation (REA 4).

M. le Président.- J'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire. Cela concerne la convention de financement du T10. Je vous en prie, Madame.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la ligne du tramway 10, nous ne pouvons pas passer sous silence ce dossier. Évidemment que notre groupe Écologistes et Socialistes se devait de réagir, mais vous vous en doutiez, je suppose, car cela fait plus de six ans maintenant que nos amis, dans leurs différentes villes, tirent la sonnette d'alarme sur ce projet, manifestent ou alertent, car non, il y a des choses qui ne vont pas.

Bien sûr que nous sommes pour les transports en commun – d'ailleurs, nos collègues du groupe Écologistes et Socialistes dans différentes majorités ont contribué à faire augmenter les fréquentations du public dans les tramways – que nous avons des politiques volontaristes à ce sujet, mais sur ce projet particulièrement de la ligne 10, cela ne va pas, il y a des choses qui ne vont pas, et quand on lit dans la note de présentation que « *ce projet est réalisé dans les meilleures conditions de respect des milieux naturels de la faune et de la flore* », eh bien non, nous ne sommes pas d'accord.

Il y a déjà six ans, notre collègue, ici, dans cette Assemblée, Vincent Gazeilles, avait dénoncé l'emplacement choisi pour le site d'exploitation, de maintenance et de remisage, orienté uniquement sur l'option de la zone forestière. Il a été répliqué que c'était la seule parcelle qui permettrait le prolongement ultérieur, mais la démonstration ne nous a pas convaincus, et surtout, nous avons quand même le sentiment qu'il n'y a pas eu de

recherche d'alternative à cette implantation, alors que l'autorité environnementale elle-même, à l'époque, en 2015, recommandait d'étudier au moins des alternatives, et ceci afin de préserver un lieu qualifié « *d'espace boisé à préserver et à valoriser* » par le schéma directeur de la Région Île-de-France.

Il s'agit quand même de cinq hectares qui ont été coupés ; cinq hectares de forêt, c'est énorme, d'autant plus dans une zone dense urbaine. Savez-vous combien de tonnes de CO₂ absorbent cinq hectares de forêt ? Chaque année, pour ce type de forêt, c'est à peu près quarante à cinquante tonnes de CO₂.

Alors oui, on sait que quelques arbres ont été plantés, mais cela ne correspond pas à ces cinq hectares, et surtout, plus les arbres sont vieux, plus leur capacité d'absorption de CO₂ est importante, et on a quand même l'impression d'une mauvaise volonté à vouloir trouver une solution alternative, alors même qu'on a voté dernièrement un bilan et un plan d'action pour limiter les gaz à effet de serre.

Alors non, nous pensons que les meilleures conditions de respect des milieux naturels de la faune et de la flore n'ont pas été réunies.

Je le dis d'autant plus tranquillement qu'un autre aspect de ce projet nous chagrine : le projet initial a été modifié au niveau de Clamart pour ajouter une troisième voie pour les voitures. Dans un projet censé développer le transport en commun, cela nous pose problème. En effet, c'est la troisième voie routière sur la partie du tracé allant du carrefour Beaujard à la place du Garde. Le descriptif du projet de cette troisième voie admet lui-même des nuisances sonores et des rejets atmosphériques liés à la circulation automobile et affirme, mais sans le démontrer, que ce passage de deux à trois voies routières limiterait les impacts environnementaux. Alors là, je n'ai pas tellement bien compris la démonstration : comment, en rajoutant plus de voies, et donc en encourageant la circulation de voitures, on va limiter les impacts environnementaux ? L'argument ne m'a pas du tout convaincue.

Cette nouvelle route conduit à un nouveau déboisement du bois de Clamart, qui rétrécit régulièrement au fil des divers projets mis en place au profit de l'élargissement d'un axe routier. Aujourd'hui, nous souhaiterions au moins savoir où en est ce projet de troisième voie.

En effet, tout cela nous fait dire que non, les meilleures conditions de respect des milieux naturels de la faune et de la flore n'ont pas été réunies. Les transports en

commun, oui, nous sommes pour les transports en commun, le tramway, oui, mais des projets faits comme cela, non, ce n'est plus possible, nous sommes persuadés qu'il est possible de faire mieux et de mieux respecter, en effet, les milieux naturels de la faune et de la flore, et c'est pour cela que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur Berdoati, vous voulez répondre ?

M. Berdoati.- Une toute petite précision. Merci, Monsieur le Président.

D'abord, ce projet de tramway T10 entre la Croix de Berny et la place du Garde à Clamart constitue une liaison en rocade de plus de huit kilomètres qui est insérée sur la RD 986 à Antony et à Châtenay-Malabry et sur la RD 2 au Plessis-Robinson et à Clamart. Cela assurera – ce n'est pas achevé, bien évidemment, puisqu'on en parle aujourd'hui – un maillage entre le RER B à la Croix de Berny et le tramway T6 au niveau de la Commune de Clamart.

En fait, je vais tenter d'apporter quelques précisions uniquement sur l'aspect environnemental qui a été évoqué, je ne vais pas vous refaire tout le tracé du T10 et de cette affaire. L'objet de notre rapport, d'ailleurs, est d'approuver la convention de financement, mais quant à la problématique soulevée sur les milieux naturels, la faune et la flore, en fait, des actions majeures ont été engagées dans le cadre du projet et démontrent la démarche assez volontariste des maîtres d'ouvrage en matière de compensation des impacts sur l'environnement : plus de douze hectares, presque treize hectares de reboisement en Île-de-France, des travaux de restauration de l'habitat et de la faune locale sur près de neuf hectares et demi, à proximité directe de l'impact, et une contribution au fonds stratégique de la forêt et du bois.

Le tramway T10 est très attendu, il participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire et favorise le report modal vers un transport décarboné. En ce sens, il répond pleinement aux objectifs de mobilité durable affichés par le plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Vous avez la convention de financement, puisque c'est l'objet de cette délibération, qui vous donne la répartition entre les financeurs. Je pense qu'il faut absolument que l'on poursuive.

Aujourd'hui, les rails sont déjà posés en partie, et donc il serait quand même un peu surprenant de s'arrêter, d'envisager un nouveau tracé éventuel et de repartir pour plusieurs dizaines d'années, parce qu'on sait très bien comment sont les procédures.

Aujourd'hui, je pense que tout le monde attend de pouvoir profiter de ce transport en commun, et donc j'incite mes collègues à approuver cette convention de financement.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur Berdoati.

Quelques compléments, peut-être, d'information.

Sur les compensations, Monsieur Berdoati a répondu : conformément à l'enquête publique et conformément à la loi, toutes les compensations ont été respectées et largement au-delà de ce qui est fait habituellement.

En revanche, sur le lieu qui a été choisi par le site de maintenance et de remisage – qui impose effectivement toutes les compensations, puisque c'est une parcelle boisée totalement isolée, déjà coupée du bois de Verrières par des voies à grande circulation, qui a été choisie pour ce site d'exploitation –, il est faux de dire comme vous le faites que cela a été le seul site, car on ne travaille pas sur un seul site.

Le site du Plessis-Robinson était déjà contraint par rapport au tracé actuel de la ligne, qui va, comme l'a souligné Monsieur Berdoati, de la Croix de Berny à la place du Garde à Clamart, et il ne permettait pas d'accueillir un prolongement éventuel de cette ligne, qui figurait déjà en pointillé sur les schémas et nous souhaitions tous – les élus du sud – qu'il puisse y avoir une prolongation de cette ligne. À l'époque, la ligne 15 n'existait pas et n'était pas prévue, et donc on l'envisageait pour aller vers le T2 à Issy-les-Moulineaux.

Avec ce prolongement, il n'y avait plus les surfaces nécessaires pour inscrire le site de maintenance sur le lieu qui avait été identifié au Plessis-Robinson, puisqu'une fois encore, ne serait-ce que pour le tronçon qui est en cours de travaux, il était déjà restreint. Tout cela a été dit et démontré.

Pour la suite, comme il existe à présent la ligne 15, et j'espère qu'elle va être créée, et même le plus rapidement possible, en tous les cas d'ici 2030, je me suis rapproché, avec les Maires concernés, de la Région pour qu'une étude soit lancée pour

voir si on peut aller de l'hôpital Béclère jusqu'à une gare de la ligne du Grand Paris Express 15 – il y en a deux dans le secteur : une à Issy-les-Moulineaux et une à Clamart/Vanves –. Ce qui fait que dans l'attente de ces études, sur la partie Béclère – place du Garde, les travaux ne pourront pas être entrepris. Si les études nous permettent de voir qu'il y a une vraie faisabilité et si nous pouvons avoir le financement dans le cadre du prochain CPER, qui, j'espère, viendra bien un jour, nous pourrions alors avoir le prolongement jusqu'à une gare de la ligne 15, ce qui éviterait le trajet que vous évoquiez entre l'hôpital Béclère et la place du Garde.

Voilà, pour être complet.

Je mets donc aux voix.

Peut-être qu'une partie de l'opposition sera contre, de ce que j'ai cru comprendre.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Qui est pour ?

La majorité et le groupe de Monsieur Ouzoulias.

Il est déjà 11 heures 15, les dossiers concernant les affaires sociales – solidarités sont assez nombreux et j'ai beaucoup d'inscrits, donc on risque d'être coupé avec l'arrivée de Monsieur le Préfet.

Je vous propose donc de passer au dossier culture, puisque je n'ai pas d'inscrit ; cela nous permettrait quand même d'avancer.

CULTURE

Rapport n° 21.190 – Subventions culturelles au titre de 2021 – CDN Nanterre Amandiers, CLEA et LSSL.

M. le Président.- Le rapport n° 21.190 concerne les subventions culturelles au titre de l'année 2021 pour le théâtre de Nanterre Amandiers. Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a trois délibérations.

Je mets la première aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la deuxième.

Même vote.

Je mets aux voix la troisième.

Même vote.

Rapport n° 21.133 – Maison de Chateaubriand – Contrats de prêt – Exposition consacrée aux étoffes et à la littérature.

M. le Président.- Le rapport n° 21.133 concerne la Maison de Chateaubriand, des contrats de prêt pour une exposition consacrée aux étoffes et à la littérature. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.138 – Maison de Chateaubriand – Convention de dépôt d'œuvres.

M. le Président.- Le rapport n° 21.138 concerne, toujours pour la Maison de Chateaubriand, la convention de dépôt d'œuvres.

Même vote ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.134 – Musée du Grand Siècle – Dons d'œuvres.

M. le Président.- Sur le n° 21.134, pour le musée du Grand Siècle, des dons d'œuvres, il y a deux délibérations.

Même vote pour les deux délibérations ?

Adoptées à l'unanimité.

**Rapport n° 21.136 – Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt d'œuvres
provenant de la donation de Pierre Rosenberg.**

M. le Président.- Le n° 21.136 : Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt d'œuvres provenant de la donation de Pierre Rosenberg.

Même vote pour les trois délibérations ?

Adoptées à l'unanimité.

**Rapport n° 21.137 – Musée du Grand Siècle – Subvention et convention de
partenariat – Société des Amis du musée du Grand Siècle.**

M. le Président.- Pour le rapport n° 21.137, subvention et convention de partenariat avec la société des Amis du musée du Grand Siècle, même vote ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.135 – Musée du Domaine départemental de Sceaux –
Contrat de concession de droits d'auteur – Exposition Zwobada.**

M. le Président.- Pour le rapport n° 21.135, concernant le musée du Domaine départemental de Sceaux, le contrat de concession de droits d'auteur pour l'exposition Zwobada, même vote.

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.139 – Association des amis des musées départementaux –
Conventions – Subventions.**

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.139, l'Association des amis des musées départementaux pour des subventions, même vote.

Adoptée à l'unanimité.

Nous pourrions continuer, parce que je n'ai pas d'inscrit et il nous reste encore une dizaine de minutes, avec les rapports concernant les infrastructures routières et navigables.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 21.170 – Communication – Redevance d'occupation du domaine public – Secteur de la restauration.

M. le Président.- Je mets aux voix le rapport n° 21.170, concernant la redevance d'occupation du domaine public pour le secteur de la restauration.

Adoptée à l'unanimité.

C'est pour prendre des mesures pendant la crise de la Covid-19, pour ne pas que les gens payent.

Rapport n° 21.171 – Berges d'Asnières-sur-Seine – Demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie – Promenade bleue.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.171, concernant les berges d'Asnières-sur-Seine, des demandes de subvention auprès de la Région Île-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la Promenade bleue, il y a deux délibérations.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 21.175 – RD 53 – Chaville – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental.

M. le Président.- Sur la RD 53 à Chaville concernant l'acquisition et le classement dans le domaine public routier départemental, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.172 – RD 407 – Marnes-la-Coquette – Acquisition de parcelles et d'emprises.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.172, concernant la RD 407 à Marnes-la-Coquette, l'acquisition de parcelles, il y a deux délibérations.

Même vote pour les deux délibérations ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 21.173 – RD 920 – Montrouge – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental.

M. le Président.- Pour la RD 920 à Montrouge, l'acquisition et le classement dans le domaine public routier départemental, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

Rapport n° 21.174 – Paris La Défense – Acquisition et classement d'emprises.

M. le Président.- Pour le rapport n° 21.174, l'acquisition et le classement d'emprises à Paris La Défense, il y a cinq délibérations.

Même vote pour les cinq délibérations : elles sont adoptées à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 21.142 – Coopération internationale – Haïti – Aide d'urgence post-séisme aux producteurs de cacao de Grande Anse.

M. le Président.- On pourrait passer au n° 21.142, concernant les relations et la coopération internationales. Il vous est proposé une aide d'urgence post-séisme aux producteurs de cacao de Grande Anse à Haïti. Vous savez que nous les aidons depuis un certain nombre d'années.

Malheureusement, il y a eu un séisme qui a mis en grande difficulté les producteurs de cacao, et il s'agit donc d'investir rapidement pour remettre à niveau après le séisme, ne pas gâcher tout le travail qui a été fait depuis des années et qui portait ses fruits.

Je le mets aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Après, on peut passer au développement numérique.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

**Rapport n° 21.152 – Mutualisation de l'information géographique –
Renouvellement du partenariat.**

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.152, la mutualisation de l'information géographique et le renouvellement du partenariat, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Je n'ai pas d'inscrit, donc cela peut aller vite, sur les contractualisations municipales.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

**Rapport n° 21.176 – Commune de Meudon – Avenant n° 2 au CDDV –
2019-2021.**

M. le Président.- Concernant le rapport n° 21.176, l'avenant n° 2 avec la Commune de Meudon sur notre contrat, je n'ai pas d'inscrit, mais, généralement, l'Opposition ne prend pas part au vote.

L'ensemble de l'opposition ne prend pas part au vote et la majorité vote pour.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.180 – Commune de Courbevoie – Avenant n° 2 au CDDV – 2019-2021.

M. le Président.- Même chose pour le n° 21.180 avec la Commune de Courbevoie, il s'agit d'un avenant.

Même vote de l'opposition et même vote de la majorité.

Rapport n° 21.179 – Commune de Boulogne-Billancourt – Avenant n° 3 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.179, même chose pour un avenant avec la Commune de Boulogne-Billancourt, même vote de l'opposition et même vote de la majorité.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 21.181 – Hauts-de-Bièvre Habitat – Programme 2021 d'amélioration du patrimoine – Subvention.

M. le Président.- Ensuite, pour l'habitat et la politique de la ville, nous avons le rapport n° 21.181, avec un programme d'amélioration du patrimoine, et donc une subvention à Hauts-de-Bièvre Habitat. Je n'ai pas d'inscrit.

Je ne prends pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité des votants.

Rapport n° 21.177 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

M. le Président.- Concernant le rapport n° 21.177, Habitat – Aides départementales aux particuliers, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.178 – ADIL 92 – Subvention 2022.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.178, pour l'ADIL et sa subvention pour 2022, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 21.130 – Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux.

M. le Président.- Pour le patrimoine non scolaire, le n° 21.130, la mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Je crois avoir fait le tour des rapports où nous n'avons pas d'inscrit, mais il ne faudrait pas perdre de temps. Nous avons encore dix minutes, on ne me fait pas signe que le Préfet est arrivé.

Sur les affaires sociales, il n'y a pas des interventions sur tous...

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 21.146 – Financement complémentaire des structures d'accueil petite enfance (EAJE) au titre de l'année 2021.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.146, le financement complémentaire des structures d'accueil petite enfance au titre de l'année 2021, je n'ai pas d'inscrit.

Je considère que c'est un vote à l'unanimité, Monsieur Ouzoulias, Monsieur Timotéo ? (*Messieurs Ouzoulias et Timotéo acquiescent.*)

Très bien.

Rapport n° 21.165 – Espaces Insertion – Conventions de financement.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.165, pour les Espaces Insertion et les conventions de financement, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.144 – Frais de déplacement des membres CDCA – Régime de prise en charge.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.144, les frais de déplacement concernant le régime de prise en charge pour le CDCA, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 21.151 – SIAAP – SMBVB – EPTB Seine Grands Lacs – Communication des comptes pour l'exercice 2020.

M. le Président.- Pour l'eau et l'assainissement, sur le rapport n° 21.151, la communication des comptes de l'exercice 2020 du SIAAP et de l'EPTB Seine Grands Lacs, je n'ai pas d'inscrit.

M. Adjroud.- Si, Monsieur le Président, je me suis inscrit, je crois.

M. le Président.- Je ne l'ai pas, mais bon...

M. Adjroud.- Ce n'est pas celui-là, pardon.

M. le Président.- Je le mets aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.183 – Avenant n° 1 à la convention de transfert de charges entre la Métropole du Grand Paris et le Département des Hauts-de-Seine au titre des missions de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) relevant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.183, l'avenant à la convention de transfert de charges entre la Métropole du Grand Paris et notre Département, je n'ai pas d'inscrit.

Est-ce également un vote à l'unanimité, Monsieur Ouzoulias, Monsieur Timotéo ? *(Messieurs Ouzoulias et Timotéo acquiescent.)*

Rapport n° 21.153 – Assainissement – Neuilly-sur-Seine – Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (avenue Charles-de-Gaulle).

M. le Président.- Sur le rapport n° 21.153, l'assainissement à Neuilly-sur-Seine, un avenant à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage concernant l'avenue Charles-de-Gaulle, je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 21.132 – Financement de vacances – Dispositif PREMIS et ateliers pédagogiques – Année scolaire 2021-2022.

M. le Président.- Au niveau de l'éducation, sur le rapport n° 21.132, le financement de vacances concernant le dispositif PREMIS et des ateliers pédagogiques pour l'année scolaire 2021-2022, je n'ai pas d'inscrit.

Je considère que c'est un vote à l'unanimité ? *(Messieurs Ouzoulias et Timotéo acquiescent.)*

D'accord.

Cette fois-ci, je crois que nous les avons tous balayés. Il est 11 heures 25, je vous propose que nous attendions l'arrivée de Monsieur le Préfet, que nous fassions une courte suspension de séance.

(La séance, suspendue à 11 heures 25, reprend à 11 heures 40.)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons reprendre notre séance.

Monsieur le Préfet, bonjour.

Je suis très heureux, ainsi que mes collègues, de pouvoir, enfin, vous accueillir, puisque l'an dernier, du fait de la crise sanitaire et des confinements, vous n'avez pas pu venir pour nous présenter votre rapport annuel.

Cette année, les circonstances nous le permettent, tout en restant vigilants, car, malheureusement, tout cela n'est pas terminé, on voit bien qu'il y a même une reprise, non pas de façon importante en termes d'hospitalisation, puisque les vaccins portent leurs fruits, mais en tous les cas le virus continue à circuler de façon importante. Toutefois, nous avons pu tenir notre séance, et surtout, nous pouvons vous accueillir ainsi que l'ensemble de vos collaborateurs, pour que vous puissiez nous présenter votre rapport de l'année 2020.

Comme le veut la tradition, les différents groupes composant notre Assemblée vous poseront un certain nombre de questions.

En préliminaire, je souhaiterais simplement dire que vous êtes dans votre rôle de représentants de l'État en tant que Préfet, nous sommes dans le nôtre en tant qu'élus locaux, mais en ce qui me concerne, je me félicite de notre collaboration depuis... j'ai presque envie de dire nos arrivées, elles sont intervenues presque en même temps, et de la façon dont nous travaillons et dont nos services travaillent ensemble pour essayer de toujours trouver les meilleures solutions pour que les dossiers avancent, et tout cela, bien entendu, au profit de l'intérêt général et de nos concitoyens.

En premier lieu, Monsieur le Préfet, je vous passe la parole, et ensuite, interviendront les différents groupes.

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Président. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux. Je salue également les collaborateurs de l'administration du Conseil départemental, autour du Directeur général des services, ainsi que l'ensemble des Chefs de service de l'État qui m'accompagnent aujourd'hui, des membres du corps préfectoral, qui sont à mes côtés ; c'est l'ensemble de l'équipe de l'État dans les Hauts-de-Seine qui présente à travers moi le rapport d'activité.

Le rapport d'activité de l'année 2020, certes, vous l'avez sur table, mais l'idée est non seulement, évidemment, de parler de l'année 2020 – mais c'est déjà un peu ancien, quoique nous ayons un peu perdu quelques notions de temps –, mais surtout, et vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, depuis 2020, donc 2020 et 2021 ; même si, formellement, il faut présenter le rapport 2020, nous parlerons aussi beaucoup d'actualité.

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, de votre accueil. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Cette séance est une séance un peu solennelle, évidemment importante, puisque l'idée est bien que nous puissions vous présenter – je vais vous présenter – l'action des services de l'État dans cette phase qui est très particulière, qui a été très consacrée à la gestion de la crise sanitaire, qui est une crise sanitaire hors normes et qui s'est manifestée par la mobilisation, l'engagement total des services de l'État, de ses opérateurs, de l'ensemble des collectivités territoriales dans notre Département.

Ce sera aussi l'occasion de répondre à vos questions, à vos interrogations, et au-delà, de perpétuer une tradition désormais bien ancrée dans le Département des Hauts-de-Seine d'un dialogue fructueux, constant, permanent – vous l'avez dit, Monsieur le Président, et je tiens à vous en remercier – entre l'État et le Conseil départemental. Ce moment est le symbole aussi de cette collaboration très efficace au service de nos concitoyens.

Je souhaiterais tout d'abord, si vous me le permettez, faire un point particulier sur la gestion de la crise sanitaire.

Comme vous le savez, le Département des Hauts-de-Seine a été impacté très tôt par la crise sanitaire, avec un premier cas détecté dès le mois de février 2020. Ce sont, par la suite, un peu moins de soixante-dix mille cas positifs qui ont été recensés durant

l'année 2020, entre le mois de mai et le mois de décembre, ce qui a fait de notre Département un des plus touchés d'Île-de-France.

Dès lors, ont été mises en place, dès les premières semaines, à la fois des actions et une communication extrêmement fortes, des actions opérationnelles entre l'État, le Conseil départemental, les Parlementaires, les Maires ; cela a été un travail – que nous continuons et qui est toujours actif aujourd'hui – extrêmement important et efficace, puisque cette grande réactivité a permis notamment de déployer quatre-vingt-quinze centres de dépistage à la fin de l'année 2020, une capacité de dépistage très importante, qui est encore très importante aujourd'hui, avec plus de cent vingt-cinq mille tests hebdomadaires.

Nous avons examiné aussi et travaillé ensemble sur les vaccinations dans les EHPAD dès le mois de décembre 2020, et je veux saluer la très forte mobilisation de tous pour les déploiements de la vaccination dans le Département, le travail qui a été réalisé aussi avec le Conseil départemental, et notamment dans les résidences autonomie. Très tôt, ces actions ont été déployées. Nous avons été, nous pouvons le dire sans autosatisfaction, un peu pionniers, puisque nous avons eu parmi les premiers vaccins, nous avons eu le premier centre mutualisé ouvert alimentant non seulement le Département mais l'ensemble de la France à travers l'AGEPS à Nanterre, et surtout un maillage très important, puisqu'il est aujourd'hui de trente centres de vaccination dans le Département, dont vingt-cinq ambulatoires gérés par des communes, et je salue l'engagement des Maires, auxquels il convient d'ajouter les centres qui ont été ouverts dans les centres commerciaux, à So Ouest, au Quartz, aux Quatre-Temps, aux dispositifs « d'aller vers » qui ont été mis en place dans un certain nombre de communes, notamment à travers les « vaccibus », et aussi nos vaccinodromes, le premier à l'Arena, ici, qui a eu des résultats très importants, et aujourd'hui, et avec votre soutien, Monsieur le Président, le vaccinodrome du pôle universitaire Léonard de Vinci, qui fonctionne, comme vous le savez, à pleine capacité.

Nous avons souhaité, même dans les moments un peu plus bas de la vaccination, maintenir ce maillage, et nous l'avons souhaité ensemble, ce qui nous a permis, lorsque le Gouvernement a pris la décision d'élargir la cible de vaccination pour le rappel, la troisième dose, d'avoir une capacité très forte et de pouvoir répondre, sachant que progressivement, les créneaux de vaccination ont été injectés par d'autres

départements, ce qui fait que nous avons un système, aujourd'hui, qui reste quand même très tendu, et il continuera à l'être, mais je crois que nous avons toute la capacité, et il faut rassurer nos concitoyens à cet égard, pour faire face, même s'il peut y avoir des interrogations sur la question de la désactivation du passe sanitaire, les échéances, évidemment, qui sont celles des fêtes, il y a un peu de stress à cet égard et il est tout à fait compréhensible, mais nous avons la capacité de faire face.

Je voulais aussi saluer l'efficacité de l'engagement collectif, parce que nous avons des résultats qui sont bons. Je voudrais vous donner quelques chiffres, sans vous envahir de chiffres ; c'est toujours la difficulté de cet exercice :

- 91 % de la population éligible du Département est vaccinée avec les deux doses ; c'est considérable. Je dis « éligible », donc au-delà des douze ans, même si la cible s'élargit progressivement, 91 % ;

- plus de deux millions six cent mille injections ont été effectuées depuis maintenant un peu moins d'un an, ce qui est considérable et nous place au deuxième rang des départements franciliens après Paris, ou au premier rang si on met Paris à part, qui, étant donné la capacité, est dans une situation très spécifique et particulière.

Parallèlement, les services de l'État ont démontré leur agilité, leur capacité d'adaptation. Face à cette situation, nous avons développé ensemble un certain nombre de choses un peu innovantes ; je pense, et nous en avons besoin, au centre Covid précaire avec le CASH de Nanterre, le CREPS de Châtenay-Malabry.

Nous avons aussi mis en place des instances départementales de coordination sur l'aide alimentaire, des dispositifs hebdomadaires où nous faisons le point sur ces sujets, et notamment sur l'urgence sociale qui a été associée à cette crise, qui ont permis de protéger les plus exposés, et tout ce travail notamment autour de l'aide alimentaire ; je salue l'engagement de la Préfète déléguée Anne Clerc, avec notamment l'implication très forte de la DRIHL (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) et votre implication, celle du monde associatif, qui a joué un rôle très important. Il y a eu des actions aussi sur l'université de Nanterre, qui ont été particulièrement emblématiques.

Face à cette situation, il a fallu aussi répondre à l'urgence pour soutenir l'activité économique et préserver l'emploi.

La crise a touché notre Département, comme en atteste l'augmentation du taux de chômage. Nous avons un taux de chômage avant la crise sanitaire de 5,3 %, qui est monté à 7,3 %, touchant particulièrement les jeunes actifs, et comme nous le savons, avec des différences importantes selon les territoires en particulier, selon les quartiers aussi.

L'action de l'État a été, comme vous le savez, puissante, renforcée par l'action des collectivités, l'action du Conseil départemental. Je tiens à saluer l'engagement de Madame Gabet, notre Directrice départementale des finances publiques, et de ses services, et leur grande efficacité.

Je vous donnerai quelques chiffres, que vous connaissez sûrement, qui sont des chiffres très forts et emblématiques :

- 13 Md€ de prêts garantis par l'État dans le Département ;
- le fonds de solidarité : plus de 1 Md€, ce qui est considérable ;
- l'activité partielle a été déployée à hauteur de 1,7 Md€ au profit des entreprises, et je salue l'engagement de la DRIETS (direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et de Madame Sanfaute ;
- les reports d'échéances fiscales et sociales qui ont permis de réduire considérablement le dépôt notamment des procédures collectives, qui ont baissé de 40 % en 2020.

Nous avons des résultats :

- la baisse confirmée du taux de chômage ; le taux de chômage est redescendu à 6,7 %, il n'est pas encore revenu à l'avant-crise, mais il a quand même baissé de manière substantielle. Ce sont des chiffres du deuxième trimestre 2021, il est probable qu'il soit aujourd'hui encore un peu inférieur ;
- le nombre de créations d'entreprises repart à la hausse fortement, 20 à 25 % ; nous avons enregistré dix-huit mille créations d'entreprises au cours du premier semestre 2021 ;
- les intentions d'embauche des entreprises sont très favorables, plus de quatre-vingt-sept mille, faisant du Département des Hauts-de-Seine le deuxième département pourvoyeur d'emplois franciliens, juste après Paris, et le moteur de l'économie francilienne.

Le soutien de l'économie a également porté – j'ai parlé de la résilience, de la gestion d'urgence – sur la relance, puisque le Département a pu bénéficier à hauteur de plus de 1 Md€ d'allègements fiscaux, je parle, pour une grande part, des entreprises, Madame la Directrice départementale, à hauteur de plus de 700 M€, ce qui est considérable, de mesures de soutien à l'emploi, de subventions octroyées dans le cadre d'appels à projets touchant à l'économie numérique, à la lutte contre la pauvreté, à l'industrie à destination des collectivités locales, les associations ou encore les entreprises.

Cette dynamique a permis aussi de conclure ensemble, Monsieur le Président, un accord de relance départemental, où nous mobilisons près de 1,5 Md€ de crédits sur les différents axes, et aussi des accords de relance, et je salue les Présidents des EPT (établissements publics territoriaux) qui se sont engagés dans cette démarche. Nous avons passé trois accords de relance avec les établissements publics territoriaux, qui sont des accords de relance importants et très opérationnels sur des sujets tels que l'offre de logement social, la transition écologique, l'amélioration des espaces, la résilience sanitaire et médico-sociale, l'amélioration des collèges et notre implication conjointe en vue des Jeux olympiques de 2024, pour lesquels nous avons installé avec Monsieur le Président il y a une dizaine de jours le Comité départemental des JO, avec la venue de Tony Estanguet, et surtout d'engager cette démarche qui sera très importante pour notre Département, puisque nous accueillons, même si elle n'est peut-être pas à hauteur de celle que l'on peut constater à Paris ou en Seine-Saint-Denis, mais nous tenons notre rang et je suis sûr que nous aurons des résultats importants, parce qu'il y a une très forte mobilisation. Nous avons quand même près des trois quarts des communes qui sont territoires des Jeux, donc ce sera un moment important pour Paris 2024, dont notre Département et notre pays.

L'autre axe majeur de ce plan est le déploiement du dispositif « Un jeune, une solution », qui dès juillet 2020, a permis de soutenir notamment l'apprentissage. Là aussi, vous le savez, l'apprentissage repart, et repart fortement dans notre Département : près de cinquante mille contrats signés en 2020 et 2021, une augmentation de plus de 30 %, et la formation des publics les plus éloignés de l'emploi.

Je voudrais aussi souligner la nécessité de renforcer nos efforts pour soutenir l'emploi des plus jeunes, notamment à travers le dispositif PEC (parcours emploi

compétences) ; ce dispositif n'est pas assez utilisé dans le Département des Hauts-de-Seine. Nous avons des crédits importants, qui ne sont, malheureusement, pas assez utilisés. Des réunions ont été organisées ces dernières semaines pour que nous puissions consommer ces crédits, donc j'appelle votre attention là-dessus.

Et puis le projet, Monsieur le Président, de l'instauration d'un grand service public de l'insertion et de l'emploi, en partenariat avec les services de l'État, que vous portez, en relation avec nous-mêmes, les opérateurs, les missions locales et le tissu économique de notre Département ; c'est aussi, évidemment, un projet très important.

Nous avons aussi, parmi les grandes priorités, le sujet de la sécurité. Les Hauts-de-Seine, et j'en ai fait une priorité majeure dans notre Département, enregistrent des résultats plutôt satisfaisants ; toute la difficulté est que je me méfie des comparaisons, je vais vous donner des chiffres 2020, mais je viendrai immédiatement à 2021. Évidemment, l'année 2020 a été une année plutôt basse en matière de délinquance, mais il y a des raisons aussi à cela, liées notamment au confinement. Pour l'année 2020, nous avons une baisse de 16,2 % des atteintes aux biens, qui constituent, vous le savez, la majeure partie de la délinquance dans le Département.

La comparaison avec les chiffres de la délinquance dans le Département des Hauts-de-Seine sur les onze premiers mois de l'année 2021 montre aussi des résultats encourageants, non seulement par rapport à 2020, mais aussi par rapport à 2019, et témoigne de l'engagement constant des forces de police. Je voudrais saluer l'engagement du Directeur territorial de la sécurité de proximité, Bernard Bobrowska, qui est à mes côtés aujourd'hui, l'implication évidemment forte aussi des polices municipales. Un travail très important est mené, qui nous permet d'enregistrer une baisse des violences physiques et crapuleuses de 2,2 %, une baisse des atteintes aux biens et des cambriolages de 10 % dans le Département sur les onze premiers mois, avec une baisse encore plus forte sur les commerces ; même si nous savons qu'il y a une dynamique qui reste importante, qui est liée notamment aux atteintes aux personnes et aux violences conjugales et sexuelles, qui représentent aujourd'hui, pas uniquement dans les Hauts-de-Seine, mais au niveau national et dans notre Département, une part importante, de près de 25 à 30 %.

Donc une implication très forte des services de police, un taux d'élucidation qui a monté aussi fortement, je pense notamment aux stupéfiants et aux violences urbaines, presque 100 % et 80 % sur les violences urbaines, et ce qu'on appelle les infractions relevées par l'activité des services qui ont augmenté de près de 56 % par rapport à l'année 2020.

Je voulais aussi, à cette occasion, saluer le rôle et l'implication des polices municipales, notamment dans la gestion des mesures dites « de police sanitaire », où il y a eu, sous l'autorité des Maires, une implication totale, complète, dans ces mesures, avec les services de la police nationale, et je pense que cela a permis aussi de maintenir une situation sanitaire meilleure dans notre Département, et nous l'avons vu de manière très concrète.

Quelques mots aussi sur un sujet sur lequel nos services sont très mobilisés : celui de la radicalisation. Comme vous le savez, la menace demeure élevée dans notre pays, des projets d'attentat sont régulièrement déjoués. Nous suivons au niveau départemental environ cinq cents individus, qui sont suivis par le groupe d'évaluation départemental, une centaine d'établissements le sont au titre, non pas de la radicalisation, mais du séparatisme, des associations, des commerces, des cabinets de médecine prophétique, un certain nombre de fermetures ont été décidées ces dernières semaines.

L'entrée en vigueur récente de la loi du 24 août 2021, qui conforte le respect des principes de la République, offre des nouveaux leviers pour agir dans ce domaine, et je remercie l'implication notamment des Maires sur ces sujets, puisque vingt-six communes ont déjà signé une charte de confidentialité qui permet d'échanger sur ces différentes situations et dans un cadre prévu par la loi.

Sur les sujets régaliens, il y a évidemment aussi la question migratoire. Nous avons une pression migratoire importante. Il faut savoir que la Préfecture des Hauts-de-Seine délivre, toutes catégories confondues – je laisse de côté l'année 2020 qui est un peu particulière, où les chiffres ne sont pas forcément significatifs –, environ cinquante-cinq mille titres par an, tout confondu – dedans, il y a les renouvellements, il y a vraiment tout. Cela nous permet de mesurer l'importance de ces sujets et la mobilisation très forte de la Préfecture et des Sous-préfectures, avec une dimension importante aussi, à laquelle nous sommes évidemment tous attachés, qui est de renforcer l'accès aux étrangers à haut potentiel, notamment dans le cadre du développement du quartier de La

Défense, qui est évidemment un sujet d'importance, à la fois départemental, régional et national, premier quartier d'affaires européen aujourd'hui, post-Brexit. Pour répondre aux besoins des entreprises, nous délivrons dans le Département un peu plus de 30 % des passeports talents de l'ensemble du pays. C'est aussi une dimension importante dans les Hauts-de-Seine.

Nous avons aussi la modernisation des procédures de séjour, sur lesquelles vous êtes parfois sollicités par les élus, des associations, nos concitoyens, les étrangers qui, parfois, peuvent rencontrer des difficultés dans l'accès à ces procédures. Il faut savoir que c'est un chantier très important, qui est conduit par le ministère de l'Intérieur et que nous avons engagé déjà depuis quelques mois, qui est en soi plutôt une bonne chose. On entend souvent des critiques sur la dématérialisation, j'aurai peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais il me semble que le fait de pouvoir permettre aux gens de ne pas venir deux, trois ou quatre fois à la Préfecture est plutôt une bonne chose, qu'il n'y ait plus de file d'attente à l'extérieur des Préfectures est plutôt une bonne chose. C'est une démarche qui est très importante de modernisation du service public.

Évidemment, il y a eu un élément très important, en application des instructions du ministre de l'Intérieur, sur lesquelles les services de police et la Préfecture sont très impliqués : le traitement des questions de trouble à l'ordre public pour les étrangers qui sont démunis de droit au séjour ou qui sont détenteurs d'un titre de séjour et pour lesquels nous prenons systématiquement des mesures à ce titre.

Je voudrais aussi évoquer un sujet important : celui du logement, Monsieur le Président, dont vous connaissez la sensibilité et l'importance dans notre Département, le plus urbanisé de France après Paris. Nos concitoyens nous interpellent au quotidien sur ces questions de logement, qui sont extrêmement importantes.

Vous le savez, le coût et la rareté de son foncier, ainsi que la déconnexion des prix par rapport aux revenus de nos concitoyens contribuent à une adéquation forte entre l'offre et la demande en matière de logement, et donc c'est la raison pour laquelle nous avons une réponse, qui est une réponse très forte, avec les services de l'État, la DRIEATS (direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports), la DRIHL, Monsieur Mangin, Madame Reverre-Guepratte, nous menons ensemble avec vous des actions extrêmement énergiques pour développer le logement dans le Département, c'est une action prioritaire, et notamment l'accès au logement des

plus vulnérables et le renouvellement urbain des quartiers, qui figurent d'ailleurs parmi les objectifs qui ont été fixés par le Premier ministre dans une lettre de mission qui m'a été adressée, et donc nous devons accélérer la construction de logements dans notre Département, ne serait-ce que parce que nous avons une dynamique qui était très bonne ces dernières années, qui, évidemment, avec la crise, s'est beaucoup réduite. Je ne mésestime pas les difficultés, nous les vivons ensemble, de contentieux, de résistance à ce qu'on appelle la densification.

Il n'empêche que ce sujet est un sujet majeur ; on commence à voir quelques effets dans notre Département de manière très concrète, puisque nous avons notamment, et c'est probablement lié aussi à la crise sanitaire, perdu près de cinq mille écoliers à la rentrée, ce qui est un élément que nous devons prendre avec beaucoup de sérieux. On a cité les chiffres de Paris, des six mille écoliers en moins à Paris, mais dans les Hauts-de-Seine, c'est cinq mille, et quand on fait un ratio par rapport à la population, c'est très élevé et c'est un signe qui n'est pas un bon signe et qui doit nous amener à mobiliser tous les moyens en faveur du logement. D'ailleurs, c'est un des axes forts, Monsieur le Président, de l'accord-cadre que nous avons passé ensemble, l'accord de relance, et un des axes structurants des accords qui ont été passés et des CRTE qui ont été passés avec les EPT, mais j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

En complément de cette action, je voudrais aussi insister sur le renouvellement urbain profond qui est engagé dans le Département des Hauts-de-Seine :

- d'une part, les vingt-et-un quartiers prioritaires de la politique de la ville sur neuf communes, qui impliquent une action volontariste de l'État, qui garantissent le développement de la mixité de peuplement, la rénovation des équipements publics, le développement de l'activité économique ;

- d'autre part, le renouvellement urbain dit « de droit commun », qu'il ne faut pas oublier, qui est aussi profond, important ; il y a beaucoup de projets dans le Département des Hauts-de-Seine, qui représentent plus de la moitié des démolitions de logements sociaux et qui posent beaucoup de questions en matière de dynamique, d'anticipation des relogements et qui est un défi collectif important pour nous, dans un cadre qui n'est pas que celui des Hauts-de-Seine mais de l'Île-de-France. D'une manière générale, la question des besoins de relogement provoqués par le renouvellement urbain à l'échelle régionale est une des problématiques majeures des prochaines années.

Il y a une implication forte aussi du Conseil départemental sur ces sujets, notamment à travers le programme des Quartiers d'avenir, Monsieur le Président, que je salue. Il est vrai que l'on parle souvent de l'ANRU et de la rénovation urbaine, mais le sujet est bien plus large, et donc il y a des moyens importants, des moyens plus importants de l'État, des moyens au profit des bailleurs, les contrats de relance pour le logement, qui sont les outils que nous allons déployer dans les semaines et mois qui viennent.

Comme vous le savez, il y a aussi la question du bureau ; c'est évidemment un sujet connexe au précédent, mais la crise sanitaire est venue nous interroger dans notre manière de penser le territoire, et notamment de concevoir la politique de création de bureaux. Le pôle tertiaire a été fortement mis à l'épreuve par la crise sanitaire et la crise économique. Je suis convaincu que le quartier de La Défense traversera cette crise, c'est un joyau, nous devons le préserver, le soutenir, permettre son développement, Monsieur le Président, mais on ne peut pas nier que l'impact de la crise sanitaire sur le marché du bureau francilien aujourd'hui est mesurable. Il est mesurable sur le taux de vacance sur La Défense de 16,8 %, mais c'est probablement transitoire, mais il est probable qu'il soit bien plus important sur certains territoires dans notre Département ; c'est la raison pour laquelle nous devons ensemble limiter le risque de vacance, en maîtrisant mieux l'offre de bureaux dans le temps sur le Département. Tout un travail est engagé pour que nous ayons une vision pluriannuelle de la programmation en bureaux, partagée entre les services de l'État, Paris La Défense, mais aussi plus largement sur l'ensemble du territoire, incluant les ZAC et les PUP, mais également les secteurs qui ne font pas l'objet aujourd'hui d'outils d'aménagement ; c'est évidemment urgent et indispensable. D'ailleurs, tout un travail a été mené au niveau régional, avec des territoires d'attention, sur la question du bureau, qui a été organisé avec une concertation des territoires que nous avons organisée au niveau départemental et en relation avec le Préfet de région.

Je voudrais mentionner aussi le travail, Monsieur le Président, qui a été mené concernant l'ASE, avec vos services, qui est une compétence décentralisée, une compétence départementale, mais avec laquelle il y a un travail avec les services de l'État pour que l'on puisse aussi mobiliser tous les acteurs pour aider à ce que le Conseil départemental puisse exercer dans les meilleures conditions cette compétence.

S'agissant de la question de l'hébergement des jeunes, je salue l'engagement du Conseil départemental de création de deux cent cinquante nouvelles places d'hébergement collectif destinées aux mineurs pour l'année 2021, le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour la mise en œuvre d'une prestation de réservation de lieux d'hébergement, d'accompagnements sociaux ou médico-éducatifs.

Nous avons aussi initié dès le mois de décembre, ensemble, une démarche de coordination de l'action publique, avec vos services de l'ASE, ceux de l'Éducation nationale, de l'Agence régionale de santé, ceux de la justice, pour identifier les différents axes d'amélioration et apporter des mesures correctives. Il y a différentes dimensions : une dimension d'accompagnement socio-éducative, de prévention des risques, une dimension d'accompagnement vers l'emploi.

Je voulais aussi mentionner la coopération renforcée entre les services de la Préfecture des Hauts-de-Seine et le Conseil départemental par la convention signée en juillet 2020, qui organise l'accueil des jeunes mineurs non accompagnés pour permettre d'examiner leur situation administrative de manière anticipée, pour pouvoir anticiper les situations et éviter les ruptures de droits et de formations professionnalisantes.

Sur la politique de la ville et la cohésion sociale, les services de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, les délégués du Préfet en première ligne, ont été très mobilisés. J'ai parlé tout à l'heure de la rénovation urbaine, je vais venir sur les sujets plus de la dimension que l'on dit « sociale et humaine », même si cette classification est un peu étrange, quartiers qui ont été très touchés par la crise. Des dispositifs exceptionnels ont été déployés en 2020 et maintenus en 2021, qui ont connu un grand succès grâce à l'implication des villes, des partenaires associatifs du territoire ; je pense aux Quartiers d'été, aux Quartiers solidaires, qui ont permis à vingt-quatre mille personnes de bénéficier de plus de sept cents événements sur la période estivale ; je pense aussi aux Vacances apprenantes, où une enveloppe de 1 M€ a été mobilisée, qui ont permis à deux mille huit cents enfants de partir cet été, notamment d'enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

D'une manière plus générale, les crédits de la politique de la ville ont été augmentés dans le Département, ils représentent 5,7 M€ hors rénovation urbaine, soit + 7 % par rapport à 2020, grâce à l'engagement des communes dans ces dispositifs.

Avec l'implication et sous la coordination de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, les Hauts-de-Seine ont bénéficié de mesures en faveur des habitants des QPV – ce sont des mesures qui avaient été annoncées par le Premier ministre lors des comités interministériels des villes, et notamment celui du 29 janvier 2021.

Je ne vais pas toutes les citer, mais peut-être donner quelques mesures phares :

- la mise en œuvre des bataillons de la prévention, notamment dans le quartier prioritaire de la politique de la ville du Parc à Nanterre, financée par l'État à hauteur de plus de 61 k€ sur deux ans ; ce bataillon est destiné à renforcer la présence des acteurs sur le territoire avec la Commune pour instaurer un climat de confiance et de sécurité ;

- le déploiement des PRIJ (projets régionaux d'insertion pour les jeunes), dont quatre ont été labellisés en 2021, qui se déploient progressivement dans le Département ;

- surtout le dispositif des cités, mis en place par le Gouvernement. Nous avons trois cités de l'emploi dans le Département, à Asnières-sur-Seine, à Gennevilliers, à Villeneuve-la-Garenne, deux cités éducatives, à Nanterre et à Gennevilliers, une cité de la jeunesse qui est en expérimentation à Villeneuve-la-Garenne, au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui sont destinés à mobiliser l'ensemble des acteurs sur des thématiques précises : les enfants, les jeunes, les seniors, les familles. Cette démarche est vraiment très intéressante et commence à donner de premiers résultats, même si certaines cités sont en cours d'installation ;

- la démarche France Services, que je voulais signaler, avec votre mobilisation, la mobilisation des Maires. France Services, ce n'est pas que pour les départements ruraux ou qui peuvent avoir des difficultés de disparition des services publics. France Services fonctionne bien dans notre Département, dans des configurations extrêmement variables. Huit structures France Services ont été ouvertes dans les Hauts-de-Seine, une neuvième sera bientôt ouverte, ce qui permet de renforcer le maillage de l'offre de services aux usagers.

Enfin, je voudrais mentionner aussi la question de la laïcité, le renforcement du principe de laïcité est un enjeu majeur. Nous avons développé un plan départemental de formation aux valeurs de la République et de la laïcité qui est déployé, qui sera renforcé dans les prochains mois.

Il concernera un public très large, non seulement au sein de l'Éducation nationale, il s'adressera aussi aux fonctionnaires, notamment aux fonctionnaires territoriaux, aux structures d'accueil des mineurs, et touchera un public institutionnel qui soit le plus large possible, avec une coordination, parce qu'il y a une offre et une demande de formation importante dans le Département, avec de multiples acteurs, et l'idée est évidemment de mettre tout cela en cohérence et de vous mettre à disposition des outils efficaces et pertinents.

Je voudrais aussi mentionner le service national universel, qui fait partie des mesures importantes, même si vous savez que le SNU est une politique qui a connu une phase un peu de pause durant la crise sanitaire, pas complètement mais en tout cas qui avait un peu bridé son développement. Le dispositif du SNU fonctionne bien, nous avons accueilli quatorze mille six cents jeunes sur l'ensemble du territoire, cent sept jeunes alto-séquanais en ont bénéficié cette année. Ce n'est pas beaucoup, il faudra que nous fassions sept à huit fois plus et nous devons pouvoir faire sept à huit fois plus. Les premiers résultats sont très encourageants. Les services de l'État vont engager une campagne de communication qui ciblera les collèges et les lycées, notamment ceux en QPV, les structures touchant un public jeune et les parents, les cités éducatives. Nous avons aussi une question de capacité d'accueil qui est une vraie difficulté sur le SNU, l'idée étant que nous puissions cette année accueillir dans les meilleures conditions ces jeunes, sachant que sur la promotion de l'année dernière, les résultats ont été vraiment très satisfaisants. Nous avons une implication très forte notamment de Madame Fis, Directrice académique des services de l'Éducation nationale – qui est juste derrière moi – sur ce sujet, qui est vraiment un sujet très important pour la cohésion de notre pays et pour lequel j'ai besoin que tout le monde se mobilise, notamment pour mieux identifier les jeunes, pour pouvoir bien les orienter et que nous puissions bien les accueillir, sachant qu'ici, il y a tout un écosystème très mobilisé sur le SNU.

Peut-être un dernier mot pour faire le lien sur les questions d'éducation, qui sont ô combien importantes, et je salue l'implication de Madame Fis. Nous scolarisons – c'était les chiffres 2020 – trois cent un mille neuf cent trente-huit élèves. Hormis pendant le premier confinement du printemps 2020, les écoles, les établissements, sont restés ouverts, limitant ainsi les conséquences psychologiques, sociales et éducatives de la crise, tout en respectant un protocole sanitaire très strict.

Comme je vous l'ai dit, nous avons un sujet de préoccupation qui est la baisse du nombre d'élèves à l'école primaire, notamment pour cette rentrée. Cette diminution, dont les ressorts sont encore à identifier, doit être mise, évidemment, en perspective avec l'attractivité de notre territoire. Il y a des projets importants.

Je voudrais saluer notamment le projet d'école européenne à Courbevoie, qui est un très beau projet, Monsieur le Président du Conseil départemental, sur lequel nous sommes mobilisés ensemble et dont vous assurez la maîtrise d'ouvrage, qui sera un projet de développement du territoire ouvert – ce n'est pas uniquement un projet pour les fonctionnaires européens ou pour les cadres de La Défense – sur la cité, sur le Département, un projet important, qui mobilise la mairie de Courbevoie, l'État, le Département et la Région.

Voilà les quelques points d'attention que je voulais souligner et les grandes priorités de l'action de l'État. Évidemment, ce n'est pas exhaustif, il y aurait plein d'autres sujets à évoquer, mais je suis à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos interrogations et je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

Effectivement, par rapport à l'ensemble du rapport, vous avez été concis, vous n'avez pas pu balayer tous les domaines, on aurait pris sûrement beaucoup plus de temps, mais vous avez été très clair sur un certain nombre de domaines, et avec les interventions, maintenant, des différents groupes, vous pourrez peut-être un peu plus étayer.

On commence par le groupe de la majorité départementale avec Monsieur Franchi.

M. Franchi.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, aujourd'hui, par votre voix, Monsieur le Préfet, l'État nous a présenté le bilan de son action dans notre Département pour l'année écoulée.

2020 a, sans nul doute, été l'une des années les plus éprouvantes, pour l'État comme pour nos collectivités, mais elle l'a été avant tout pour l'ensemble de nos concitoyens.

Elle a été marquée pour notre Assemblée par la perte de l'un des siens, Patrick Devedjian, qui présidait notre collectivité depuis 2007 et qui nous a quittés alors que l'épidémie commençait à frapper notre pays et le reste du monde.

À la crise sanitaire s'est ajoutée une crise sociale et économique. Les activités dites, sans doute maladroitement, « non essentielles » ayant été stoppées pendant de nombreux mois, c'est tout un pays qui a été brutalement mis à l'arrêt.

Des foyers, plus encore ceux qui étaient déjà vulnérables avant la crise, ont vu leur situation se détériorer.

Les indépendants, les commerçants, les artisans ont dû mettre entre parenthèses leur activité, entraînant un manque à gagner, mais avec des charges qu'il leur fallait toujours honorer. Nos jeunes se sont trouvés isolés, perdant tous les repères qui leur permettaient d'imaginer l'avenir auquel ils ont le droit. C'est notre société tout entière qui s'est retrouvée ébranlée et qu'il va falloir faire repartir, malgré la persistance de cette crise.

Notre collectivité a pleinement assumé la mission de solidarité qui était la sienne. Être une collectivité de proximité a été plus que jamais un atout précieux pour être réactif et engager rapidement des actions pour accompagner et soutenir nos concitoyens les plus fragiles, nos commerçants et nos petites entreprises, ainsi que nos communes. Grâce à la bonne gestion de notre collectivité, ce sont 120 M€ d'aides exceptionnelles que nous avons pu mobiliser en ce sens.

L'État a été un partenaire majeur et je tenais, au nom des élus de la majorité départementale, à vous remercier de la qualité des relations que nous entretenons avec vos services, particulièrement en ces périodes de crise, et ce, malgré les divergences que nous pouvons avoir sur un certain nombre de dossiers.

À cet égard, nous voulons redire notre satisfaction qu'une issue favorable ait pu être trouvée, grâce à la détermination du Président Georges Siffredi et à votre sens de l'écoute, Monsieur le Préfet, pour sortir de la situation de blocage que nous avons rencontrée au moment du lancement de notre plan de relance 92 à l'été 2020. Alors que nos commerçants et nos petites entreprises étaient confrontés aux difficultés que l'on connaît du fait des mesures soudaines et drastiques du premier confinement, difficultés mettant en péril la pérennité même de leur affaire, il aurait été absurde de leur expliquer qu'en vertu de la loi NOTRe, le Département n'était pas autorisé à leur attribuer les aides

que nous étions pourtant prêts à mobiliser sans délai pour leur permettre de garder la tête hors de l'eau. Une telle position était assurément incompréhensible et illustre de façon magistrale les absurdités dont la loi NOTRe est porteuse.

Nous n'allons pas engager ici le débat sur la nécessaire loi de décentralisation dont notre pays a besoin, mais vous me permettrez néanmoins de rappeler que pour nous, comme pour l'ensemble des collectivités locales, la future loi désormais nommée « 3DS », dont l'examen est en cours, n'est assurément pas à la hauteur des enjeux. Après moult variations, ajouts et soustractions de « D », qui nous ont laissé penser que le dernier « D » serait celui de « disparition », il n'est en tout cas définitivement pas celui de la « détermination » pour la décentralisation.

Le Premier ministre lui-même l'a souligné lors de sa venue aux assises de l'Association des Départements de France – je le cite –, « *la loi ne sera qu'une somme de petites améliorations pour changer tout ce qui peut l'être sans changer les règles du jeu* ».

Voilà, Monsieur le Préfet, ce que je souhaitais vous dire en préambule des échanges avec les élus départementaux. Vous le savez, nous sommes attachés à ce que le partenariat entre les services de l'État et le Département soit constructif et fécond, avec l'objectif que l'action publique au service de nos concitoyens soit à la fois plus simple et plus efficace.

Force est de constater que dans bien des cas, l'intervention de l'État ne permet malheureusement pas de simplifier, mais conduit au contraire à des procédures parfois tatillonnes et inutilement complexes. Les questions qui vous seront posées dans un instant sur des sujets aussi importants que le logement ou les transports en sont une illustration.

Monsieur le Préfet, faisons le pari de la confiance et du partenariat, nous y gagnerons tous, à commencer par nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Franchi. Il n'y a pas vraiment, à travers vos propos, une question, si ce n'est sur la décentralisation, mais je ne pense pas que ce soit Monsieur le Préfet qui puisse nous répondre, nous verrons bien dans les mois qui viennent.

On va donc passer maintenant à Monsieur Berdoati.

M. Berdoati. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, je sais bien que je dois poser une question, mais en préambule, je voulais remercier la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, que j'ai sollicitée hier, parce qu'il se trouve que je suis aussi Maire, sur un point particulier, et qui a répondu dans la journée. Les familles et les parents d'élèves sont satisfaits et je voulais la remercier pour cette réactivité et le fait d'avoir répondu aussi rapidement, c'est très bien pour l'avenir de nos jeunes à Saint-Cloud.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, le Département des Hauts-de-Seine poursuit depuis de nombreuses années une politique d'investissement ambitieuse, notamment en faveur des transports. D'ici à 2024, le Département prévoit de consacrer chaque année entre 150 et 200 M€ d'investissements, dont plus du tiers seront consacrés aux projets de transports en commun.

En matière d'aménagement des lignes de tramways, l'année 2021 est marquée par l'accélération des travaux de voirie du tramway T10 entre Antony et Clamart – on en a parlé tout à l'heure – et par la poursuite des acquisitions foncières et des travaux préparatoires au prolongement du T1 à Colombes. 2021 voit également l'ouverture de la ligne 4 à Bagneux, après celle de la ligne 14 à Porte de Clichy en janvier dernier.

Si certains projets avancent, les calendriers d'autres projets comme le T1, qui doit passer sur la RD 913 à proximité du centre-ville de Rueil-Malmaison, ou celui de la ligne 15 du Grand Paris Express, dont la gare sera située au sein de l'écoquartier Arsenal de cette même commune et qui a déjà été repoussé de 2025 à 2030, restent insuffisamment précisés, par manque de visibilité sur les financements pour le premier, et surtout par incertitude technique sur le second.

D'autres projets sont également indispensables pour nos villes et nos concitoyens : le prolongement du T10 vers une gare de la ligne 15 du Grand Paris Express, le prolongement de la ligne 12 jusqu'à Meudon île Seguin, le prolongement de la ligne 3 à Bécon-les-Bruyères, ou encore le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Robinson.

Par ailleurs, les surcoûts démesurés annoncés pour le projet EOLE, d'une ampleur inédite, 1,7 Md€ de surcoûts supplémentaires, portant le coût global du projet à presque 5,4 Md€ – soit presque 50 % par rapport au montant initial – inquiètent à la fois sur la poursuite du projet dans les délais annoncés, mais également sur les disponibilités

financières pour garantir son achèvement sans impacter les autres projets attendus sur le territoire.

L'inquiétude est d'autant plus grande que SNCF Réseau, qui est maître d'ouvrage de l'opération, n'apporte à ce jour aucune explication sur ces nouveaux surcoûts, et que sa responsabilité première venait d'être établie sur une partie significative des premiers dépassements.

Dans ces conditions, le report des discussions du volet transport dans le cadre du contrat de plan État-Région ne laisse pas d'interroger. Faut-il redouter, Monsieur le Préfet, que ce délai ne soit en fait motivé par la volonté de l'État de solliciter le financement de nos départements et d'inscrire EOLE dans le cadre des CPER ?

Une telle décision serait assurément inacceptable, d'autant que je rappelle que le Département des Hauts-de-Seine a déjà contribué, avec la Région Île-de-France et le Département des Yvelines, à sauver EOLE en début d'année, et à éviter l'interruption des travaux en produisant l'effort financier nécessaire, quand SNCF Réseau et la Société du Grand Paris se sont retirées de ce nouveau tour de table de 182 M€.

Cette logique du fait accompli ne saurait devenir une habitude, et il convient que l'État prenne ses responsabilités en la matière, qu'il clarifie au plus vite la situation et qu'il garantisse le financement des projets de transport structurants, indispensables au territoire francilien, mais qui profitent à l'ensemble de notre économie nationale.

Ma question s'articule donc en deux temps, Monsieur le Préfet :

- d'une part, pouvez-vous nous assurer de l'engagement de l'État à garantir le financement d'EOLE, dont les surcoûts ne peuvent être plus longtemps supportés par les collectivités locales ?

- d'autre part, ce point étant éclairci, pouvez-vous nous préciser quand seront enfin ouvertes les négociations sur le volet transports du CPER ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Berdoati.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, il y a plusieurs points dans votre question.

D'abord, sur l'engagement de l'État en matière de transports en Région Île-de-France et dans notre Département, cet engagement est historique, il est sans précédent, nous n'avons jamais consacré autant de moyens aux transports et aux transports collectifs en Île-de-France ; il faut dire qu'il y avait un retard important. En gros, pendant de nombreuses années, jusque dans les années 2015, nous consacrons 300 M€ de crédits par an en investissement ; aujourd'hui, le *trend* est de 600-650 M€ par an, sans tenir compte des projets que constituent le Grand Paris Express – je ne parle que d'engagements budgétaires – et Charles-de-Gaulle Express par ailleurs. Ce sont donc des montants considérables.

Sur les trois années 2020 à 2022, l'État a prévu, en matière de transports urbains collectifs, une dotation de 672 M€ en autorisations d'engagement, qui vient compléter les 600 M€ de la trajectoire sur le triennal ; c'est donc plus qu'un doublement des crédits, c'est évidemment très important.

Ces engagements sont sécurisés, en tout état de cause, puisqu'un avenant a été passé au contrat de plan État-Région, qui sécurise ces engagements jusqu'à la fin de l'année 2022, donc de ce point de vue, il n'y a pas de difficulté sur cet engagement, et je salue l'implication du Conseil départemental.

Sur la question du futur contrat de plan État-Région, nous n'avons pas attendu d'avoir le mandat – le Gouvernement n'a pas délivré encore le mandat au Préfet de Région concernant le futur contrat de plan dans sa dimension transport, les autres dimensions sont prêtes – pour y travailler ensemble avec le Préfet de Région, Monsieur le Président. Nos projets sont communs, nos priorités sont communes ; après, il faut que le Gouvernement puisse donner au Préfet de Région le mandat de négociation. Vous savez qu'il y a toujours des discussions en cours sur le sujet, qui est un sujet plus large, et comme vous l'indiquez très bien, qui est en particulier lié à la question d'EOLE, mais je crois que sur la priorisation de nos grands projets, nous avons une convergence de vues, État et Département. On a beaucoup de travaux en cours, on a mentionné le T1, le T10, la prolongation des lignes de métro, la 4, la 12, il y a un programme très conséquent concernant les Hauts-de-Seine, et les travaux et projets à venir, notamment sur le T1 à Rueil, sur le T10, sur les travaux sur le pôle de La Défense, il y a quand même beaucoup de choses.

Sur la question spécifique d'EOLE, d'abord, une difficulté est d'avoir une vision précise et claire de ses dérapages, comme vous le savez, Monsieur le Vice-président. D'abord, on attend des réponses de la maîtrise d'ouvrage, SNCF Réseau, nous ne disposons pas encore de ces éléments aujourd'hui. Un audit a été décidé par l'État vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage. Un audit a été décidé par la Région avec les Conseils départementaux par ailleurs, pour que nous puissions mesurer ces surcoûts. Une partie des surcoûts a déjà été prise en charge à la fois par l'État, à plus de 50 %, et les collectivités territoriales, dont le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, mais ces nouveaux surcoûts, nous devons pouvoir les évaluer, en déterminer les causes et les objectiver, sachant qu'il y a de multiples interlocuteurs. Évidemment, l'État prendra sa part, mais il y a aussi l'implication du Département, de la Région, la Ville de Paris.

Au moment où nous aurons une vision objective, partagée, claire, les négociations pourront être engagées, pour que nous puissions faire sortir le plus vite possible ce projet qui nous tient tant à cœur et qui est évidemment une priorité, en particulier pour notre Département : l'arrivée d'EOLE dans les Hauts-de-Seine, prolongé sur les Yvelines. Mais pour cela, il faut que nous ayons une vision claire de ces audits, de leurs résultats, et c'est à ce moment-là que nous pourrons nous mettre autour de la table pour trouver une solution. Il est vrai que nous ne pouvons que regretter ensemble cette situation.

J'ai le souvenir que nous avons, au moment de ma prise de fonctions, avec Pierre-Christophe Baguet, ici, déposé les premiers rails, sur l'arrivée d'EOLE à Nanterre, et nous souhaitons tous, le plus vite possible, qu'EOLE puisse arriver à Nanterre, sachant que le calendrier s'est forcément un peu décalé, mais c'est évidemment une urgence et une priorité, non seulement pour l'État mais pour nous tous et pour le Maire de Nanterre. Nous œuvrons évidemment tous ensemble pour arriver à trouver une solution, mais il faut que nous ayons une vision claire que nous n'avons pas encore complètement pour l'instant.

M. le Président.- Merci.

La question suivante est de Monsieur Rémi Muzeau.

M. Muzeau.- Merci.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, nous savons tous que le logement est une difficulté importante, à laquelle sont confrontés nombre de nos concitoyens. Dans nos villes, dans nos permanences, nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet.

Au-delà des situations individuelles, le logement est un défi majeur pour les pouvoirs publics. Quand on parle de logement, on aborde nécessairement les questions de solidarité et d'inclusion sociale, d'équilibre territorial, de transition énergétique, de relance économique, d'attractivité, mais aussi de cadre de vie.

Face à l'ampleur des enjeux, la politique de l'habitat est prise en charge par une diversité d'acteurs, à tous les échelons institutionnels, depuis l'État jusqu'à la Commune. C'est aussi un secteur qui implique de multiples opérateurs comme l'ANRU, l'ANAH, Action Logement, les bailleurs sociaux, l'Établissement public foncier d'Île-de-France, les associations, les promoteurs, les aménageurs ou encore les propriétaires privés.

Force est de constater que dans cet écheveau complexe, qui, en lui-même, ne favorise pas l'efficacité de l'action, l'État ne facilite pas toujours la tâche des collectivités locales, tout particulièrement des communes.

J'ajoute que c'est un secteur où les règles et les normes se sont complexifiées de manière incontrôlée, rendant les opérations particulièrement difficiles à réaliser.

Il faut aussi rappeler que la densification de nos territoires déjà fortement urbanisés atteint certaines limites pour la qualité du cadre de vie et d'acceptabilité par les habitants.

Dans ce contexte fortement contraint, même si dans beaucoup de nos communes, le seuil des 25 % de la loi SRU est atteint ou en bonne voie de l'être, certaines, telles Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Saint-Cloud ou encore Ville-d'Avray, se voient pointées du doigt.

Vous ne pouvez nier que de gros efforts sont faits pour rattraper le retard. Certaines de ces villes, malgré un manque de foncier disponible, arrivent quand même à mener des chantiers pour diversifier leur parc de logement, mais elles se retrouvent, elles aussi, pénalisées ! Je suis intimement persuadé que dans ce domaine il faudrait mettre en place une démarche plus partenariale entre vos services et nos villes, car nous avons tous la même ambition d'offrir des conditions de vie décentes à chacun de nos concitoyens.

Ce quinquennat se caractérise malheureusement par l'absence d'une véritable politique du logement, et ce ne sont pas les quelques annonces, tardives et insuffisantes, du Premier ministre devant le Congrès HLM qui vont permettre de compenser cette absence.

En l'état actuel, Monsieur le Préfet, alors que tout le monde s'accorde à dire que le besoin en logement social est important, on pourrait s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de l'action de l'État en la matière.

D'une part, le Gouvernement a pris une série de mesures qui, avec le dispositif de la réduction du loyer de solidarité, ont considérablement réduit les capacités d'investissement des organismes sociaux, et donc leur capacité à produire de nouveaux logements ; l'Office départemental des Hauts-de-Seine enregistre ainsi chaque année une perte de 6,5 M€.

Dans le même temps, le représentant de l'État prend des arrêtés de carence pour un certain nombre de communes ne parvenant pas à remplir les obligations au titre de la loi SRU, entraînant à la fois la mise en place de sanctions lourdes, qui viennent ponctionner les finances de ces communes et qui peuvent aller jusqu'à la reprise de la délivrance des permis de construire par les services de l'État. Il ne semble pas que l'on observe, pour autant, une augmentation du nombre de programmes de logements sociaux dans ces communes.

C'est donc, en quelque sorte, la double peine : d'un côté, l'État réduit la capacité des offices à construire de nouveaux logements et, de l'autre, il pénalise durement les communes.

Monsieur le Préfet, quelle est l'efficacité de cette politique uniquement punitive ?

Quels moyens financiers l'État va-t-il mettre en place pour construire les vingt-quatre mille logements sociaux à réaliser à terme pour atteindre le quota de 25 % ? Comment les fonds perçus au titre des pénalités sont-ils réinjectés en faveur du territoire des Hauts-de-Seine pour accompagner la création de logements sociaux ?

Avec le renforcement de l'arsenal juridique, vous disposez pour un certain nombre de communes de tous les outils, qu'il s'agisse du financement du logement social – qui est, je le rappelle, une compétence de l'État –, qu'il s'agisse du droit de préemption et, même pour une commune, de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Ma question : que comptez-vous faire pour être à la hauteur des enjeux et inscrire votre action dans un cadre partenarial renouvelé entre l'État et les communes ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Muzeau.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, peut-être quelques éléments sur ce sujet, je sais qu'il vous tient à cœur et qu'il est évidemment très important. Je salue à la fois l'engagement de Hauts-de-Seine Habitat et votre engagement en tant que Maire de Clichy dans cette cause essentielle et prioritaire qui est celle de la construction de logements, dont les logements sociaux, dans le Département des Hauts-de-Seine.

D'abord, sur le constat, je l'ai indiqué dans la présentation du rapport d'activité, il faut que nous construisions plus et mieux dans le Département des Hauts-de-Seine, nous avons encore du potentiel. La réalité est que la loi SRU a eu un impact important dans le Département. Nous avons une des dynamiques de construction avant crise les plus fortes de l'ensemble de l'Île-de-France. Nous avons d'ailleurs, quand vous regardez, depuis quelques années, de moins en moins de communes carencées dans le Département des Hauts-de-Seine, donc l'État a joué son rôle. Contrairement à l'image que certains peuvent avoir par ailleurs sur le Département des Hauts-de-Seine, 28 % des résidences principales sont en logement social dans le Département – il faut le rappeler aussi –, près de deux cent mille logements sociaux dans le Département, même si, nous le savons tous, ils sont mal répartis, et c'est évidemment toute la difficulté, donc il faut faire plus et mieux sur le logement d'une manière générale et sur le logement social.

L'État prend ses responsabilités, nous avons mené beaucoup d'actions ces derniers mois, mais elles vont être amplifiées.

D'abord, vous avez raison, il faut plus de moyens. Il faut que nous puissions mieux équilibrer nos opérations. Il y a une question aussi de mobilisation des bailleurs. Vous savez que nous avons des bailleurs qui ont des moyens. Les bailleurs ont été dans des situations plus ou moins difficiles selon la crise, mais il y a des bailleurs qui ont des moyens, et donc ils peuvent consacrer aussi des moyens plus importants à ces

opérations, mais l'État jouera tout son rôle, et notamment à travers le fonds national des aides à la pierre, pour lesquelles nous aurons des moyens plus importants pour les Hauts-de-Seine. Vous savez qu'il a été annoncé la création d'un fonds spécifique pour les communes carencées, pour lesquelles nous avons des objectifs ; une bonne partie de nos objectifs concerne ces communes, et c'est évidemment toute la difficulté. D'abord, des moyens financiers plus importants.

Ensuite, vous avez raison, une démarche partenariale renforcée, puisque nous allons, et nous avons commencé à avoir les premières réunions de travail avec les EPT, travailler à la conclusion des contrats de relance pour le logement, comme la ministre, Madame Wargon, nous l'a demandé, dans les différents territoires. En fait, les contrats de relance pour le logement vont permettre notamment de mobiliser l'aide aux maires bâtisseurs, qui est reconduite pour l'année 2022, dans les territoires qui construisent.

Nous avons bénéficié massivement – et la Ville de Clichy en a bénéficié massivement, avec d'autres – de cette aide aux maires bâtisseurs, puisque nous avons obtenu 10 % de l'enveloppe nationale dans les Hauts-de-Seine, c'est même considérable.

Si nous voulons continuer à avoir autant de moyens, il faut évidemment que dans le cadre de la contractualisation, nous puissions mettre en regard des objectifs de construction réalistes, plus équilibrés aussi sur le territoire. Cette démarche nous occupera beaucoup dans les semaines et mois qui viennent, puisque nous devons conclure ces contrats pour le 31 mars, et ils sont très liés au nouveau dispositif d'aide aux maires bâtisseurs.

L'État veut aussi mobiliser du foncier. Nous avons pas mal d'endroits dans le Département identifiés où nous avons du foncier à mobiliser, notamment du foncier de l'État, des opérateurs publics, des agences, qui peut être mis à disposition des opérations de logement, et notamment de logement social ; c'est aussi un élément important.

On a parlé tout à l'heure de la nécessité de rééquilibrer le bureau/logement, de transformer aussi, mais on sait que c'est complexe, à certains endroits, les bureaux en logements, quand c'est possible. De plus en plus d'opérations sont présentées en ce sens, mais ce n'est pas possible partout, ce n'est pas possible tout le temps, et il y a un certain nombre de freins qu'il faut lever, mais c'est un élément important.

Une nouvelle doctrine de délivrance des agréments de bureaux est mise en œuvre, et un travail qui est mené en compensation de création de logements.

Je salue d'ailleurs le travail remarquable qui a été mené avec Boulogne-Billancourt sur ce point, qui permettra à la fois sur l'île Seguin, l'implantation d'une entreprise de premier plan, qui est déjà présente à Boulogne-Billancourt par ailleurs, et la construction de logements. Donc on peut y arriver dans une démarche partenariale, à la fois financière, et contractuelle.

Je regarde quand même de très près ces questions, notamment avec les services de la DRIEATS, on a encore, dans un certain nombre de communes, des PLU qui nous semblent un peu malthusiens, c'est-à-dire qu'il y a des capacités à faire plus de logements, à faire du logement intelligemment, de manière équilibrée. Le temps des tours est terminé, on peut faire du logement intelligent, et on a encore des perspectives dans le Département, aussi d'implication à certains endroits de l'établissement public foncier d'Île-de-France, l'EPFIF est aussi un sujet qui nous occupe beaucoup, avec des conventions opérationnelles.

De multiples outils seront activés dans les semaines et mois qui viennent, qui doivent permettre d'accélérer les choses.

Les derniers chiffres que nous avons sont quand même un peu plus rassurants, puisque nous sortons de cette période où nous avons un certain nombre de chantiers suspendus, de décisions reportées, mais nous avons une fenêtre d'opportunité pour accélérer la construction de logement dans le Département, et de logement social. C'est vraiment une priorité très forte, probablement, une des deux ou trois préoccupations les plus fortes de nos concitoyens dans le Département des Hauts-de-Seine.

L'engagement de l'État sera évidemment total, il est destiné à vous faciliter la tâche, pas à entraver, ce n'est évidemment pas cela, mais il faut que nous puissions œuvrer ensemble, et il y a une implication plus ou moins forte selon les territoires sur ces questions du logement et je veille au quotidien, avec les services de l'État, à l'équité et à la répartition équilibrée des projets dans ce domaine.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

Nous passons maintenant au groupe Gauche Communiste, Citoyenne et Républicaine, avec tout d'abord Madame Nadia Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, depuis la fermeture des guichets physiques, l'accès à la régularisation et au renouvellement des titres de séjour est devenu, pour nombre de nos concitoyens, un véritable parcours du combattant. Certains de ces administrés se retrouvent alors dans des situations ubuesques, sans titre de séjour, alors même qu'ils y sont pleinement éligibles. De nombreuses associations et élus vous ont déjà alerté sur cette situation.

Nous souhaitons ici rappeler que la dématérialisation ne peut en aucun cas être imposée aux usagers et aux usagères du service public. C'est d'ailleurs ce qu'a affirmé, sans ambiguïté aucune, une décision du Conseil d'État rendue le 27 novembre 2019. En clair, il est illégal qu'une administration contraigne son public à utiliser internet pour accomplir tout ou partie de ses démarches.

Les démarches administratives dans les Hauts-de-Seine sont devenues cauchemardesques, plongeant de plus en plus de personnes dans des situations de grave précarité.

Élus des Hauts-de-Seine, nous ne cessons de recevoir des témoignages d'habitantes et d'habitants de nos villes, qui, malgré des dizaines, voire des centaines de tentatives de connexion, ne parviennent jamais à obtenir de rendez-vous auprès du service des étrangers pour déposer leur dossier et faire simplement valoir leurs droits.

Ces graves difficultés à obtenir des rendez-vous physiques en préfecture créent des cortèges de sans droits ni titre de séjour, alors même qu'ils pourraient vivre en toute légalité dans notre pays.

À ce titre, nous attirons aussi votre attention, Monsieur le Préfet, sur une catégorie de population en particulier, à savoir les retraités anciens travailleurs migrants dits « chibanis », qui, plus que tous les autres, souffrent de cette situation. La fracture numérique les met en grave difficulté, beaucoup ne peuvent plus se rendre dans leur pays d'origine, au motif que leur titre de séjour est périmé, alors qu'ils ont vécu et travaillé plus de quarante ans en France, ont contribué à l'économie, à l'impôt du pays. Ils devraient être pleinement éligibles à un titre de séjour à vie. Au lieu de cela, ils subissent injustement l'impact de ces procédures numériques.

Par ailleurs, face à cette situation désastreuse, nous refusons aussi que des profiteurs abusent de la vulnérabilité des demandeurs de titre de séjour pour leur soutirer leurs économies, en leur faisant miroiter notamment l'espoir d'une résolution de leur problème d'accès au service public.

Aussi, face à cette situation désastreuse, nous souhaitons savoir ce qu'a prévu la préfecture pour rattraper les nombreux retards pris sur des milliers de dossiers. Comptez-vous rétablir les guichets de rendez-vous physiques pour le droit au séjour et renforcer notamment les effectifs du service des étrangers pour faire face aux nombreuses demandes en attente d'examen ?

Que prévoyez-vous, plus largement, pour rendre l'accès à nos services publics plus égalitaire face à l'enjeu de la fracture numérique ?

Enfin, un dernier point, pour conclure, Monsieur le Préfet, concernant la lutte menée par les travailleurs sans papiers intérimaires de l'agence RSI à Gennevilliers, dont vous avez dû avoir écho, pour être régularisés. En grève depuis plusieurs semaines, et après avoir obtenu enfin leur formulaire Cerfa, ils vous ont récemment sollicité officiellement pour une rencontre avec le corps préfectoral et une délégation du piquet de grève ; demande appuyée d'ailleurs par le Maire de Gennevilliers et la Députée de la première circonscription. Ils sont sans réponse à ce jour. Aussi, au nom de notre groupe, nous vous demandons à notre tour de les recevoir et d'apporter une issue favorable à leur demande.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci de votre question, Madame la Conseillère départementale.

Peut-être d'abord sur le contexte, contrairement à ce que vous avez indiqué, les droits ont été garantis, ils ont été préservés et garantis. Ils ont été d'abord préservés à travers la crise sanitaire, puisque par la loi, tous les titres de séjour ont été prolongés.

Évidemment, au moment où les guichets de préfecture ont été fermés, où l'accueil physique a été fermé, les droits des personnes concernées ont été garantis ; c'est un élément important.

Ce sont évidemment aussi les conséquences de la sortie de crise, notamment sur l'accueil des étrangers, c'est lié aussi à cette situation, c'est-à-dire qu'il y a à la fois un processus de dématérialisation qui a été engagé dès le printemps 2020 et qui est en soi une très bonne chose – la dématérialisation est une très bonne chose – à plein d'égards, d'abord parce que cela permet d'éviter les files d'attente, c'est quand même un élément important, cela permet d'éviter que les personnes aient à plusieurs reprises à venir en préfecture pour réaliser des démarches qui sont complexes ; et cela permet aussi de lutter contre ce que vous avez précisément indiqué, c'est-à-dire la revente illicite de rendez-vous, et donc c'est un moyen de lutter aussi contre la fraude et contre les réseaux. La dématérialisation est donc un élément important de modernisation, à laquelle nous sommes attachés et qui doit rendre un service plus simple, puisqu'en même temps, il s'agit aussi, et une démarche a été engagée, de simplification des procédures, mais le droit des étrangers est extrêmement complexe et je salue le travail des agents de la préfecture et des sous-préfectures, qui est un travail très important, difficile. Ce sont les services qui ont été parmi les plus exposés dans cette période de crise sanitaire, avec tous les services chargés de la gestion de crise en particulier, et je crois que vous pouvez aussi leur rendre hommage et rendre hommage au travail qu'ils effectuent au quotidien.

Sur la question des stocks, il y a eu effectivement un stock lié à la crise sanitaire, puisqu'à partir du moment où les titres venaient à expiration, prolongés par la loi, il y a eu un afflux très important de demandes à ce moment-là, évidemment, donc un stock s'est constitué.

Nous avons pris des mesures, et le Secrétaire général de la préfecture a pris des mesures importantes, qui sont destinées, premièrement, à renforcer le service du bureau du séjour par des emplois à la fois de vacataires et des emplois permanents. Aujourd'hui, ce stock est quasiment résorbé ; il y a toujours un stock frictionnel, ce qui est logique compte tenu des flux, puisque ces flux sont très importants, j'ai donné les chiffres tout à l'heure, mais en tout cas, il est aujourd'hui raisonnable.

Je peux vous dire, et je le dis pour chacun d'entre vous, qu'à chaque fois que nous avons eu connaissance de situations difficiles, délicates, de personnes qui pourraient être en rupture de droits, nous sommes intervenus. Madame la Préfète déléguée a organisé d'ailleurs une réunion récemment avec l'ensemble des associations concernées, Monsieur le Secrétaire général aussi, de manière à ce que nous puissions traiter toutes les situations délicates. Nous sommes intervenus auprès des organismes à chaque fois qu'il y avait, par exemple, des risques ou des ruptures de droits. La Préfecture, évidemment, est très attentive, et n'hésitez pas à nous solliciter quand vous avez connaissance de ces situations – mais je sais que vous le faites beaucoup et je le mesure chaque jour avec l'équipe –, n'hésitez pas à nous les signaler, nous prendrons toutes les mesures nécessaires. Il est hors de question que des personnes soient fragilisées dans leurs droits. Vous pouvez compter sur l'implication totale des services de l'État sur toutes les situations qui pourraient nous être signalées.

Concernant la fracture numérique, vous avez raison, c'est un point important que l'on doit prendre en compte, mais que l'on prend en compte sur toutes les politiques publiques à partir du moment où il y a dématérialisation.

On y répond de la manière suivante : non, on ne rouvre pas des guichets physiques, mais il est possible de venir à la préfecture, un dispositif a été mis en place dans la préfecture et les sous-préfectures pour aider les personnes et les accompagner concrètement pour effectuer leurs démarches en ligne. C'est quelque chose qui fonctionne bien, Monsieur le Secrétaire général, donc il est toujours possible de venir en préfecture pour déposer son dossier de manière dématérialisée, avec l'appui d'agents de la préfecture, en préfecture ou en sous-préfecture, on a mobilisé notamment le service civique, on a des agents du service du séjour qui aident les personnes qui ne pourraient pas faire leurs démarches à pouvoir les effectuer de manière très concrète, et qui les aident en ce sens.

Nous prenons aussi des mesures pour revoir certains aspects du site internet qui peuvent être complexes. Encore une fois, c'est lié aussi au droit des étrangers qui est d'une très grande complexité, même s'il a été en partie simplifié avec le nouveau CESEDA. Toute la difficulté est que les personnes connaissent les bonnes procédures et je trouve que cela reste d'une grande complexité, d'où la nécessité d'un accompagnement.

Nous avons des résultats positifs sur la dématérialisation, qui fonctionne plutôt bien, mais il y a encore des choses à améliorer et à modifier, je suis tout à fait d'accord, et en tout cas, nous sommes extrêmement vigilants sur la situation des personnes.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

La deuxième question, Madame Cillières ?

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, je souhaitais revenir sur les questions d'hébergement, et notamment sur l'hébergement d'urgence dans les Hauts-de-Seine, évidemment avec un point 2020, mais aussi, si vous me permettez, un point d'actualité au regard de la situation que nous traversons.

En 2020, on le sait, la demande d'hébergement d'urgence a explosé, dans notre Département comme dans toute l'Île-de-France, et notamment *via* le 115. La crise sanitaire a évidemment des impacts extrêmement graves, des impacts économiques et sociaux pour de nombreuses familles, dont certaines qui se trouvent ou se retrouvent sans domicile.

En ce début d'hiver 2021-2022, on constate à nouveau localement une saturation du 115 et des difficultés répétées à pouvoir proposer un hébergement d'urgence et une mise à l'abri de familles démunies et dans une très grande détresse.

Face à cette situation qui met en péril de nombreux Hauts-séquanais, nous souhaitons savoir combien de places d'hébergement d'urgence sont actuellement ouvertes dans les Hauts-de-Seine, avec leur localisation géographique, ainsi, Monsieur le Préfet, que les mesures prévues en cas d'activation du plan grand froid.

Nous souhaiterions aussi avoir le détail du nombre de nouvelles places d'hébergement d'urgence, mais aussi d'hébergement pour migrants, ouvertes depuis l'année dernière, depuis 2020, particulièrement dans les villes qui en étaient sous-dotées. Il y a, en effet, et nous l'avons déjà souligné ici même, Monsieur le Préfet, un besoin de rééquilibrage territorial du nécessaire effort de solidarité envers les plus fragiles.

Nous souhaiterions enfin savoir si des financements complémentaires de l'État ont été dégagés pour créer de nouvelles places cette année.

Nous constatons aussi localement la saturation de l'offre hôtelière aujourd'hui mobilisée pour de l'hébergement d'urgence. Est-il possible, Monsieur le Préfet, d'avoir un bilan de la prise en charge vers des nuitées hôtelières, et de savoir si des projections sont anticipées, avec des perspectives à moyen et visiblement plutôt long terme, au regard de la situation sanitaire, d'une reprise de l'activité hôtelière vers des missions plus touristiques dans notre Département ?

Enfin, une question sensible, je ne crois pas qu'elle ait été abordée jusqu'à présent, face à la montée des plaintes déposées pour les violences familiales et conjugales – on en a parlé ce matin ici même –, qui nous inquiète évidemment toutes et tous, et qui nécessite une mobilisation d'ampleur de tous les acteurs du territoire départemental, nous souhaiterions pouvoir échanger sur le dispositif d'hébergement dédié aux femmes victimes de violences, et savoir quels moyens lui sont dévolus par l'État dans les Hauts-de-Seine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère départementale, d'abord, vous savez que l'hébergement d'urgence est évidemment une très forte priorité de l'action de l'État dans le Département. Au niveau régional, au niveau national, ce sont des crédits considérables qui sont mobilisés, avec près de 2,5 Md€ de crédits sur l'ensemble de la Région Île-de-France.

Durant la crise sanitaire, depuis près d'un an et demi, ce sont plus de trente mille places d'hébergement supplémentaires qui ont été ouvertes ou qui n'ont jamais fermé pour faire face à la précarité d'un nombre très important de nos concitoyens.

Pour le Département des Hauts-de-Seine, cela s'est traduit par une mobilisation exceptionnelle, sans précédent, de près de dix mille places, dont plus de sept mille deux cents sur les dispositifs de droit commun, et un peu plus de deux mille huit cents sur les dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

C'est le dispositif de droit commun, qui est constitué pour une grande part de nuitées d'hôtel, qui a connu l'augmentation la plus forte : plus mille places depuis mars 2020. Ce sont, chaque jour, quatre mille quatre cents places qui sont mobilisées dans le Département, et c'est effectivement très important, tant la pression est forte pour maintenir ce niveau dans un contexte hivernal qui nécessite aussi, évidemment, la réactivité de tous les instants, puisque c'est devenu une politique aussi extrêmement opérationnelle pour répondre aux situations des plus vulnérables.

L'enjeu qui est devant nous, à un moment où, comme vous l'avez indiqué, beaucoup d'hôteliers ont été mobilisés – et c'est bien leur souhait de revenir à une activité commerciale touristique plus traditionnelle – est de consolider cette offre pour que nous puissions garder cette capacité, éviter les ruptures de prise en charge et transformer cette offre en une offre à la fois plus qualitative, plus raisonnée, mieux organisée et mieux répartie. C'est bien l'objectif de l'État.

Vous savez qu'un appel à projets régional a été lancé pour la reconstitution de plus de six mille places d'hébergement, il a été publié, d'ailleurs, avant-hier, il vise des objectifs de pérennité, de qualité de l'accompagnement, de rééquilibrage territorial, et donc, à l'échelle des Hauts-de-Seine, évidemment, toute l'attention sera portée à la mise en œuvre de ces dispositifs, de ces orientations, et notamment, comme vous l'avez indiqué, à ces besoins spécifiques qui sont importants et pour lesquels nous n'avons pas assez de places, qui sont les dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences et de violences conjugales. Sur ce volet, nous avons trois cent vingt places, soit + 21 %, ce qui est important mais reste un petit chiffre. On peut faire beaucoup mieux, sachant qu'on a, en plus, trois cent cinquante nuits d'hôtel qui sont en moyenne mobilisées par jour par le 115 pour ce dispositif.

La consolidation de cette offre dédiée aux femmes victimes de violences est une priorité, et elle sera évidemment au centre de l'instruction à venir dans le cadre de cet appel à projets.

Après, il faut aussi faire le lien entre nos différents sujets. Nous venons de parler de logement, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, il est clair que la nécessaire consolidation de l'offre d'hébergement dans un souci de meilleure répartition territoriale ne doit pas masquer qu'une partie majoritaire de cet hébergement est liée aux difficultés liées à l'accès au logement. Il y a un lien entre ces deux sujets et nous devons

faire le lien entre ces deux sujets, puisque plus de 50 % des personnes présentes dans les dispositifs d'hébergement de droit commun sont en situation, au regard de la loi, d'accéder à un logement immédiatement. Cette donnée est très importante et souligne la nécessité de construire du logement et du logement social, et notamment dans notre Département.

La fluidité du dispositif d'hébergement est un enjeu de sa pérennité, mais cela justifie la mobilisation de tous pour le relogement de ces publics prioritaires, car il y a aussi cette question de pouvoir non seulement construire, avoir plus de logements sociaux, mais de pouvoir sortir ces personnes de l'hébergement. Je parle de personnes qui sont en situation régulière pour les étrangers ou, pour les Français, qui sont dans les catégories prioritaires pour l'accès au logement social. Il faut que nous puissions assurer cette fluidité, cette fluidité n'est pas assez forte aujourd'hui. Il faut que ces personnes prioritaires puissent rentrer beaucoup plus dans les contingents des réservataires – nous faisons aussi beaucoup à travers le contingent préfectoral – et que nous puissions évidemment renforcer l'offre de logement, à la fois en qualité et en nombre.

C'est évidemment une vision d'ensemble que nous devons avoir sur ce sujet, qui est une vision à la fois sur l'hébergement et sur le *continuum* avec le logement. Les moyens sont très importants, la mobilisation dans les Hauts-de-Seine est forte, mais nous avons, notamment sur certains publics, à faire des progrès en ce sens.

M. le Président.- Merci.

On passe maintenant au groupe Écologiste et Socialiste, avec, tout d'abord, Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, tout d'abord, je voudrais vous remercier, vous-même et les services qui vous accompagnent et vos collaborateurs et collaboratrices qui vous accompagnent ce matin pour ce moment d'échange, qui est toujours très intéressant et très riche, dans le partage de l'actualité altoséquanaise.

Vous avez évoqué tout à l'heure la question de la politique éducative comme un point important de l'intervention de l'État sur notre territoire et je voudrais, pour ma part, vous parler d'école inclusive.

L'École de la République doit être attentive à chacun de ses élèves et être donc en capacité de tous les accueillir. Cette école inclusive passe notamment par une scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, avec un accompagnement individualisé.

Nous savons aujourd'hui toutes et tous les difficultés que rencontrent les familles pour que cet accompagnement soit pleinement assuré. D'ailleurs, les mouvements récents des accompagnants des élèves en situation de handicap nous ont rappelé la précarité dans laquelle ils se trouvent de leur côté. Comment, en effet, escompter avoir un accompagnement de qualité quand on impose à ces personnels contractuels des salaires moyens de 750 € par mois, avec des temps partiels imposés, ou encore dans des situations de devoir accompagner plusieurs élèves, parfois sur plusieurs écoles, voire sur plusieurs établissements, parfois même de manière simultanée ?

Au final, le résultat est que les élèves en situation de handicap se retrouvent avec un nombre d'heures d'accompagnement qui, quelquefois, baisse de manière drastique.

Aussi, Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous préciser ce matin les différentes mesures engagées par les services de l'État dans notre Département, afin de garantir un accompagnement durable, un accompagnement de qualité, du premier jour au dernier jour de l'année scolaire, pour chaque élève souffrant de handicap, ainsi que les mesures engagées par ces mêmes services pour assurer le recrutement d'un nombre suffisant d'accompagnants ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, c'est évidemment une politique très importante, prioritaire. L'action de l'État est très volontariste sur le sujet de l'école inclusive ; je partage totalement votre constat sur sa nécessité, sur la nécessité d'accélérer, mais nous avons des résultats qui sont, me semble-t-il, intéressants et que je me permets de partager avec vous.

L'État est mobilisé en matière d'accompagnement dans le Département des six mille quarante-huit élèves scolarisés en situation de handicap, c'est une augmentation de près de 5 % entre 2019 et 2020. Vous savez que nous avons créé ce qu'on appelle les « PIAL » (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) – et je salue l'implication très forte de Madame Fis sur ces sujets –, qui regroupent les établissements scolaires de premier degré et de second degré sur les différents territoires. Nous en avons quarante-huit, auxquels les AESH – accompagnant d'élève en situation de handicap – désormais sous contrat de trois ans, sont affectés.

94 % des élèves concernés par un accompagnement ont pu bénéficier d'un AESH au sein du Département, et vous savez que Madame la Ministre Sophie Cluzel regarde de très près ce que nous faisons dans le Département – et était elle-même très impliquée ici dans les Hauts-de-Seine –, que nous faisons un effort constant pour nous adapter à l'augmentation des besoins, le nombre de postes mis à disposition dans le Département augmente régulièrement, mais il y a des difficultés qu'il ne faut pas dissimuler malgré les moyens, et je ne crois pas qu'il y ait un vrai sujet de moyens.

La question est d'abord que la situation sanitaire a mené à l'absence de certains accompagnants, et c'est aussi une difficulté, le manque de candidatures par rapport à la hausse constatée des besoins, et là, on revient à toutes les questions qu'on a évoquées ensemble tout à l'heure, notamment sur les questions de logement. Les difficultés sont liées aussi à la question des rémunérations. Vous savez qu'il y a un alignement de la rémunération sur celle des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Nous veillons avec la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) à une meilleure publicité des offres, qui est aussi une question. La possibilité d'aller jusqu'à, pour les personnes, trente heures de travail par semaine, la formation mise en place de seize heures, un blog des AESH, AESH 92, a été mis en place, sur lequel sont régulièrement publiés ces informations et les contenus de ces formations.

Il y a des moyens importants, l'État se mobilise avec l'ensemble des partenaires, avec les communes, avec les associations, pour que nous puissions arriver à pourvoir tous ces postes, mais nous avons effectivement des difficultés. Je pense qu'elles sont surmontables, mais vous avez raison, on peut encore faire mieux.

En tout cas, il y a une politique très volontariste dans le Département et nous ferons tout pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble.

M. le Président.- Merci.

On passe maintenant à Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci.

Bonjour, Monsieur le Préfet. Merci pour ce moment d'échange basé sur ce rapport d'activité.

Ma question concerne la politique d'accueil des jeunes majeurs étrangers, et très précisément la situation de dix-neuf jeunes.

Nous avons, en tant qu'élus, été alertés par différentes associations sur cette situation.

Vous avez été également, Monsieur le Préfet, interpellé par une lettre ouverte en juin 2021 sur ces situations de jeunes majeurs qui sont actuellement dans des parcours professionnels ou de formation. Cette lettre ouverte est portée par des dizaines d'associations et structures allant du réseau éducation sans frontières à des fédérations de parents d'élèves, la fondation Abbé-Pierre, mais aussi leurs centres d'apprentissage, parce que nombre d'entre eux sont apprentis, et également leurs patrons rassemblés dans une association Patrons solidaires. Je ne vous les cite pas toutes parce qu'elles sont très nombreuses.

Ces jeunes ont déposé une demande de titre de séjour à la préfecture de Nanterre. Or, ils ont reçu en octobre 2020 une obligation de quitter le territoire français assortie d'une IRTF (interdiction de retour sur le territoire français), ce qui est assez exceptionnel par rapport à la situation d'autres départements. Certains motifs étaient assortis d'éléments un peu contestables, puisque certains éléments faisaient part d'absences et de retards qui sont en fait en nombre très faible et qui ne marquent pas du tout une volonté de désintérêt par rapport à la scolarité, ceux-ci étaient dus à la situation de confinement et de crise sanitaire, et ceci a été appuyé par leurs professeurs et formateurs.

Ils ont fait des recours gracieux et vos services ont pris l'engagement de réexaminer ces situations. Or, à ce jour, nous n'avons pas de nouvelles.

Ma question porte sur la situation de ces dix-neuf jeunes, qui ont été formés par l'école de la République au nom du droit à l'éducation, nous avons donc investi sur ces jeunes. Je le répète, ils sont, les dix-neuf, dans des parcours professionnels et d'insertion, ils ont donc complètement leur place dans notre société.

Qu'en est-il des recours gracieux déposés concernant la situation de ces très jeunes majeurs qui ont reçu cette obligation de quitter le territoire français ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère départementale, d'abord peut-être indiquer qu'avant d'être majeurs, c'étaient des mineurs, et avant toute chose, il faut rappeler que les mineurs étrangers, qui sont protégés par la loi, ne sont pas tenus de disposer d'un titre de séjour pour résider en France jusqu'à leur majorité ; ils sont d'abord protégés, c'est le premier point.

Ces jeunes mineurs sont pris en charge par vos services, Monsieur le Président. Ils apprennent notre langue, ils suivent des formations professionnalisantes pour mieux s'insérer dans notre société.

Aussi, je souhaite rappeler que pour les mineurs non accompagnés pris en charge par l'ASE entre seize et dix-huit ans, l'attribution d'un titre de séjour est une mesure exceptionnelle, mais qu'il n'y a pas d'obligation en soi. Il y a plusieurs critères :

- la formation qualifiante depuis au moins six mois ;
- le caractère réel et sérieux du suivi de cette formation ;
- la nature des liens avec le pays d'origine ;
- l'avis de la structure d'accueil ;
- le respect de l'ordre public.

Il y a donc différents critères et nous examinons évidemment les dossiers au cas par cas, au regard des critères qui sont ceux fixés par la loi.

Pour prévenir les ruptures de parcours professionnel des jeunes concernés, nous avons mis en place avec Monsieur le Président du Conseil départemental un protocole qui nous permet d'examiner de manière anticipée – ce n'est pas le cas dans

tous les départements, nous avons été parmi les premiers départements à le mettre en place – les demandes de séjour de mineurs non accompagnés qui vont devenir majeurs confiés à l'ASE. Ce dispositif a été signé en juillet 2020, mis en place avec nos prises de fonctions respectives, en quelque sorte. La convention s'inscrit dans une démarche de simplification, elle prévoit un accueil privilégié de ces jeunes et un accès simplifié aux services préfectoraux.

Cet examen anticipé est une possibilité offerte par l'administration, mais ce n'est pas une obligation pour les jeunes concernés. Nous examinons toutes les demandes individuelles – encore une fois – au cas par cas.

Cet accord a conduit les services de la préfecture des Hauts-de-Seine à recevoir davantage – nous avons une multiplication par trois ou par quatre, mais c'est lié à la multiplication par trois ou par quatre du nombre de MNA (mineurs non accompagnés) accueillis par l'ASE – de jeunes MNA proches de la majorité.

Parmi les jeunes MNA reçus en préfecture, certains, effectivement, se sont vu notifier des obligations de quitter le territoire, obligations qui sont motivées par, justement, les critères que j'ai indiqués, puisqu'il y a plusieurs dimensions : une dimension de protection et d'insertion, incontestablement, et vous avez tout à fait raison, mais aussi des dimensions d'ordre public que je dois prendre en compte, qui sont aussi une dimension importante de l'action de l'État, de régulation des flux migratoires, de lutte contre les filières liées à l'immigration irrégulière, et donc, évidemment, je dois prendre en compte et les services préfectoraux doivent prendre en compte ces différentes dimensions dans l'examen individuel de chacun des dossiers.

Comme vous l'avez indiqué, à chaque fois que des situations individuelles ont été signalées, les services ont examiné ou réexaminé ces situations, pour bien vérifier qu'elles se situent bien dans le cadre de la loi.

Après, si les personnes concernées ou les associations contestent ces décisions, elles ont toujours la capacité de pouvoir les contester devant la juridiction administrative, mais je peux vous dire que ces dossiers sont examinés de très près. Il n'y a pas de régularisation automatique, c'est très clair, mais nous regardons chaque situation avec l'esprit que vous indiquez, notamment s'agissant de celle des personnes qui sont dans une démarche d'acquisition de compétences professionnelles et d'insertion au sein de la société française.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet.

La dernière question, avec Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, la France, mais aussi le Parlement européen ont décrété en 2019 l'état d'urgence climatique pour affirmer leur engagement à limiter le réchauffement de la planète à + 1,5 degré d'ici 2100 et éviter une perte massive de biodiversité. Or, nos émissions de gaz à effet de serre actuelles restent trop importantes pour tenir nos engagements, car le réchauffement s'accélère.

Le dernier rapport du GIEC envisage même un scénario à + 1,5 degré dès 2030.

Certaines analyses indiquent que le climat francilien pourrait être proche d'ici quelques décennies de celui de Séville, et concrètement, cela signifie une accentuation potentielle des vagues de chaleur, de sécheresse, une évolution du régime des précipitations et une élévation des températures moyennes.

À cette question du dérèglement climatique, s'ajoute celui de l'effet d'îlots de chaleur urbains. Les matériaux qui absorbent la chaleur du jour et la restituent la nuit empêchent le refroidissement nocturne des villes. Or, la chaleur aggrave la pollution atmosphérique et son impact sanitaire a des conséquences quantifiables de surmortalité.

Cette hausse des températures aura des effets aussi dans le champ de la biodiversité : écosystèmes perturbés et affaiblis, déshydratation des sols dans les forêts, remontée de certaines espèces vers le nord, comme les moustiques tigres ou les chenilles processionnaires, allongement de la période de pollinisation avec un impact sur les allergies et les maladies respiratoires.

Vous n'avez pas la compétence pour changer la politique mondiale, j'en suis bien conscient. Vous avez, en revanche, celle de prévoir et de mettre en œuvre des moyens pour protéger les populations.

Il existe, certes, pour les épisodes météorologiques extrêmes, le plan grand froid, qui a montré son efficacité grâce à une préparation régulière des équipes mobilisées, il existe également un plan canicule, mais sa mise en œuvre semble encore

très théorique et limitée aux populations humaines. D'ailleurs, deux tiers des Français, selon la Croix-Rouge, pensent que les pouvoirs publics ne sont pas prêts, ce qui augmente encore l'éco-anxiété des plus jeunes.

Compte tenu de la récurrence des vagues de chaleur, il conviendrait peut-être, d'ailleurs, de mettre en place ce que l'on appellerait un « plan grand chaud » englobant aussi la biodiversité. Je sais que je fais un peu sourire quand je demande à prendre en compte les arbres, les oiseaux, les insectes et les écosystèmes entiers dans ce plan, mais la biodiversité est dans un état critique. Certains parlent de sixième extinction majeure.

Or, non seulement la biodiversité absorbe une grande partie de la pollution et de la chaleur, mais elle contient aussi des innovations technologiques bien plus précieuses que n'importe quel bien matériel fabriqué par l'homme. Surtout, la présence de cette biodiversité est intimement liée à notre bonne santé.

Toutes ces modifications climatiques risquent d'être brutales, et je voudrais savoir si nous serons prêts, prêts à y faire face le moment venu, et si un état des lieux précis de la situation a déjà été anticipé.

Ma question est donc la suivante : quels sont les moyens mis en œuvre pour diagnostiquer les zones climatiques locales, comme les îlots de chaleur, au sein du Département et a-t-on chiffré les populations humaines à risque, mais aussi la faune et la flore, qui risquent d'être les plus exposées aux vagues de chaleur répétées dans les années à venir, au sein du Département ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. le Président.- Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet Hottiaux.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller départemental, c'est un sujet évidemment majeur. Dans ses domaines de compétence, l'État veille évidemment à anticiper, à lutter contre le changement climatique, et à protéger la biodiversité, mais c'est une cause à laquelle nous sommes tous attachés et pour laquelle nous sommes très mobilisés.

Au niveau régional, vous savez que le Conseil régional est chef de file en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Le Conseil régional et l'État portent conjointement le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, qui est en cours de révision, qui fait ce diagnostic, et il y a un certain nombre d'actions prévues dans le cadre de ce schéma.

C'est décliné en petite couronne à travers les établissements publics territoriaux, qui élaborent chacun un plan climat-air-énergie, un PCAE comme on dit en termes un peu technocratiques.

Concrètement, ces problématiques appellent à l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette, c'est l'objectif majeur qui est à décliner dans les documents d'urbanisme, objectif dit « ZAN », qui va contribuer notamment à réduire l'effet des îlots de chaleur, comme vous l'indiquez. Cet objectif est inclus dans le projet de révision du SDRIF (schéma directeur de la région Île-de-France) au niveau régional, et localement, les services de l'État sont très impliqués, la DRIEATS pilote une étude départementale avec le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur l'identification du potentiel de renaturation de la zone dense francilienne. Il y a un focus notamment sur les territoires de Boucle nord de Seine et de Vallée sud Grand Paris.

Nous avons aussi mis en place un Réseau transition énergétique 92, copiloté par la DRIEATS et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui s'adresse aussi à tous les acteurs de la transition énergétique : collectivités, agences locales de l'énergie, syndicats d'énergie, entreprises.

Depuis le début de l'année, le réseau transition énergétique et villes durables à destination des collectivités du 92 œuvre pour échanger des solutions pour l'aménagement durable dans un environnement à la fois dense et contraint.

L'ensemble de ces éléments contribue à apporter des réponses locales et concrètes à ces problématiques que nous partageons, au-delà, comme vous l'avez indiqué, des mesures d'urgence qui sont prises, notamment lors des pics de pollution, pour que nous puissions mieux anticiper et mieux nous adapter au changement climatique, sachant qu'il y a au niveau départemental une mobilisation forte sur ces sujets. Comme vous l'avez laissé entendre, c'est à multi-échelle, mais nous pouvons faire beaucoup de choses aussi au plus près du terrain, je partage votre avis.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous avons terminé les questions. Il ne me reste plus qu'à vous remercier, Monsieur le Préfet, des deux heures d'échange que nous venons de passer ensemble.

Il est 13 heures 30, mes chers collègues, il va peut-être être temps d'aller déjeuner, donc on va suspendre la séance. Et après le déjeuner, on se retrouve de nouveau, puisque nous n'avons pas terminé d'étudier nos rapports.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 heures 22, reprend à 15 heures 22.)

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons rouvrir notre séance.

Monsieur de la Roncière, qui a des obligations, m'a demandé, si tout le monde en est d'accord, de pouvoir étudier son rapport, le n° 21.161, le rapport annuel de délégation concernant le prix et la qualité du service public de l'eau et la redevance d'assainissement 2022, sachant que j'ai un intervenant, Monsieur Benarafa, à qui je donne la parole.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 21.161 – Assainissement – Rapport annuel du délégataire 2020 – Rapport prix et qualité du service public de l'eau 2020 – Redevance d'assainissement 2022.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce rapport de sept cents pages est à l'image de la gestion de cette ressource naturelle : de plus en plus complexe. On en oublie presque qu'à l'origine, l'eau était naturellement potable et que nous sommes sans cesse en train d'investir pour corriger ce que nous avons détruit par nos activités humaines, notre urbanisme et la concentration des populations.

Bien sûr, la facture payée par les usagers de l'eau potable se justifie par le coût sincère des services publics d'eau et d'assainissement. Bien sûr, les traitements complexes sont devenus assez fréquents, avec la croissance de la pollution, sans compter le développement du suivi numérique des installations en temps réel et la multiplication des déversoirs d'orage pour faire face aux risques d'inondation et aux épisodes climatiques violents de plus en plus fréquents, malheureusement.

Pourtant, nous appartenons à une société qui utilise de l'eau potable pour ses toilettes. L'eau des sanitaires représente plus de 20 % de la consommation domestique, ce qui signifie que nous déployons beaucoup d'intelligence, de technologies et d'énergie pour rendre potable une eau dans laquelle nous faisons toujours nos besoins. Évidemment, il n'y a pas de solution immédiate pour remédier à cela, mais je me permets d'espérer que cette Assemblée, durant son mandat, aura la sagesse d'amorcer un changement de modèle, à l'instar de certains Länder allemands qui le pratiquent déjà depuis trente ans, c'est-à-dire utiliser les eaux grises ou les eaux de pluie pour nos chasses d'eau ; cela ne doit pas être si insurmontable technologiquement. On pourrait commencer à expérimenter de tels systèmes de doubles réseaux dans l'habitat collectif ou les collèges, le tout sous contrôle de l'installation par l'autorité sanitaire ; ce serait un signe fort à l'égard d'une ressource si précieuse.

Bien sûr, le groupe Écologiste et Socialiste prend acte de ce rapport et nous approuvons le maintien du montant de la part départementale de la redevance d'assainissement qui relève bien d'un service indispensable rendu aux populations, mais nous regrettons que l'empreinte carbone de toutes ces activités ne soit pas mentionnée, tant elle doit être importante.

On rappelle que pour alléger la charge croissante de l'entretien de ce réseau, il existe des solutions économes, comme végétaliser au maximum, y compris les toitures, et je sais qu'il y a des décisions qui vont en ce sens dans le Département ; il faut donc les intensifier, parce qu'en végétalisant ces toitures et le reste des sols, on pourrait absorber une grande partie du ruissellement.

Surtout, la gestion de l'eau ne doit pas devenir une éternelle course en avant technologique. Il faut revenir aux sources du problème, parce qu'une société viable ne peut pas continuellement investir pour réparer ce qu'elle détruit.

Merci.

M. le Président.- Monsieur de la Roncière ?

M. de la Roncière.- Puisqu'on parle d'investissement là, on parle d'eaux grises sur l'assainissement – je rappellerai le montant d'investissement du SIAAP par année : on est sur 0,5 Md€. Des efforts tout à fait significatifs sont faits pour séparer les eaux grises des eaux pures, ils sont conséquents. Il faut espérer qu'après 2024, ce ne soit pas juste un effet d'aubaine avec ces fameux JO de 2024, et que l'effort perdurera. C'est là-dessus qu'il faudra être vigilant, à mon avis, mais les efforts ont monté d'un cran par rapport aux années précédentes depuis deux trois ans, on parle de centaines de millions d'euros, un demi-milliard, et tout ceci va nous permettre de reconquérir, effectivement, un bien naturel, commun, que nous avons tous à cœur de préserver.

M. le Président.- Merci.

Vous venez de l'indiquer, il est vrai que cela fait déjà maintenant plusieurs années qu'un travail important est fait pour mettre en séparatif les eaux usées et les eaux pluviales. Il y a encore du travail, il y a encore quelques branchements, y compris dans notre Département, à revoir, et d'ailleurs, cela va être fait, et pour que ce ne soit pas handicapant pour les propriétaires, nous allons même participer financièrement à hauteur de 4 200 € de prise en charge par le Département, parce que les gens ont parfois des maisons ou des pavillons qui datent d'un certain nombre d'années, où c'était en réseau unitaire, et puis d'un coup, quand la facture arrive, cela peut, selon les cas, être important, donc nous apporterons notre aide financière pour continuer ces travaux.

Quant aux eaux de pluie, c'est encore autre chose. Quand vous évoquez des résorptions par les toitures-terrasses etc., cela va même au-delà, puisque notre politique est d'essayer d'avoir zéro rejet de ces eaux-là, d'avoir la rétention – comme on dit – à la parcelle, mais il n'y a pas que le Département là-dessus, il faut qu'on œuvre tous ensemble ; nous pouvons avoir un règlement, mais après, il faut qu'il soit appliqué, et vous avez en tant qu'élus locaux un rôle important également à jouer dans l'urbanisation de vos villes et le fait, de plus en plus, de faire en sorte – et de veiller aux permis de construire que vous délivrez – qu'il n'y ait plus de rejet à l'extérieur et que ce soit au sein de la parcelle.

Je crois que là-dessus, une fois encore, comme sur beaucoup de sujets, c'est un travail en commun qu'il faut réaliser, nous n'y arriverons pas seuls ; c'est nous, les communes, les particuliers, c'est tous ensemble que nous améliorerons la situation.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

On va essayer de reprendre le cours...

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 21.150 – Objectif annuel d'évolution des dépenses des ESSMS **– 2022.**

M. le Président.- On en était au n° 21.150, aux affaires sociales et solidarités, avec l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) pour 2022. Madame Mouaddine et Madame Trichet-Allaire sont inscrites. Je ne sais pas qui commence.

Madame Mouaddine a ouvert son micro déjà, donc...

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport encadre l'évolution en 2022 des budgets de fonctionnement des établissements accueillant les personnes âgées, les adultes en situation de handicap et les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il alloue également des moyens pour des mesures nouvelles.

Nous voterons contre ce rapport pour plusieurs raisons.

Certes, de nouvelles places seront donc ouvertes en établissements pour les publics les plus fragiles. Cependant, sans un document stratégique de programmation de la création ou de l'extension des établissements sociaux et médico-sociaux, il n'est pas possible d'évaluer ces mesures, de savoir si elles sont à la hauteur des besoins existants.

Ces besoins ont été, par ailleurs, accentués par certaines décisions prises par le Département, par exemple celle de fermer il y a quelques années deux pavillons de la Cité de l'Enfance accueillant des adolescents.

Concernant précisément la protection des enfants des Hauts-de-Seine, lors du dernier mandat, les dépenses de placement en établissement ont augmenté. Or, d'après les données du rapport de l'IGAS, celles en faveur des placements en famille d'accueil ont baissé de 37 %, les allocations ont diminué de 28 %, et les montants alloués à la prévention spécialisée ont reculé de 9 %.

Nous espérons que la nouvelle ère que vous inaugurez, Monsieur le Président, sera aussi celle d'un renforcement des moyens accordés à ces secteurs.

Nous remarquons dans ce rapport les dispositions prises par le Département pour se conformer à la loi adoptée en juillet dernier à l'Assemblée nationale. Notre groupe s'oppose depuis longtemps aux pratiques du Département : les placements en hôtel des jeunes sans aucun accompagnement ni protection, ainsi que les mises à la rue de ces derniers une fois l'âge de dix-huit ans atteint. Nous avons bon espoir que vous ferez le choix d'empêcher tout placement à l'hôtel, même inférieur à deux mois, et que vous accorderez un accompagnement sans condition aux jeunes majeurs.

Ces questions sont sûrement débattues au sein du groupe de travail sur les mineurs non accompagnés. Je profite une nouvelle fois de cette intervention, Monsieur le Président, pour vous renouveler ma demande de pouvoir y participer.

Merci.

M. le Président.- Très bien.

Madame Tilly, si vous voulez répondre ?

Mme Tilly.- Oui, je vais apporter quelques éléments de réponse concernant les questions qui viennent d'être posées sur ces objectifs annuels d'évolution des dépenses des ESSMS 2022.

Je tiens quand même à signaler que ces dépenses ont augmenté, nous avons fait des investissements et des propositions dans tous les secteurs d'activité, en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de l'ASE. Vous avez d'ailleurs dans le rapport un descriptif de tous ces montants.

Vous nous parlez notamment, Madame Mouaddine, des nouvelles places pour les publics fragiles, comme quoi vous voterez contre. Il faut savoir que pour la création de toutes ces places, nous sommes dans une phase de programmation, notamment en lien avec l'ARS, qui est sur cette compétence, à la fois pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Ces programmations viendront et on pourra vous donner les éléments en temps voulu, mais pour l'instant, il est un peu compliqué et difficile pour nous de vous soumettre un document stratégique tel que vous le demandez maintenant. En tout cas, nous l'avons inscrit avec le Président dans cette enveloppe que nous appelons « des objectifs annuels d'évolution des dépenses ».

Vous nous parlez notamment de certaines baisses sur des placements en famille d'accueil. Je tiens à dire que nous avons de nombreux projets, des appels à projets sont faits dans différents domaines. Je peux vous en donner quelques-uns pour vous éclairer, je pense que vous les connaissez, mais on est quand même assez précis :

- sur les dispositifs du secteur de protection à l'enfance, nous mettons 3,5 M€, avec un dispositif de prévention spécialisée, sur la Ville de Nanterre notamment avec les Damades, qui n'étaient pas couverts jusqu'ici ; il y aura trois créations de poste au sein de ce club de prévention Le Gao, à 105 k€ ;

- nous avons une cinquantaine de places de « placement éducatif à domicile », comme il en existe dans d'autres départements, notamment dans les Yvelines. Ce placement à domicile est une mesure de placement judiciaire dans la famille de l'enfant, avec un accompagnement très renforcé au sein de la famille. La différence avec l'accueil modulable est que l'institution est habilitée à prendre les décisions nécessaires à la protection de l'enfant sans l'accord des parents. Nous travaillons avec deux associations : l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes, et la Fondation des apprentis d'Auteuil, pour un montant de 411 k€ ;

- en ce qui concerne les places d'accueil d'urgence, et face notamment à des situations de sureffectifs dans les accueils d'urgence, nous allons créer dix places supplémentaires *via* des extensions de capacités avec 429 k€. Il est prévu notamment de créer une maison d'accueil d'urgence des fratries, qui sera portée par la Fondation des apprentis d'Auteuil, disposant de six places et destinée à répondre à des demandes d'accueil d'urgence dans le cadre d'ordonnances de placement provisoire. Nous avons

aussi quatre places de service d'accueil d'urgence gérées par Le Moulin Vert, qui sont prévues pour des publics de seize ans et plus.

- en ce qui concerne l'accueil familial, qui est autorisé jusqu'à ce jour par le Département du Val-d'Oise, qui accueille 100 % des enfants altoséquanais sur les vingt-et-une places proposées. Un transfert d'autorisation du 91 vers le 92 est prévu pour ces places. Cette opération augmente l'enveloppe de 1,2 M€ ;

- il est également proposé de créer un nouveau placement familial associatif, porté par la Fondation des apprentis d'Auteuil, qui est spécialisée dans l'accueil des jeunes porteurs de troubles du comportement. Il s'agit d'une structure portée par le Département, qui va nous permettre d'avoir seize places supplémentaires avec un montant de 568 k€ ;

- nous avons aussi un dispositif innovant, interdépartemental, porté par SOS Villages d'enfants, qui ouvrira ses portes en février 2022. Il proposera un accueil dédié à des jeunes accueillis chez des assistants familiaux. Il proposera un relais pour les familles, un accompagnement différent, dans le but d'éviter ce que nous appelons les « ruptures de parcours ». Quatre places sont réservées aux enfants des Hauts-de-Seine ;

- nous avons également mis en place des hébergements diffus, dont vous nous parlez, notamment sur les marchés avec Well Hôtels et Résadotel, qui permettent d'accueillir actuellement des mineurs non accompagnés étrangers ou des jeunes majeurs en résidences hôtelières éducatives, qui devraient prendre fin en septembre 2022, comme demandé, et donc le Département ferait face à un besoin estimé à une centaine de places. Un appel à projets sera lancé pour cent places d'hébergement, dont une grande majorité en semi-autonomie et une vingtaine pour des cas complexes avec un suivi médico-psychologique renforcé. Le nombre de places autorisées pourrait être éventuellement réajusté à la hausse, au regard notamment des aléas que nous connaissons bien :

- o les flux migratoires, et notamment les conséquences de réouverture des frontières sur le public des mineurs non accompagnés ;
- o la montée en charge des places autorisées dans le cadre des appels à projets antérieurs d'hébergement dans le diffus autonome qui s'avère difficile dans les Hauts-de-Seine.

Tout cela pour vous dire que nous sommes très au fait dans ce suivi de ces établissements et de ces publics fragiles à accompagner. Le Département des Hauts-de-Seine propose effectivement des investissements qui sont, tous les ans, de plus en plus importants.

M. le Président.- Merci.

Je vais peut-être faire redite, mais compléter aussi.

Sur ce que vous avez évoqué, les familles d'accueil, c'est vrai qu'il y a un problème : il y en a de moins en moins et la pyramide des âges fait que si on n'arrive pas à « recruter » de nouvelles familles d'accueil, cela va continuer à diminuer, puisque l'on constate que ce sont des familles qui ont déjà atteint un certain âge et qu'on a beaucoup de mal – et une fois encore, ce n'est pas spécifique au Département des Hauts-de-Seine –, d'une façon générale, à trouver de nouvelles familles qui se portent volontaires, avant même qu'on puisse leur donner l'agrément.

Sur l'hôtel, je crois qu'il n'y a pas assez de places en structures, de toute façon, on le voit bien ; on a ouvert des places à travers les appels à projets, un certain nombre de ces places ont été effectivement obtenues, mais d'autres ne le seront que progressivement, car encore faut-il que des enfants quittent ces structures pour qu'elles puissent en accueillir d'autres.

Il faut être clair – et je reprends ce que disait Mme Tilly : les périodes de confinement ont réduit les flux de MNA, et donc la pression sur les capacités d'hébergement, mais si on a de nouveau une montée en charge des MNA, il faudra bien qu'on trouve une solution pour les loger. Sur le principe, je suis d'accord pour dire que l'hôtel n'est pas un mode d'accueil adapté, mais s'il ne reste que cette solution – ou alors la rue –, c'est peut-être un moindre mal. Et ce qui compte, c'est l'accompagnement qui est mis en place, comme dans une structure.

D'ailleurs, nous l'avons mis en œuvre déjà, puisque vous avez dû voir que les coûts étaient exponentiels ; dans les hôtels, maintenant, il y a un vrai accompagnement, avec des éducateurs, des services sociaux, du médical, et pour des jeunes qui ont certaines difficultés, c'est même un encadrement vingt-quatre sur vingt-quatre, sept jours sur sept, donc on ne peut pas dire : « on prend un gamin, on le met à l'hôtel et on ne sait pas ce qu'il fait », c'est faux, en tous les cas ce n'est plus vrai.

Pour autant, et j'en finis sur les hôtels, comme il y a un manque de structures, on voit bien que – même l'État y réfléchit – quand il y a un vrai suivi par des professionnels, ces hôtels pourraient être transformés de manière à obtenir l'agrément, comme si c'étaient des structures. On y travaille et je pense qu'on va encourager les résidences hôtelières à répondre aux appels à projets pour que ce soit considéré comme des structures, plutôt que d'uniquement essayer de trouver des terrains, et construire des structures, avec le temps que cela met. S'il y a tout l'encadrement qu'il faut et que ces résidences hôtelières ne redeviendront jamais des hôtels de tourisme, autant qu'elles soient agréées.

Par ailleurs, concernant les jeunes majeurs, on entend parfois dire que nous les laissons livrés à eux-mêmes – je ne dis pas que vous l'avez fait, mais on entend parfois des choses complètement fausses, et vous qui avez tous les éléments, vous pouvez aussi en faire la démonstration. Car nous sommes le Département de France qui suit le plus de jeunes majeurs, avec plus de neuf cents contrats jeunes majeurs, pour lesquels nous accompagnons, dans leurs cursus des gamins jusqu'à 21 ans. Il est faux de dire qu'on met fin, brutalement, à l'accompagnement à 18 ans, on veille à la continuité du parcours de ces jeunes.

Pour autant, est-ce que compte tenu de leur âge, compte tenu du fait qu'ils sont en alternance, ils ont déjà un petit salaire, etc., on doit les placer dans des structures ? Est-ce qu'on ne peut pas les héberger, avec un suivi, en logement autonome ? Je pense que ce n'est pas plus mal de les mettre en logement, pas forcément seuls, à deux ou trois, et en continuant d'assurer un suivi social pour qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes, parce qu'ils ont encore besoin de ce suivi. Vous avez des jeunes qui ne sont pas dépendants de l'ASE et qui, à dix-huit, dix-neuf, vingt ans, sont dans un studio ou un deux-pièces et qui ne touchent pas non plus des milliers d'euros, et nous avons, dans nos villes, dans les Hauts-de-Seine, la possibilité de trouver ce type de logement. Nous y travaillons et cela permettra de libérer des places dans les structures d'accueil.

D'autre part, se pose le problème des jeunes réfractaires à tout forme d'autorité, qui sont parfois de plus en plus difficiles – il ne faut pas se cacher les choses –, qui ont besoin d'un vrai suivi, et que même les structures ne veulent pas garder. La nouvelle loi ne change rien sur ce point, et les textes en vigueur ne nous permettent pas d'obliger les structures à garder ces jeunes dits « cas complexes ».

Quand ils ont fait une, deux, trois structures, et qu'ils sont à chaque fois exclus, que fait-on de ces jeunes ? C'est nous, Département, qui en avons malgré tout la responsabilité, et il faut que nous trouvions une solution pour leur prise en charge. Cela représente une cinquantaine de jeunes, de façon régulière, et nous travaillons pour trouver une solution adaptée pour les accueillir, avec un encadrement renforcé pour faire face à ces situations difficiles.

Et puis, je vous l'ai dit – puisque vous évoquez de nouveau votre souhait de participer au groupe de travail –, on va faire une structure d'excellence pour des jeunes de l'ASE. C'est le projet que nous conduisons avec Marcel Rufo, pour ouvrir nous-même une structure. Plusieurs lieux peuvent s'y prêter, parce que je ne veux pas trouver un endroit qui soit éloigné ; si on veut que ce soit de l'excellence, il faut qu'il y ait des écoles, des collèges, des lycées, qu'il y ait des lieux sportifs, des lieux culturels, pourquoi pas un milieu universitaire, pour que l'on puisse travailler tous ensemble pour faire en sorte que l'on démontre qu'effectivement, il y a des jeunes qui peuvent être à l'ASE et qui peuvent réussir, il y en a d'ailleurs beaucoup. On cite souvent, comme dans beaucoup de domaines, tout ce qui ne fonctionne pas, comme les trains qui n'arrivent pas à l'heure, on ne met jamais en avant ceux qui réussissent, or il y a des jeunes qui sont de l'ASE et qui réussissent. On entend trop souvent dire « on est à l'ASE, forcément, on sera SDF » ; non, mais il faut que les volontés existent aussi, il faut qu'on leur donne cette volonté, et donc on va créer cette structure d'excellence, comme je m'y étais engagé.

J'ai parlé des logements pour certaines tranches d'âge – des jeunes majeurs –, j'ai parlé d'essayer d'obtenir les agréments, pour des résidences hôtelières où il y a déjà l'encadrement, et je pense que l'État ne sera pas contre, du moins je l'espère, parce que c'est tellement facile : « *il ne faut plus, il ne faut plus* », mais après...

J'ai même proposé, voyez-vous, lors de l'examen du projet de loi, un amendement pour la prise en charge des MNA qui arrivent et dont on ne sait pas s'ils sont majeurs ou mineurs. Quand ils arrivent sur le territoire français, ce sont des immigrés – il n'y a rien de péjoratif. Dès lors, puisque la politique migratoire dépend de l'Etat, pourquoi ce ne serait pas l'État qui, dans un premier temps, les prendrait en charge, jusqu'à ce qu'on sache s'ils sont mineurs ou majeurs ? Si c'est un mineur, c'est tout à fait normal qu'on nous le confie, c'est nous qui en avons la charge, mais s'il est majeur, c'est à l'Etat de s'en occuper. J'ai fait regarder avant de proposer cet amendement, dans de nombreux

autres pays européens, c'est d'abord l'État qui intervient, et ensuite, après évaluation, il confie les mineurs aux collectivités ou aux structures qui doivent s'en occuper. Nous, c'est l'inverse : on nous confie d'emblée les MNA et on nous dit : « C'est à vous de déterminer s'il est mineur ou majeur ». Mais quand notre évaluation conclut qu'il est majeur, on nous explique qu'on doit quand même le garder, parce que les processus d'évaluation – des tests osseux, les enquêtes – ne sont pas exacts à 100 %.

L'amendement n'a pas été examiné, pas plus que l'amendement de repli qu'on avait proposé, consistant à dire que si l'Etat ne voulait pas prendre cette responsabilité, alors il fallait la confier entièrement au département, et la fonder sur des textes clairs et juridiquement solides. Ainsi, lorsqu'un jeune est déclaré majeur dans un département, il est considéré majeur dans tous les départements, avec un fichier mutualisé, et on ne recommence pas à chaque fois l'évaluation quand il circule d'un département à l'autre.

Mais aucune de ces propositions n'a été examinée. On nous a dit que l'amendement ne pouvait pas passer parce que cela mettait en œuvre l'article 40. L'article 40 – Monsieur Ouzoulias, qui est parlementaire, connaît cela – est de dire que cela induit pour l'État des charges financières supplémentaires. C'est bien cela, Monsieur le Parlementaire ?

M. Ouzoulias.- Je vous confirme, Monsieur le Président, mais, en l'occurrence...

M. le Président.- Attendez, je finis, et après, si vous voulez intervenir...

Ce qui veut dire que l'État qui nous dit aujourd'hui : « *C'est vous qui faites et vous avez cinq jours pour faire ; les cinq jours, on prend en charge financièrement* », si on me met en face l'article 40, cela veut dire qu'en réalité, les cinq jours où c'est moi qui dois faire, il ne me paye pas la réalité du coût, parce que sinon, il n'y aurait pas d'article 40. Non ? Monsieur Ouzoulias ?

M. Ouzoulias.- Merci de me donner la parole.

Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Président...

M. le Président.- Ce n'est pas la première fois.

M. Ouzoulias.- Non, mais l'article 40 ne s'applique qu'aux Parlementaires, et un membre du Gouvernement très investi dans la cause et ancien Député des Hauts-de-Seine aurait pu reprendre à son compte cet amendement et il ne l'a pas fait.

M. le Président.- Non.

M. Ouzoulias.- Voilà !

M. le Président.- À qui pensez-vous ?

M. Ouzoulias.- Vous voyez très bien...

M. le Président.- Non, je ne vois pas.

M. Ouzoulias.- Je pense qu'il sera de nouveau candidat à la députation aux prochaines législatives et nous lui rappellerons que son engagement pour les mineurs isolés a connu des formes diverses au Sénat. Je me souviens très bien de cet amendement, nous avons demandé au Gouvernement de le reprendre à son compte et il a refusé.

Je partage complètement votre avis, c'était un moyen, en effet...

M. le Président.- ... de clarifier !

M. Ouzoulias.- Tout à fait ! De clarifier très légalement et de ne pas renvoyer les collectivités à des difficultés sur lesquelles elles n'ont aucune prise. Je pense que c'était extrêmement simple.

L'article 40, après, on peut en discuter, je ne vois pas comment il peut être appliqué ici, mais c'est un autre problème. Toutefois, le membre du Gouvernement auquel je fais allusion aurait pu le reprendre, il ne l'a pas fait.

M. le Président.- Eh oui ! Merci de confirmer ; je dis toujours les choses, mais c'est bien qu'elles soient confirmées, que vous puissiez en témoigner. Je dis ce qui est, cela plaît ou cela ne plaît pas, mais je le dis. Effectivement, pourquoi cela n'a pas été repris ? C'est parce que l'État préfère que ce soit nous...

M. Ouzoulias (hors micro).- Bien sûr !

M. le Président.- ... avec tout ce que cela apporte ensuite comme complications.

J'avais une autre intervenante avec Madame Trichet-Allaire, mais peut-être qu'on va redire les mêmes choses ; non ?

Mme Trichet-Allaire.- Pas tout à fait.

M. le Président.- Pas tout à fait, alors allez-y, Madame.

Mme Trichet-Allaire.- Mais je serai rapide, Monsieur le Président, je vous remercie.

En effet, pas tout à fait, parce que nous voterons ce rapport, car nous sommes favorables à une révision...

M. le Président.- Peut-être qu'ils vont voter aussi, maintenant, avec les réponses. *(rires dans le groupe Gauche Communiste, Citoyenne et Républicaine.)*

Mme Trichet-Allaire.- Peut-être...

M. le Président.- Ne préjugez pas de leur vote !

Mme Trichet-Allaire.- Donc nous voterons ce rapport, car nous sommes favorables à la révision à la hausse des dépenses de fonctionnement des établissements et services de prise en charge des plus vulnérables, qui doit être une priorité du Département.

Néanmoins – il y a quand même un « néanmoins » –, nous regrettons que cette augmentation soit si faible, + 0,5 %, elle ne nous semble pas être à la hauteur pour couvrir l'ensemble des besoins du Département en la matière.

Ainsi, pour les établissements et services accueillant des personnes âgées, nous savons qu'ils manquent dans les EHPAD de places habilitées à l'aide sociale, ce qui contraint certains à partir vivre dans d'autres villes, voire dans d'autres départements, ce qui les éloigne ainsi de leur famille et de leurs proches, ce qui ne fait pas une vie très agréable.

Nous rappelons que le rapport de la Cour des comptes a soulevé que le coût de la place en EHPAD varie du simple au double, ce qui n'est pas conforme à l'objectif de convergence tarifaire visé par le Département.

Nous souhaitons que les seniors puissent continuer à vivre dans leur ville d'habitation, car c'est un élément de stabilité important, et quelle que soit leur situation sociale.

Pour les personnes handicapées, le Département des Hauts-de-Seine se situe, avec 2,2 places pour mille adultes handicapés, dans la moyenne francilienne, qui est à 2,5, mais est en net retrait par rapport à la moyenne nationale, et nous le regrettons.

Concernant l'ASE, il y a environ mille cinq cent cinquante places d'accueil dans le Département. Or, chaque année, dans le Département, ce sont plus de cinq mille enfants qui ont fait l'objet d'une information préoccupante et plus de mille enfants qui ont été signalés au Procureur de la République. Les enfants non accueillis en structure d'accueil peuvent être suivis dans le cadre d'une action éducative, mais pas toujours effective, faute de moyens.

Il y a aussi des mineurs non accompagnés qui ne sont pas pris en charge par les services de l'ASE à Nanterre, faute de place. Les potentiels bénéficiaires ne sont donc pas pris en charge ou pris en charge partiellement, et les agents ne disposent pas de moyens pour effectuer les missions.

Pour l'ASE, il faut recruter des travailleurs sociaux, des éducateurs, des psychologues. Il faut de véritables moyens humains et financiers pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et pour la protection de l'enfance, de véritables moyens pour améliorer également les conditions de travail des agents.

Ces moyens ne seront pas financés par l'augmentation proposée ici aujourd'hui, et le Département ne pourra donc pas remplir correctement ses missions et nous le regrettons, mais nous voterons quand même la délibération.

M. le Président.- Madame Tilly, vous voulez répondre ?

Mme Tilly.- Non, je vous laisserai la parole, Monsieur le Président...

M. le Président.- Mais vous avez le droit de répondre.

Mme Tilly.- Oui, mais vous répondez très bien, Monsieur le Président ; j'apprends.

Du coup, vous me parlez des places pour les personnes âgées, je vous confirme qu'on a assez de places en EHPAD ; ce n'est pas moi qui vous le confirme, c'est l'ARS, puisque c'est une programmation de l'Agence régionale de santé, qui nous confirme que nous avons presque même trop de places, puisqu'il y a des places qui sont inoccupées encore à l'heure actuelle.

Je suis d'accord avec vous sur les places pour les personnes handicapées : oui, nous pourrions encore en ouvrir d'autres ; c'est la raison pour laquelle nous mettons des enveloppes financières importantes, que vous voyez d'ailleurs dans le rapport ESSMS.

Je vous rappelle aussi que nous avons créé et ouvert au 1^{er} octobre 2021 le foyer d'accueil médicalisé de Bécheville, dans les Yvelines. Nous avons aussi ouvert un foyer d'accueil médicalisé à Antony, ainsi qu'un autre foyer d'accueil médicalisé à Meudon qui ouvrira en 2023. Avec le Président, nous essayons vraiment le plus possible de répondre aux problématiques de nos concitoyens, dont les enfants ou les adultes sont porteurs de handicap.

Vous me parlez de recrutement ; je ne peux que confirmer ce triste constat : de façon nationale, nous avons un problème majeur de recrutement dans tous les métiers sociaux et médico-sociaux ; c'est une préoccupation qui est dans toutes nos têtes, et j'en parlais précisément avec notre Directeur général des services. Dans chaque institution où je suis, dans chaque réunion, que ce soit avec l'État, avec les communes, avec les

associations, il y a un manque crucial de recrutements. Nous ne baissons pas les bras, même si ce n'est pas notre délégation majeure, puisque ce n'est pas nous qui avons la charge de la formation, mais il faut bien trouver des solutions.

Nous avons déjà répondu à quelques demandes, notamment dans nos SST, avec des nouveaux métiers tels que des gestionnaires d'offre de service qui sont là pour répondre et accompagner les personnes qui ont besoin d'information dans les parcours de vie ; c'est déjà une solution.

Et puis, je vous rappelle que notamment dans le cadre de l'Agence interdépartementale de l'autonomie, qui a été ouverte au mois de septembre, nous avons trois pôles, dont un pôle métiers, une plateforme métiers ; l'objectif est vraiment de valoriser, d'être en phase sur tous les recrutements que nous pourrions faire, notamment au niveau de la formation.

Un beau programme s'est mis en place : le programme Transco (transitions collectives) avec l'État. Nous avons la possibilité de dialoguer avec des entreprises, et là, je prends l'exemple de Monoprix, puisque c'est avec Monoprix que nous avons passé un contrat, pour des métiers en décroissance, des accueils caissières notamment, qui sont en perte – aujourd'hui, on a de moins en moins de caissières –, nous, Agence interdépartementale de l'autonomie, nous positionnons pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans ces nouveaux métiers, notamment d'aide à domicile. Nous avons actuellement soixante-huit femmes – ce sont principalement des femmes – qui sont en formation et qui vont pouvoir intégrer, notamment avec l'entreprise Korian, des EHPAD.

Nous allons pouvoir multiplier, je l'espère, ce genre de programme, qui est une réponse que nous pourrions apporter dans notre Département pour répondre à cette problématique majeure du recrutement, parce que oui, bien sûr, nous pourrions toujours ouvrir des établissements, si nous n'avons pas de personnel, le problème sera toujours le même.

Je tiens à vous rassurer que cette problématique, nous l'avons à l'esprit, et dès que nous avons des solutions à mettre en place, nous les mettons.

M. le Président.- Merci.

En complément, deux points.

Sur la convergence des montants, d'abord. Pour être très franc, avec la crise du COVID et les problématiques que cela a entraîné, la démarche a été mise entre parenthèse, et va reprendre en 2022, avec l'objectif que cela soit réglé pour fin 2023. Mais il faut y aller prudemment, il ne faut pas se précipiter et faire n'importe comment. Nous devons veiller à regarder comment cela touche les gens, pour qu'il n'y ait pas, pour certains, des hausses importantes, et pour d'autres, des baisses. L'objectif, c'est la convergence, donc on va reprendre cela, mais il faut que l'on regarde les situations de près.

Deuxième point, sur l'augmentation de 0,5 % et les EHPAD. Je crois qu'il y a une méprise quand vous dites : « ce n'est pas avec 0,5 % que vous allez afficher notre politique ». Vous mélangez un peu les choses... On a une politique, on va continuer à avoir une politique, qui va se traduire par de nouveaux projets avec de nouveaux financements. Et puis il y a l'augmentation de 0,5 % par la revalorisation des budgets dans les structures existantes. Nous donnons 0,5 % de marge de manœuvre – ce qui n'est pas loin de l'inflation –, mais là aussi, il faut faire attention, car il y a une partie de cette augmentation qui est prise par la participation des usagers eux-mêmes. Les montants sont parfois élevés, vous ne voulez pas que cela augmente encore beaucoup plus, je pense, donc il vaut mieux que l'on trouve des économies, puisque, parfois, il y a des reliquats. Les EHPAD prennent les reliquats avant d'augmenter les coûts, plutôt que de les répercuter, pas uniquement sur le Département, mais une partie est répercutée sur la personne qui a le service.

Je pense que c'est déjà bien que l'on fasse 0,5 ; beaucoup de départements ne font rien et restent au même montant. Mais ne confondez pas, cela n'a rien à voir avec les opérations nouvelles qui feront l'objet de leur propre financement.

(Monsieur Ouzoulias demande la parole.)

Monsieur Ouzoulias ? Vous n'étiez pas inscrit, Monsieur Ouzoulias, mais si c'est pour dire du bien, cela va ; sinon, vous n'étiez pas inscrit. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

M. Ouzoulias.- Vous avez un sens de la démocratie qui est puissant, Monsieur le Président, donc je dirai du bien ! Je pense qu'on va être d'accord.

On comprend bien que c'est un dossier difficile...

M. le Président.- Il n'y a rien de facile.

M. Ouzoulias.- ... et que ce qui a été fait dans le passé a été complexe, mais aujourd'hui, c'est le passé. On a bien compris que vous souhaitiez porter une nouvelle politique, qu'il faut inventer, dans un cadre où, là aussi, on a bien compris que de la part du Gouvernement, il y a un transfert de compétences et un transfert de charges qui ne disent pas leur nom. Ce Gouvernement affiche des hautes valeurs humanistes, mais de piètres investissements pratiques, et laisse les collectivités seules avec un dossier extrêmement complexe.

On a compris aussi que vous souhaitiez nous associer à la collaboration, à une co-élaboration dans le cadre d'un groupe minoritaire, et on ne réclame pas du tout. Madame Nadia Mouaddine vous a proposé de rentrer dans le groupe que vous allez instaurer...

M. le Président.- Mais est toujours contre.

M. Ouzoulias.- Non, mais on est pour.

M. le Président.- Je ne sais pas, elle a dit « contre ».

M. Ouzoulias.- Je vous le redis : elle est candidate ; nous acceptons cette candidature bien volontiers et nous nous abstiendrons sur votre délibération, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ah ! C'est un début...

M. Ouzoulias.- C'est favorable.

M. le Président.- Elle a déjà mis un pied...

M. Ouzoulias.- Voilà !

M. le Président.- On attendra le deuxième.

M. Ouzoulias.- Une prochaine fois.

M. le Président.- Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Ouzoulias.

Monsieur Timotéo, vous êtes pour ?

M. Timotéo.- Nous sommes pour, l'intervention a commencé par-là.

M. le Président.- D'accord, parfait.

La majorité est également pour.

Je vous en remercie.

Rapport n° 21.145 – FSL – Compte-rendu des aides attribuées du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021.

On passe au rapport suivant : n° 21.145, pour le FSL ; j'ai deux intervenants : Madame Cillières et Monsieur Adjroud.

Madame Cillières, peut-être, d'abord ?

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le rapport qui nous est soumis présente le bilan des aides attribuées du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021 au titre du fonds de solidarité logement.

Force est de constater, et j'espère que vous en conviendrez, que les élus de notre groupe sous l'ancien mandat, et notamment Madame Amiable, qui est intervenue

très régulièrement sur ce sujet, avait eu raison de dire et de redire que les critères mis en place en 2016, lorsque le Département a repris la gestion du FSL, étaient à revoir et nécessitaient une profonde refonte du règlement intérieur.

Nous voyons aujourd'hui que les modifications positives qui ont été apportées en septembre 2020 notamment portent leurs fruits ; je pense notamment, dans ces modifications, à la réduction du délai de reprise de loyer ou encore au rehaussement du plafond à 10 k€ d'impayé.

Vous l'écrivez d'ailleurs clairement dans le rapport et soulignez que les nouvelles mesures du règlement ont conduit à une forte augmentation des demandes accordées et aussi des montants, bien évidemment.

Cependant, tout de même, les comparaisons avec 2020 ne nous permettent pas d'avoir un tableau complet de l'évolution du FSL. Évidemment, l'année 2020 était exceptionnelle de par le début de la crise sanitaire et nous avons porté le fait qu'elle aurait dû conduire le Département à mettre en place des mesures inédites dès le début de la crise sanitaire, de l'épidémie, avec notamment – on en a déjà parlé beaucoup ce matin – un renfort important dans les services sociaux départementaux. Force est de constater que ce n'est pas ce qui s'est passé.

Alors que de nombreux Altoséquanais avaient besoin d'un accompagnement, on a vu le nombre de demandes et d'aides accordées chuter de manière importante de 2019 à 2020, et confirmer ce que les élus d'opposition avant moi n'ont eu de cesse de répéter dans cet hémicycle.

Bilan après bilan, les chiffres du FSL, qui, entre 2015 – en gros – et 2020, ont diminué à peu près de 50 % en nombre d'aides accordées, sont bien la conséquence d'une orientation politique et une orientation que nous avons dénoncée comme une tentative de se désengager d'une compétence obligatoire, qui est l'action sociale et l'aide aux ménages les plus vulnérables. En tout cas, les chiffres 2020 n'étaient aucunement satisfaisants.

2021 semble prendre un autre chemin, on l'a vu dans le rapport ; on ne peut, je crois, que s'en féliciter et espérer surtout que cela continue en ce sens.

À la lecture du rapport, j'ai, si vous me le permettez, quelques questions et remarques.

Dans les rapports précédents, le nombre de nouvelles demandes était clairement indiqué, chiffré, et d'ailleurs, les bilans annuels pointaient l'augmentation du non-recours. Dans le rapport d'aujourd'hui, en dehors du nombre de demandes numériques liées à la dématérialisation, nous n'avons pas de bilan de l'ensemble des nouvelles demandes, donc difficile d'évaluer et de pouvoir comparer sur les dernières années.

Enfin, contrairement aux rapports antérieurs, vous nous transmettez l'origine des demandes qui conduisent à une aide départementale, et je crois, Monsieur le Président, qu'à la lecture de ces chiffres, on peut tous être d'accord – encore une fois, on a discuté ce matin – pour considérer que le très faible pourcentage des demandes issues des SST pour l'accès FSL – à peu près 2 % des dossiers – ou le FSL maintien – 6 % – est un signal d'alarme ; c'est inquiétant. Je n'y reviens pas longuement, mais c'est quand même la conséquence d'une dégradation du service rendu dans les services sociaux territoriaux du Département, avec un manque d'agents présents qui rend les choses extrêmement difficiles et qui nécessite un investissement, en termes de moyens humains notamment, urgent.

Pour conclure, je me permets, à nouveau, de saluer l'action des agents du Département, et notamment dans les structures SST ; je sais bien, en tant qu'élue locale, qu'ils et elles ne ménagent pas leurs efforts pour accompagner autant que faire se peut et comme il se doit les plus fragiles. Évidemment, il y a vraiment besoin de changer de braquet et d'améliorer le service public rendu aux usagers, et ceci d'autant plus, et je m'en arrête là, que le numérique, qui est évidemment utile, ne remplacera jamais l'humain, et notamment face à des situations complexes ou de fracture numérique, comme on a eu l'occasion aussi d'en parler ce matin.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Tilly ?

Mme Tilly.- Quelques réponses rapides.

Un chiffre : 2020, total des aides financières : 1 950 k€ ; 2021 : 5 029 k€. Ce chiffre est effectivement très important, il est dû notamment à de nouvelles réglementations, au nouveau règlement intérieur. Un gros travail a été fait par l'ensemble

des services, et j'en profite pour remercier ma collègue qui est juste devant moi, qui a porté ce dossier remarquablement bien pendant plusieurs années ; cela n'a pas été simple, bien évidemment, mais aujourd'hui, ce qui compte, c'est ce résultat, et ce résultat est à la hauteur, il a même dépassé nos espérances.

Vous nous dites que c'est inquiétant au niveau des SST, qui ne portent que 2 % des demandes, apparemment. Eh bien, voyez-vous, cette nouvelle réglementation a permis notamment à de nombreux concitoyens alloséquanais d'accéder simplement, avec une totale autonomie, à cette demande d'aide, et c'est exactement l'ère que nous prôtons aujourd'hui dans cette action sociale : c'est vraiment de rendre autonomes nos concitoyens, et ils nous l'ont montré.

C'était un des risques que nous avions : est-ce que, réellement, ils arriveraient à s'emparer de ce dispositif ? Eh bien oui, clairement, il fallait leur faire confiance et ils ont réellement su prendre en main ce dispositif.

De même, les CCAS et d'autres services partenaires nous font des retours tout à fait favorables par rapport à cette prise en main de ce dispositif, que ce soit pour l'accès ou le maintien.

Vous parlez notamment de la dégradation de nos services dans les SST. Pas plus tard qu'hier, j'étais en CODIR, c'est-à-dire une réunion de managers du Pôle Solidarités. L'année dernière, nous avons quatre-vingts personnes rassemblées ; là, nous avons plus de cent managers, pratiquement cent dix, et je vous rassure, dans tous nos Pôles Solidarités et dans la plupart de nos SST, nous avons des managers, des cadres de la direction qui sont là. Peut-être que nous avons connu des périodes un peu de flottement, mais, pour moi, c'est du passé, et aujourd'hui, nous avons, à la tête, et c'est important, des cadres managers pour pouvoir s'occuper des équipes.

Alors, nous avons encore des recrutements à faire, et là, je reviens sur ce que je vous ai dit précédemment : sur des postes qui n'ont pas été assez valorisés par l'État, que ce soient des postes de travailleurs sociaux, de CESF (conseiller en économie sociale et familiale), oui, nous avons encore du mal à retrouver, mais nous avons des cadres pour les recevoir et les accompagner.

Vous l'avez dit, d'ailleurs, ce matin, nous avons doublé le nombre de recrutements au Pôle Solidarités, nous sommes passés de trois cents à six cents. Je suis donc tout à fait enthousiaste et rassurée.

Voilà ce que je pouvais vous apporter comme éléments concernant le FSL.

M. le Président.- Merci.

Il y a deux aspects dans le FSL : l'accès et le maintien.

Je ne dis pas que l'accès n'est pas important, c'est également important, mais les modifications dans notre règlement touchaient surtout le maintien. Quand on est passé de trois mois à un mois d'impayé pour pouvoir être éligible au dispositif, c'est pour favoriser le maintien dans le domicile, et mieux prévenir les expulsions. Dans ce cas, ce ne sont pas que les SST qui interviennent, c'est un travail en commun, notamment avec les CCAS – ils sont partenaires du FSL, ils sont cosignataires, donc ils ont un rôle à jouer et ils connaissent aussi les populations qui peuvent en avoir besoin –, et surtout avec les bailleurs. J'en veux pour preuve le fait qu'après avoir informé les bailleurs du nouveau règlement, nous avons plus de 30 % des dossiers qui arrivent par eux. Car c'est le bailleur qui encaisse les loyers, c'est donc lui qui sait en premier à partir de quand les gens ne payent plus ; ils n'ont même pas besoin de se déplacer au CCAS ou au SST, si le bailleur, dès le premier mois, voit qu'il y a un impayé et qu'il nous alerte. Ce travail doit être en commun, donc ça n'a pas de sens de dire que les SST ne font que 2 %, les autres 3 % ou 30 %... tout le monde a à participer à cette démarche, mais je pense que le rôle des bailleurs est évidemment primordial, car ils peuvent déclencher immédiatement le processus. En effet, malgré la modification du règlement, si quelqu'un vient dans un SST ou un CCAS au bout de trois ou quatre mois, c'est dommage.

Ce travail a été fait, on en est à 30 % de dossiers transmis par les bailleurs ; j'aimerais, que ce soit même encore plus, parce que cela veut dire qu'on prend dès le départ, et si on prend au départ, on peut espérer que les gens auront moins de problèmes après.

Sur les effectifs, on en a parlé, on en a reparlé, depuis ce matin, Madame Tilly vous a encore répondu, je ne vais pas en rajouter, on a conscience qu'il faut recruter, on fait tout pour et on espère que cela s'améliorera.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ce compte-rendu des aides attribuées dans le cadre du FSL entre janvier et septembre 2021, l'impact de la crise sanitaire sur la situation sociale de nos concitoyens est plus que frappant. Ainsi, impossible de ne pas relever, entre 2020 et 2021, cette augmentation de 144 % des montants accordés sur le volet accès, et surtout, comme vous le disiez, Monsieur le Président, 170 % sur le volet maintien.

Idem, sur l'année 2021, on note que le téléformulaire de la plateforme « Mes démarches simplifiées » est sollicité de façon croissante pour l'accès : + 23 % sur les demandes déposées entre le premier et le deuxième trimestre. Concernant le maintien, même s'il y a eu une hausse importante depuis 2020, on constate une relative stabilisation des demandes déposées.

Monsieur le Président, j'en arrive à un point qui nous interroge. En effet, lorsque l'on regarde plus précisément l'histogramme « *suivi des demandes FSL via DS-2021* », nous nous rendons compte qu'il met en évidence de manière distincte les demandes déposées et les demandes traitées. Nous interrogeons donc sur les causes du non-traitement des demandes déposées, de cet écart que l'on voit sur l'histogramme. Est-ce pour cause d'inéligibilité du dossier ? Est-ce le résultat de la fracture numérique qui entraînerait une mauvaise appropriation ou une mauvaise utilisation de la téléplateforme ou, enfin, la possibilité d'y aller seul avec la démarche simplifiée éloignerait-elle les candidats à l'expertise des structures et associations, comme peuvent être les CCAS, les SST ou autres associations ?

M. le Président.- Madame Tilly ? Vous n'avez pas écouté Monsieur Adjroud ?
Eh bien voilà !

Mme Tilly.- Je faisais confiance à mon Président, je sentais que vous étiez très à l'écoute !

M. le Président.- Prise sur le fait ! (*rires dans l'Assemblée départementale.*)

M. Adjroud.- Voulez-vous que je répète la question au moins, ou Monsieur le Président a toutes les réponses ?

M. le Président.- Le numérique a apporté beaucoup, vous l'avez souligné, il y a une forte augmentation, et en plus, on a tellement simplifié que, vraiment, ce n'est plus très compliqué. Sur ce sujet, on peut, à la marge, évoquer la fracture numérique, mais de toute façon, il y a toujours les CCAS, les SST, donc ceux qui ne savent pas ou qui n'arrivent pas à faire les démarches en ligne sont reçus, il n'y a pas de problème. Pour autant, tous ceux qui peuvent le faire, et il y en a de plus en plus, n'ont même pas besoin de se déplacer et c'est plutôt une bonne chose.

Sur le fait des demandes et concernant l'écart par rapport au nombre de demandes, ce n'est pas que les dossiers ne sont pas traités ; simplement, certains, ne sont pas complets, et on demande alors qu'ils soient complétés, et d'autres ne sont pas éligibles, comme par le passé, en fonction des critères définis par le règlement que nous avons voté ; il y a une part, encore, malgré le changement de notre réglementation, qui n'est pas éligible.

Je pense que ce sont les deux causes.

Madame Tilly qui, du coup, avec ma réponse...

Mme Tilly.- Je suis réveillée.

M. le Président.- ... a entendu votre question, va apporter un complément.

Mme Tilly.- Un petit complément.

À ce jour, il n'y a aucun dossier en retard. Effectivement, comme vous le dites, comme les années précédentes, des dossiers ne sont pas éligibles parce qu'il manque des documents, et la plupart du temps, ce sont les quotients familiaux qui sont supérieurs, et à partir du moment où ils sont supérieurs, ils ne sont pas traités et ils ne sont pas instruits, mais actuellement, tous les dossiers déposés sont traités sans aucun problème.

Voilà ce que je pouvais ajouter.

M. le Président.- Et voilà !

On met aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Cela étant, sur la hausse, bien sûr, il y a la modification de notre règlement, mais je ne pense pas qu'il n'y ait que cela. Si vous avez bien entendu Monsieur le Préfet ce matin, avec la crise liée à la Covid, il y a eu, y compris dans notre Département, une montée en puissance très forte du taux de chômage et il a dit que maintenant, cela commençait à redescendre, donc peut-être qu'avec le même règlement – on ne va pas le rechanger –, l'an prochain, cela n'augmentera plus, voire diminuera, mais là, on était dans la pleine période de crise, et c'est pour cela qu'on a changé le règlement, il y avait une période de crise importante et il fallait être pour apporter un accompagnement adapté à nos concitoyens. Je ne dis pas qu'on va en revenir, mais je pense que l'effet crise a joué aussi, ainsi que l'augmentation du chômage ; ce n'est pas que le changement de règlement.

Mme Godin (hors micro).- Cela a beaucoup aidé quand même.

M. le Président.- Oui...

Rapport n° 21.141 – Institut des Hauts-de-Seine – Subvention de fonctionnement – 2022.

M. le Président.- On passe au rapport suivant : n° 21.141, concernant l'Institut des Hauts-de-Seine et sa subvention de fonctionnement ; sont inscrits Madame Trichet-Allaire et Monsieur Ouzoulias.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera très rapide.

Nous tenons ici à saluer l'implication de toute l'équipe de l'Institut des Hauts-de-Seine *via* les actions d'éducation, les forums de prévention et les ateliers d'éducation à la santé et à la vie quotidienne Giga la Vie, Giga Senior, que nous avons pu découvrir et que nous espérons voir se déployer dans toutes les villes du département à l'avenir.

J'en profite, j'ai déjà parlé du Bus Santé des Femmes, mais cela fait aussi parfois du bien de rappeler les bonnes choses qui sont faites, donc nous voulions aussi saluer toutes les actions du Bus Santé des Femmes et les actions de formation comme celle de l'École française des femmes, dont on a parlé déjà ce matin, qui est présente dans plusieurs villes du département.

Merci.

M. le Président.- Les Giga se font dans toutes les villes qui le souhaitent, on ne s'impose pas, que ce soit Giga Senior ou pour les jeunes collégiens. Bien sûr, cela tourne ; si les trente-six communes le souhaitaient, on ne pourrait pas toutes les faire la même année. Généralement, pour l'avoir vécu dans ma ville, le cycle est d'à peu près quatre/cinq ans.

Mme Tilly (hors micro).- Trois/quatre.

M. le Président.- Trois/quatre ans, c'est encore mieux, si c'est plus rapide maintenant ; j'ai en tête quatre ans...

Le Bus des Femmes est plus récent, mais on voit bien les retombées qui sont plus que positives, donc on peut tous se féliciter du travail qui est fait par l'Institut des Hauts-de-Seine.

L'École des femmes, je crois que la première a été créée à Châtenay-Malabry, donc je me félicite d'avoir été pionnier, ou que l'Institut ait choisi Châtenay-Malabry pour être pionnier, Madame la Directrice de l'Institut est là, on a peut-être tous les deux œuvré pour cela, et, pour que cela se développe, car c'est un dispositif qui a fait ses preuves. On parlait de l'égalité hommes-femmes ce matin, c'est un sujet très important.

J'avais également Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Oui, Monsieur le Président, puisque vous ne me donnez la parole que pour dire des choses gentilles, donc...

M. le Président.- Je ne vous oblige pas.

M. Ouzoulias.- ... j'aimerais être libre de mon expression sur le sujet.

M. le Président.- Simplement, je reconnais en vous votre objectivité. Vous n'êtes pas sectaire ; quand c'est bien, vous reconnaissez que c'est bien.

M. Ouzoulias.- On me dit souvent cela au Sénat, mais on ne vote jamais mes amendements, mais ce n'est pas grave, Monsieur le Président. *(rires dans l'Assemblée départementale.)*

Plus sérieusement, Madame Cillières et votre serviteur avons visité Giga la Vie à Bourg-la-Reine, dans le collège Evariste Galois, et nous avons vraiment été impressionnés, saisis et émerveillés par la qualité de ce qui est apporté aux jeunes. Dans le domaine de l'alimentation, de la santé, de la prévention aux addictions, de la sexualité, ce qui est dit aux jeunes est fin, intelligent, proche d'eux, et on sent vraiment là que le Département s'est investi dans un domaine très complémentaire à celui de l'Éducation nationale et que, malheureusement, l'Éducation nationale a complètement abandonné, c'est-à-dire que l'instruction nationale – et je préfère cette expression –, ce n'est pas seulement apporter des connaissances, c'est permettre aux jeunes de se saisir de toutes les potentialités de leur vie pour aller dans un chemin d'émancipation, et sincèrement, c'est ce qui est apporté par tout le travail de Madame Bénédicte de Kerprigent, dont je salue vraiment la force morale, l'obstination, sur tant d'années, pour continuer à améliorer un produit et évoluer en permanence face à des jeunes qui changent de comportement. On le voit bien, les problèmes d'addiction commencent malheureusement plus jeunes, et c'est aujourd'hui quelque chose qui est pris en compte par Giga la Vie.

On voulait vraiment vous dire, de façon tout à fait sincère, combien on trouvait important que le Département s'approprie toute cette partie, qui est une dimension énorme des aventures humaines.

Même chose sur le Bus des Femmes ; je pense que c'est une très bonne initiative. Nous souhaiterions vivement que le Bus des Femmes puisse, de temps en temps, s'arrêter sur le campus de Nanterre, parce qu'il y a là des jeunes femmes qui sont dans des situations extrêmement difficiles ; cela a été évoqué ce matin notamment par rapport au problème des protections menstruelles, que l'on puisse leur offrir de temps en temps des culottes menstruelles pour éviter d'acheter des protections serait très bien. Il y a trente-cinq mille étudiants sur Nanterre, j'en parlerai un petit peu, on s'est aperçu avec la crise de la Covid qu'ils vivent dans des conditions absolument épouvantables et je crois qu'il serait très bien que notre Département, dans une relation renouvelée avec l'université – ce sera le cas de la convention qui va venir après –, apporte un soin particulier aux femmes qui sont là.

Je tiens, au nom de notre groupe, à saluer vraiment le travail fait, qui est tout à fait exceptionnel.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci à l'Institut, qui œuvre depuis de nombreuses années, ce n'est pas une nouveauté, et je suis même un peu étonné que Madame Cillières et vous-même découvriez ces actions... C'est la première fois que cela se fait à Bourg-la-Reine ou vous n'aviez pas eu le temps d'y aller avant ?

M. Ouzoulias (hors micro).- Non, c'est la première fois que c'est fait à Bourg-la-Reine.

C'est bien que vous ayez découvert ce dispositif, cela vous permet de dire qu'il existe depuis longtemps et qu'il est efficace.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.169 – Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Forfait autonomie (Axe 2) – Autres actions de prévention (Axe 6).

M. le Président.- On passe au rapport n° 21.169, pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ; je n'ai plus qu'un intervenant : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, nous voterons en faveur de ce rapport.

En plus d'agir sur la prévention de la perte d'autonomie, le Département accorde une aide financière, l'APA, permettant à nos aînés de se faire aider, d'accéder à un établissement ou de continuer à résider dans leur domicile.

L'accès à cette aide se fait essentiellement à travers un formulaire sur internet ; c'est une première barrière, et non des moindres, compte tenu de l'âge du public potentiellement éligible.

Une deuxième barrière est le délai de traitement de ces demandes ; il est aujourd'hui trop long : quatre mois en moyenne. Je viens d'ailleurs moi-même d'en faire l'expérience il y a quelques jours. J'ai, en effet, été obligée d'interpeller Monsieur le Directeur général des services, Monsieur Dian, au sujet d'une demande d'APA ; d'ailleurs, je vous remercie pour votre réactivité. Cela faisait des mois que ma prédécesseur, Elsa Faucillon, et moi-même attendions un retour sur ce dossier. Ce n'est qu'à la suite de son intervention que notre concitoyen a obtenu un nom et un numéro de téléphone lui permettant de faire le suivi de la demande de sa maman.

Si, en tant qu'élue, je rencontre des difficultés pour obtenir une réponse, il est évident que ces barrières sont source de renoncement pour les ayants droit. J'ai bon espoir que vous décidiez de faire évoluer la procédure mise en place actuellement en y intégrant à nouveau des interlocuteurs identifiables et accessibles, et je souhaiterais ne pas avoir à faire appel au DGS pour chaque demande d'APA bloquée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je comprends votre intervention, mais je ne vois pas le lien avec le rapport. Il n'y a aucun lien.

Mme Mouaddine (hors micro).- Non.

M. le Président.- On aurait donc pu en parler hors séance.

Mme Mouaddine.- Oui.

M. le Président.- Je ne vous empêche pas d'intervenir ; si c'est vraiment lié au rapport, oui, mais sinon, vous l'avez fait, le Directeur général a fait le nécessaire ou on se voit, vous nous exposez le problème plus général qu'au travers d'un cas, parce qu'un cas ne fait pas non plus une généralité, c'est toujours l'exception qui confirme la règle, comme on dit.

Mme Tilly.- Un petit rappel pour tout le monde : la règle d'un dépôt d'APA, c'est quatre mois ; quatre mois, c'est tout à fait une règle normale en ce qui concerne l'aide pour l'autonomie.

M. le Président.- C'est un délai normal, oui, peut-être, mais si on peut faire un peu mieux... Je ne dis pas qu'on peut instruire en quinze jours ou un mois, mais tout ce qu'on pourra faire qui nous permettra d'instruire convenablement et sur des délais plus courts, c'est mieux, parce qu'effectivement, cela peut poser un certain nombre de problèmes.

Cela étant, avec quatre mois, vous avez raison, Madame Tilly, je crois qu'on est tout à fait dans les normes, à la fois légales et par rapport à ce qui se fait dans les autres départements. Enfin, si on peut aller au-delà des normes et de la loi, instruire en trois mois et demi, on le fera.

Je n'ai pas d'autre intervenant.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 21.149 – Protocole transactionnel n° 2 – Avenant n° 2 – Service de transport des personnes à mobilité réduite (PAM).

M. le Président.- Ensuite, on passe directement, puisqu'on en avait fait un certain nombre ce matin, au rapport n° 21.149, qui est le protocole transactionnel pour le service de transport des personnes à mobilité réduite (PAM). Est inscrit Monsieur Datcharry... Non ? Cela a changé ? Allez-y, Madame.

Mme Mouaddine.- On votera pour ce rapport.

Le PAM offre la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'avoir à disposition à la demande un transport collectif. Ce service constitue un moyen favorisant l'inclusion des publics les plus fragiles. Je le disais, nous voterons pour ce rapport qui prévoit l'indemnisation des opérateurs impactés par la crise sanitaire.

Toutefois, en dehors de la période exceptionnelle que nous traversons, il nous semble souhaitable de nous interroger dans quelle mesure ce service remplit les objectifs pour lesquels il a été conçu, d'autant plus que le public potentiellement bénéficiaire est amené à augmenter significativement.

Tout d'abord, s'agissant du nombre de courses et de bénéficiaires, en 2018, environ trois mille habitants utilisaient ce service, cela représentait trente mille courses. Si l'on compare avec les départements voisins, pour le même nombre d'utilisateurs, il y a deux fois plus de trajets effectués : soixante mille.

L'exemple de Paris, où, pour six mille usagers, le nombre de courses est multiplié par dix, nous démontre qu'il est possible d'être encore plus ambitieux dans le développement de ce dispositif.

Ces résultats sont sûrement en lien avec le reste à charge des usagers. Il est particulièrement élevé dans les Hauts-de-Seine ; le tarif minimum pour un aller s'élève à 8,20 € ; c'est le prix à Paris, mais uniquement pendant les heures pleines. Dans le Val-de-Marne, le reste à charge est quasiment identique au prix d'un ticket de métro. Les sanctions en cas de retard de plus de dix minutes apparaissent, elles aussi, excessives : 25 €, alors que le public bénéficiaire souffre souvent de difficultés motrices lourdes.

Ensuite, les critères d'éligibilité des ayants droit mériteraient d'être élargis. Dans les Yvelines, les personnes âgées avec une difficulté motrice partielle peuvent bénéficier de ce service ; ce n'est pas le cas dans notre Département, et pourtant, nous bénéficions d'un groupement de commandes.

Enfin, l'impact du PAM est d'autant plus positif que des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle peuvent y être employées. Toutefois, alors qu'en 2015, on décomptait plus de vingt mille heures d'insertion réalisées, elles diminuaient presque de moitié en 2018, pour une même quantité de bénéficiaires et de courses. Cette baisse significative porte à interrogation, Monsieur le Président.

L'ensemble de ces éléments nous emmène, bien sûr, à plaider en faveur d'un élargissement des critères du public bénéficiaire et d'une révision des tarifs pratiqués.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Tilly, vous voulez dire quelque chose ?

Mme Tilly.- Très rapidement. J'ai pu m'entretenir avec mon homologue conseiller régional, Pierre Denizot, qui s'occupe justement des problématiques du handicap. C'est un sujet qui sera abordé avec un conventionnement qui sera certainement proposé à tous les départements d'Île-de-France, de façon à avoir des critères plus ou moins identiques les uns et les autres. On pourra vous apporter des éléments quand la Région nous les donnera.

M. le Président.- C'est tout à fait cela, c'est ce que j'allais répondre aussi ; les transports, c'est la Région, et le PAM, au départ, c'est elle ; après, chaque Département participe. La Région souhaite effectivement qu'une harmonisation soit réalisée, et pas simplement sur les coûts, mais aussi sur les prises en charge, sur la prestation au niveau des départements. Les équipes de la Région y travaillent et ils nous soumettront cela, je pense, dans les mois prochains. Du coup, tous les départements auront la même chose.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Rapport n° 21.143 – Appel à projets « REACT-EU » – Volet mobilités douces – Candidature du Département.

On passe au rapport 21.143 : l'appel à projets « REACT-EU » concernant le volet mobilités douces avec notre candidature. J'ai comme inscrit Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je ferai une intervention très rapide, eu égard à l'heure avancée. Il n'y a pas de difficulté particulière sur ce rapport et notre groupe Écologiste et Socialiste, bien évidemment, le votera.

Je voudrais d'ailleurs indiquer un point de satisfaction, qui concerne le choix de la mobilisation de crédits européens sur ce dossier ; je crois que c'est une première ou presque, sauf erreur de ma part, sur cette question de mobilité. Ces crédits européens ne sont pas encore acquis, puisqu'il y a une procédure de sélection de dossiers qui doit venir, mais au-delà de ce dossier, il est important de montrer que l'Europe et les fonds européens peuvent accompagner les projets qui touchent la vie quotidienne de nos concitoyens, et cette réponse à appel à projets est une manière aussi de le faire, au-delà de l'objectif qui est celui d'obtenir, évidemment, la subvention.

Enfin, j'ajoute un point d'intérêt, également rapide, sur le Plan vélo, dont il est question ici, puisque c'est l'objet de la demande de subvention, dont on découvre les trois grands axes, qui rejoignent d'ailleurs – petite parenthèse – ceux que j'avais exposés dans une tribune il y a juste un an dans « *Hauts-de-Seine Magazine* » ; on aura des choses intéressantes à dire là-dessus.

Je note à ce stade la pérennisation à terme de cinquante kilomètres de pistes cyclables, tel que c'est présenté, que vous avez annoncée, des pistes temporaires, sachant que le financement demandé servira justement à sécuriser une quinzaine de kilomètres d'aménagements temporaires.

On espère évidemment que le financement sera obtenu et on attend avec impatience la présentation et le débat sur le Plan vélo dans cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur les demandes de subvention de fonds européens, que ce soit sur ce sujet ou d'autres, j'ai demandé, effectivement, que l'on regarde et que l'on s'habitue à regarder d'un peu plus près, puisqu'on est un des pays européens qui utilisent le moins les fonds européens. En fait, c'est la Région qui a en charge un certain nombre de ces fonds, et qui, elle-même, ne sait pas à qui les attribuer, donc c'est un peu absurde. L'idée est de regarder, sur tous les sujets, comment on peut faire appel à ces fonds ; ils sont là, ils existent...

M. Timotéo.- Oui, c'est une bonne pratique.

M. le Président.- Pourquoi ne pas les utiliser ? Ils sont là pour cela.

La part de financement est faible, car cela correspond aux critères, et notamment aux délais imposés pour la réalisation des aménagements. Il y a cinquante kilomètres, qui font l'objet d'aménagements, mais il n'y en a que quinze qui rentrent dans les critères ; c'est pour cela qu'on ne dépose que sur cette partie, mais au niveau du Département, on va bien pérenniser les cinquante.

Sur le Plan vélo, à ma connaissance, on doit commencer à avoir le retour des Maires sur nos projections, puisqu'on les a interrogés et j'espère bien que l'on tiendra les délais, courant du premier trimestre de l'an prochain, pour avoir l'ensemble des retours et

pouvoir débattre ici sur une programmation pluriannuelle, parce qu'on ne fera pas tout en une année, ne serait-ce que pour une raison de coûts. On a défini, des priorités – là aussi en sollicitant l'avis des Maires –, pour mettre en œuvre, un plan pluriannuel de mise en œuvre de ce schéma.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 21.167 – Collège Pompidou – Courbevoie – Avenant n° 2 au contrat de partenariat public-privé.

On passe ensuite au rapport n° 21.167 : le collège Pompidou. J'ai comme intervenant Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Dupuy et notre groupe, par le passé, votaient systématiquement contre les PPP, avec un argumentaire qui était très fort, que je partage complètement. Je me sens investi d'un devoir de mémoire par rapport à l'argumentaire très fort, juridique, de Monsieur Dupuy, donc nous voterons contre cette délibération, Monsieur le Président.

M. le Président.- Vous aviez dû voter contre, puisque c'était un avenant à l'origine.

M. Ouzoulias.- Oui, mais nous continuerons à voter contre.

M. le Président.- C'est normal : si vous aviez voté contre à l'origine, il est logique que vous votiez contre l'avenant...

M. Ouzoulias.- Exactement !

M. le Président.- ... qui ne fait que corriger par voie d'avenant.

M. Ouzoulias.- Tout à fait. Nous avons fait quelques exceptions avec cette façon de penser, mais vous les découvrirez au fur et à mesure.

M. le Président.- Je ne demande qu'à découvrir, parce qu'on découvre tous les jours et on apprend tous les jours.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Ouzoulias.

Monsieur Timotéo, vous vous abstenez ou vous votez pour ?

M. Timotéo (hors micro).- Pour.

M. le Président.- Le groupe de Monsieur Timotéo et la majorité votent pour.

Rapport n° 21.147 – Convention spécifique de partenariat – Université Paris-Nanterre – 2020 et 2021.

M. le Président.- Ensuite, on a le n° 21.147, la convention de partenariat avec l'université Paris-Nanterre ; je suppose que c'est aussi Monsieur Ouzoulias ?

M. Ouzoulias.- Oui, très rapidement, cela fait plusieurs fois que l'on vous dit qu'on est très favorable à cette convention, je crois qu'il est très important que les territoires, la Ville et le Département considèrent que les universités sont des outils d'aménagement du territoire au service du Département et, vraiment, je vous suis très reconnaissant, à vous et au Président de l'université, d'avoir coupé ce cordon ombilical qui faisait de Nanterre une université hors les murs parisienne ; aujourd'hui, c'est pleinement l'université des Hauts-de-Seine, et je pense que c'est tout à fait fondamental, parce que les études qui sont en cours montrent très bien que les effets d'une université sur un

territoire sont considérables en matière d'aménagement, en matière de fidélisation de jeunes diplômés dont tous les territoires ont besoin, et y compris de retombées économiques, parce que cela compte, et aujourd'hui, les universités s'investissent énormément.

J'ai vu que dans la délibération, vous aviez insisté sur la partie sociale, pour permettre à l'université de faire son travail, j'y suis vraiment très favorable. L'université a besoin, aujourd'hui, d'un soutien fort, parce qu'elle a vécu, comme tous les organismes, peut-être plus que d'autres, avec d'énormes difficultés, la crise de la Covid. Il y a là une forme de campus qui a été pensé dans les années soixante, sur lequel il faudra réfléchir de nouveau : est-il vraiment utile de concentrer autant d'étudiants sur un lieu circonscrit, un peu en marge du territoire communal ? Peut-être qu'on peut réfléchir à un autre modèle et on peut le faire ensemble, je suis disponible.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il y avait beaucoup de projets en termes d'investissement de la part de l'université. Je vous disais ce matin sur le volet « transports » du CPER, nous n'avions aucune nouvelle de l'État, mais sur les autres volets, le Préfet a confirmé que c'était validé : nous avons soutenu les demandes de l'université de Paris Nanterre, et tous ces projets en investissement sont repris dans le CPER.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Rapport n° 21.168 – Pass+ – Modification du règlement – Mise à disposition d'ordinateurs portables pour les collégiens.

M. le Président.- On passe au n° 21.168, le Pass+, la modification ; toujours Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Oui, et je vais encore rendre un hommage à Paul Subrini ; vous voyez, je suis vraiment dans la tradition, je suis un conservateur né, Monsieur le Président, je rends hommage aux anciens collègues, et Paul Subrini avait attiré l'attention de notre Assemblée sur la nécessité de mettre à disposition des familles des matériels qui ne les lient pas trop à des systèmes d'exploitation très fermés. Je voulais m'assurer que cela reste toujours votre politique, je crois que c'est important, il faut ouvrir au maximum ces systèmes d'exploitation, pour ne pas que les gamins soient tout de suite prisonniers par les GAFAM, pour dire les choses très rapidement. Cela fait partie aussi d'une forme de souveraineté nationale à laquelle nous sommes tous attachés.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Très bien ! Merci pour lui, il vous a sûrement entendu de Corse ! (*rires dans l'Assemblée départementale.*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 21.140 – Politique nature – Convention avec l'ONF – 2022-2026.

M. le Président.- On passe au rapport n° 21.140, la convention pour la politique nature avec l'ONF ; Monsieur Benarafa est inscrit.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, depuis plusieurs années, le service public forestier se fait progressivement démanteler. Des quinze mille salariés que comptait l'Office en 1985, il en reste moins de neuf mille, et la baisse des effectifs s'est couplée à une crise de sens. En fait, de nombreux gardes forestiers dénoncent une gestion productiviste à court terme qui transforme les forêts publiques en usines à bois.

Cette politique est d'autant plus terrible qu'elle est contraire aux nécessités induites par le changement climatique qui commence à se faire sentir. Les forêts françaises, pourtant, jouent un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Elles constituent un réservoir de biodiversité – la forêt est un puits de carbone – et contribuent aussi à la protection de la ressource en eau.

Aujourd'hui, nous avons une meilleure connaissance des forêts, puisqu'on comprend mieux les relations entre les arbres, on comprend mieux les liens symbiotiques, aériens et souterrains, mais on ne connaît pas la suite de l'histoire, puisqu'on ne laisse jamais les forêts aller jusqu'à leur stade de maturité et de stabilité, de celui de forêt primaire, qui peut durer plusieurs milliers d'années.

Je suis donc heureux que le Département s'engage davantage à travers cette convention, même si elle ne peut avoir pour prérogative que la gestion des circuits de randonnée pour l'instant. Je l'encourage cependant à s'investir le plus possible pour les forêts altoséquanaises, dont la gestion actuelle par l'État semble à contre-courant de la crise climatique.

À défaut de pouvoir agir sur cela, le Département pourrait intégrer sur les circuits existants des circuits pédagogiques adaptés à nos collégiens sur des zones où on laisserait une forêt non défrichée, pour découvrir la biodiversité dans son biotope naturel, pour découvrir la coopération qui relie les espèces entre elles et renouer le fil qui nous unit à ce tissu vivant, par l'éducation à la forêt.

Nos collectivités doivent tout faire pour prendre leur part, suppléer ce désengagement de l'État et faire que ce bien commun soit protégé, pour que les forêts ne soient pas considérées comme de simples zones à exploiter, mais qu'elles soient sources d'une nouvelle forme de cohabitation avec le vivant, pour le bien-être des Altoséquanais.

Le groupe Écologiste et Socialiste votera donc pour cette convention et espère qu'elle conduira à terme à une gestion plus autonome et durable de nos forêts, en s'engageant davantage.

M. le Président.- Merci.

Un mot pour ne pas trop allonger cette séance, puisque c'était le dernier rapport et la dernière intervention. Vous avez remarqué qu'il y a deux volets dans la convention : un en fonctionnement et un en investissement. Vous l'avez en partie dit, l'ONF est un État

dans l'État, mais en même temps, il n'a pas de moyens, donc on va l'aider pour entretenir les forêts, en particulier nos sentiers. Mais, il n'y a pas que cela. Il ne vous aura pas échappé, parce que vous avez l'œil aiguisé et que vous regardez les choses de près, qu'il est indiqué qu'il y aura un comité de pilotage entre le Président du Département et l'ONF. L'objectif est que, sur l'investissement, on puisse aller au-delà, que simplement l'entretien des sentiers. Sinon, cela aurait peu de sens.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Nous avons terminé l'ordre du jour. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, j'espère que vous pourrez partager Noël en famille ou avec vos amis.

Monsieur le Directeur général, puisque c'est notre dernière séance, je voudrais aussi, au nom de l'ensemble de nos conseillers départementaux, remercier l'ensemble du personnel départemental pour le travail qui a été effectué tout au long de l'année, au service de nos concitoyens, aux côtés de vos élus. Car malgré les manques de personnels, malgré de nombreuses difficultés, nous avons réussi à maintenir un service public de qualité, nous avons agi pour l'ensemble de nos concitoyens et, surtout, nous avons été présents pour ceux qui étaient le plus en difficulté, dans la situation que nous avons connue du fait de la crise de la Covid, qui, malheureusement, n'est pas encore terminée. (*Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale.*)

En tous les cas, au-delà des DGA qui sont assis derrière moi, je vous demande de bien vouloir exprimer notre reconnaissance à l'ensemble de nos quatre mille sept cent agents.

Je vous souhaite, une fois encore, de passer de très bonnes fêtes et à très bientôt.

(la séance est levée à 16 heures 53)

Le Secrétaire de séance

Xabi Elizagoyen



Le Président du Conseil départemental

Georges Siffredi

